

L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX, le VENDREDI 18 NOVEMBRE, à 15 h 06, le conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en SIXIÈME SÉANCE ANNUELLE, dans la salle du conseil municipal, sur convocation légale de la maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales (séance clôturée à 17 h 58).

### ÉTAIENT PRÉSENTS

(dans l'ordre du tableau)

Éricka BAREIGTS, Jean-François HOAREAU, Brigitte ADAME, Jean-Pierre MARCHAU, Julie PONTALBA, Gérard FRANÇOISE, Monique ORPHÉ, Ibrahim DINDAR, Yassine MANGROLIA, Sonia BARDINOT, Jacques LOWINSKY, Marie-Anick ANDAMAYE (arrivée à 15 h 34 au rapport n° 22/6-001), Gilbert ANNETTE, Marylise ISIDORE, Stéphane PERSÉE, Claudette CLAIN, Geneviève BOMMALAIS, Virgile KICHENIN, Karel MAGAMOOTOO, Fernande ANILHA, Christelle HASSEN, Jacqueline PAYET, Philippe NAILLET, Érick FONTAINE, Jean-Claude LAKIA-SOUCALIE, Guillaume KICHENAMA, Jean-Alexandre POLEYA, Arnaud HUGUET, Christèle BEAUMIER, Benjamin THOMAS, Raihanah VALY, Nouria RAHA, Julie LALLEMAND, Jean-Max BOYER, Audrey BÉLIM, Jean-Pierre HAGGAI, Noela MÉDÉA MADEN, Henriette BABET, Haroun GANY, Vincent BÈGUE, Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY

### ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

(dans l'ordre du tableau)

Dominique TURPIN	pour toute la durée de la séance	par Benjamin THOMAS
Marie-Anick ANDAMAYE	jusqu'à son arrivée à 15 h 34 au rapport n° 22/6-001	par Brigitte ADAME
David BELDA		par Monique ORPHÉ
Éric DELORME		par Gilbert ANNETTE
Joëlle RAHARINOSY		par Jacques LOWINSKY
Gérard CHEUNG LUNG		par Christèle BEAUMIER
Alexandra CLAIN	pour toute la durée de la séance	par Jean-François HOAREAU
Aurélie MÉDÉA		par Jean-Max BOYER
Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDI		par Karel MAGAMOOTOO
Michel LAGOURGUE		par Jean-Pierre HAGGAI
Jean-Régis RAMSAMY		par Henriette BABET

### DÉSIGNATION DE LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, procédé à la nomination de la secrétaire de séance prise dans le sein du conseil municipal. Audrey BÉLIM a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (41 présents sur 55), ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

## ÉLUS INTÉRESSÉS

En vertu de l'article L. 2131-11 du code général des collectivités territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part aux délibérations portant sur les rapports dont la liste suit.

Élus intéressés	en qualité de	au titre du (de l', de la)	rapport n°
- Sonia BARDINOT	déléguée / Ville	CAUE	22/6-011 et 22/6-012
(*) <b>Éric DELORME</b> (mandataire : Gilbert ANNETTE)	délégués / Ville (titulaire)	Sidélec Réunion	22/6-013
- Jean-François HOAREAU	(suppléant)		
- Jean-François HOAREAU	délégués / CINOR	ÉPFR	22/6-020
- Julie PONTALBA			
- Gilbert ANNETTE			
- Benjamin THOMAS			
(*) <b>David BELDA</b> (mandataire : Monique ORPHÉ)	délégué / Ville	SÉDRÉ	22/6-021
- Érick FONTAINE	délégué / Ville	SHLMR	du 22/6-024 au 22/6-026

CAUE	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement	Sidélec Réunion	Syndicat intercommunal d'Électricité du Département de la Réunion (Comité syndical)
CINOR	Communauté intercommunale du Nord de la Réunion	ÉPF Réunion	Établissement public foncier de la Réunion
SÉDRÉ	Société d'Équipement du Département de la Réunion	SHLMR	Société d'Habitations à Loyer modéré de la Réunion
(*)	élus absents / représentés		

## DÉPLACEMENTS D'ÉLUS EN COURS DE SÉANCE

Marie-Anick ANDAMAYE	arrivée à 15 h 34	au rapport n° 22/6-001
Vincent BÈGUE	parti à 16 h 37	au rapport n° 22/6-002
Audrey BÉLIM	sortie à 17 h 00	au rapport n° 22/6-003
	revenue à 17 h 07	au rapport n° 22/6-005
Sonia BARDINOT (voir élue intéressée : CAUE)	sortis à 17 h 19	au rapport n° 22/6-011
Philippe NAILLET	revenus à 17 h 23	au rapport n° 22/6-012
Jean-François HOAREAU (voir élu intéressé : Sidélec Réunion)	sorti à 17 h 23	au rapport n° 22/6-013
	revenu à 17 h 28	au rapport n° 22/6-015
Gilbert ANNETTE	sorti à 17 h 23	au rapport n° 22/6-013
	revenu à 17 h 29	au rapport n° 22/6-016
Jean-François HOAREAU Julie PONTALBA Benjamin THOMAS (voir élus intéressés : ÉPFR)	sortis à 17 h 34	avant le rapport n° 22/6-020
	revenus à 17 h 35	après le vote
Gilbert ANNETTE (voir élu intéressé : ÉPFR)	parti à 17 h 34	avant le rapport n° 22/6-020

## DÉPLACEMENTS D'ÉLUS EN COURS DE SÉANCE

(suite)

Monique ORPHÉ	sortie à 17 h 35	avant le rapport n° 22/6-021
	revenue à 17 h 37	au rapport n° 22/6-024
Érick FONTAINE <small>(voir élu intéressé : SHLMR)</small>	sorti à 17 h 37	avant le rapport n° 22/6-024
	revenu à 17 h 40	après le vote du rapport n° 22/6-026
Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY	sortie à 17 h 43	au rapport n° 22/6-029
	revenue à 17 h 48	au rapport n° 22/6-034

**OBJET**            **Société publique locale (SPL) Territo'Arts**  
Rapport annuel du concessionnaire pour 2021

---

Ce rapport a pour objet de présenter le rapport du concessionnaire, la Société publique locale (SPL) Territo'Arts, produit dans le cadre du contrat de concession de service public pour l'exploitation de l'équipement culturel Château Morange, pour l'exercice 2021.

Le Code de la Commande publique dans ses dispositions relatives à l'exécution du contrat de concession de service public prévoit en son article L. 3131-5 que le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services. Lorsque la gestion d'un service public est concédée, ce rapport permet en outre aux autorités concédantes d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Le Code général des Collectivités territoriales dans sa partie régissant les délégations de service public prévoit en son article L. 1411-3 que, dès la communication du rapport mentionné à l'article L. 3131-5 du Code de la Commande publique, son examen est mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Par délibération n° 19/2-006 en séance du 26 avril 2019, le Conseil municipal a approuvé le principe de l'exploitation de l'équipement culturel Château Morange dans le cadre d'une procédure de concession de service public.

Puis le 29 novembre 2019, par délibération n° 19/5-013, le Conseil municipal a approuvé le contrat de concession de service public à la SPL Territo'Arts pour l'exploitation de l'équipement culturel Château Morange.

L'article 27 du contrat de concession assigne trois grandes missions de service public à la SPL Territo'Arts dans le cadre de l'exploitation de Château Morange :

- le soutien à la création artistique,
- la diffusion artistique,
- la médiation culturelle et le développement des publics.

L'année 2021 est celle du deuxième exercice portant sur une année civile complète (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021), après l'année 2020, première année complète d'exercice, marquée par la crise sanitaire. Les effets de la crise ont continué de se faire sentir en 2021 puisque, en raison des conditions sanitaires et des mesures préfectorales, l'équipement a été fermé au public du 2 au 16 août 2021. De fait, l'activité s'en est trouvée affectée mais elle n'a pour autant pas été interrompue durant l'ensemble de l'année.

## Analyse de l'activité

### - **Mission de soutien à la création artistique**

Pour sa deuxième année pleine d'exploitation, Château Morange a poursuivi et ce malgré de fortes contraintes dues au contexte sanitaire, son travail d'ouverture aux arts pour encourager la création, la production et la diffusion des œuvres et la rencontre avec le public.

Quelques indicateurs :

- 37 projets artistiques reçus,
- 29 projets accompagnés toute discipline confondue,
- 120 artistes accueillis en résidence.

*Rappel des chiffres clés 2020 :*

- 20 projets artistiques

### - **Mission de diffusion artistique**

Le premier semestre 2021 a été marqué par les temps forts suivants :

- mars 2021 : festival national du court-métrage,
- juillet 2021 : festival Cinémarmailles : 1 700 marmailles dont 1200 scolaires.

Des évènements récurrents :

- des conférences tous les premiers vendredis du mois,
- les jeudis « Projétali »,
- du spectacle vivant tous les troisièmes vendredis du mois,
- Kabar-Château tous les quatrièmes vendredis du mois.

Quelques indicateurs :

- 70 opérations programmées,
- 3 680 spectateurs et visiteurs.

*Rappel des chiffres clés 2020 :*

- 30 opérations programmées,
- 1 710 spectateurs et visiteurs.

### - **Mission de médiation culturelle et de développement des publics**

Diverses actions culturelles ont été réalisées en 2021 :

- atelier de pratique artistique,
- valorisation des travaux réalisés en atelier,
- rencontre avec un artiste et découverte de son univers,
- échange créatif entre pratiquants amateurs et professionnels,
- conférences,
- 6 actions « ron batay kok » hors les murs,
- visites guidées.

Quelques indicateurs :

- 34 visites guidées,
- 2 110 personnes.

*Rappel des chiffres clés 2020 :*

- 29 visites guidées,
- 1 620 personnes.

### **Analyse financière**

La contribution financière de la Ville de Saint-Denis au titre de la concession de service public, initialement de 520 000 euros pour l'année 2021, a été maintenue.

Le chiffre d'affaires pour l'année 2021 est de 29 787 € HT. Il était de 5 618 € en 2020.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 540 520 €.

Le résultat d'exploitation est de 23 776 €.

Aussi, conformément à la réglementation, je vous demande de prendre acte du rapport 2021 produit par la SPL Territo'Arts dans le cadre de sa mission de délégation de service public, joint en annexe (pages 40 et suivantes du rapport).

**Je vous demande de bien vouloir prendre acte de ce rapport.**

**OBJET**        **Société publique locale (SPL) Territo'Arts**  
Rapport annuel du concessionnaire pour 2021

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N°22/6-006 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Madame Sonia BARDINOT - 10ème adjointe au nom des commissions « Ville Ambitieuse », « Ville Durable » et « Consultative des Services Publics Locaux » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE**  
**(pas de vote)**

Prend acte du rapport 2021 produit par la SPL Territo'Arts dans le cadre du contrat de concession de service public pour l'exploitation de l'équipement culturel Château Morange.

# TERRITO'

Arts  
LA RÉUNION

## TERRITO'ARTS

Société Publique Locale au capital de 300 000 €

-

### RAPPORT ANNUEL

-

EXERCICE 2021



## Sommaire

<b>PREAMBULE</b>	<b>3</b>
<b>PARTIE 1a - COMPTE-RENDU TECHNIQUE D'ACTIVITE – Cité des Arts</b>	<b>7</b>
I. Mission de soutien à la création artistique	8
A. Accompagner les artistes : une démarche mise en œuvre quotidiennement	8
B. Indicateurs 2021 sur l'activité de soutien à la création artistique	11
II. Mission de diffusion artistique	18
A. Diffuser les œuvres : une programmation au pluriel	18
B. Indicateurs 2021 sur l'activité de diffusion artistique	19
III. Mission de médiation culturelle et de développement des publics	25
A. Partager la création : une médiation culturelle proche du territoire	25
B. Indicateurs 2021 sur l'activité de médiation culturelle	28
IV. Activité de location des espaces	37
A. Location événementielle d'espaces	37
B. Location horaire des studios de répétition musique	39
C. Mise à disposition à titre gratuit d'espaces au délégant	40
<b>PARTIE 1b - COMPTE-RENDU TECHNIQUE D'ACTIVITÉ – Château Morange</b>	<b>40</b>
I. Mission de soutien à la création artistique	41
A. Accompagner les artistes : une démarche mise en œuvre toute l'année	41
B. Indicateurs 2021 sur l'activité de soutien à la création artistique	41
II. Mission de diffusion artistique	46
A. Diffuser les œuvres : une programmation au pluriel	46
B. Indicateurs 2021 sur l'activité de diffusion artistique	47
III. Mission de médiation culturelle et de développement des publics	50
A. Partager la création : une médiation culturelle proche du territoire	50
B. Indicateurs 2021 sur l'activité de médiation culturelle	51
C. Informer et accueillir le public : un enjeu d'image et de démocratisation	53
IV. Activité de location des espaces	55
A. Location événementielle d'espaces	55
B. Location horaire des studios de répétition musique	55
C. Mise à disposition à titre gratuit d'espaces au délégant	55
<b>PARTIE 2 – DEMARCHE ENVIRONNEMENTALE</b>	<b>56</b>
<b>PARTIE 3 - COMPTE-RENDU FINANCIER</b>	<b>57</b>
I. Situation et activité de la Société au cours de l'exercice écoulé	57
A. Exposé sur les résultats économiques et financiers	57
B. Investissements réalisés par la Société et perspectives	63
C. Événements intervenus depuis la fin 2021	66
D. Evolution prévisible de l'activité de la Société et perspectives d'avenir	66
E. Information sur les délais de paiement	71
F. Activités en matière de recherche et développement	71
II. Répartition du capital social	72
III. Informations concernant les mandataires sociaux	72
IV. Proposition d'affectation du résultat	73
<b>PARTIE 4 - ANALYSE DE LA QUALITÉ DU SERVICE</b>	<b>73</b>
Approche empirique : observations et retours spontanés	73
<b>ANNEXES</b>	<b>77</b>

## **PREAMBULE**

### ***Rappel préliminaire***

#### **❖ Cité des Arts**

Soucieuse d'améliorer et diversifier l'offre culturelle et de pallier la carence actuelle des équipements de création et de diffusion artistique sur son territoire, la Communauté Intercommunale du Nord de la Réunion (CINOR) a décidé la réalisation d'un Centre culturel intercommunal au lieu-dit « îlot Jeumon » à Saint-Denis, plus communément dénommé « Cité des Arts ».

Ce projet déclaré d'intérêt communautaire le 25 juin 2009 a été livré mi-décembre 2015.

Par délibération du 26 septembre 2013, la CINOR a choisi de confier la gestion de la Cité des Arts à une Société Publique Locale (SPL), dans le cadre d'un contrat de délégation de service public par voie d'affermage.

Par délibération du 28 mai 2014, le Conseil de la Communauté a approuvé la création de la Société Publique Locale TERRITO'ARTS avec pour actionnaires la CINOR, la Commune de Saint-Denis, la Commune de Sainte-Marie et la Commune de Sainte-Suzanne, et approuvé les statuts y afférents.

L'assemblée générale constitutive de la SPL TERRITO'ARTS s'est réunie le 23 avril 2015 ; la Société a été dûment immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saint-Denis le 3 août 2015.

La SPL TERRITO'ARTS a notamment pour objet la gestion, y compris la préfiguration de l'exploitation, l'entretien et la maintenance d'équipements à caractère culturel notamment dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques et visuels.

A ce titre, la CINOR a souhaité confier l'exploitation du Centre culturel intercommunal de l'îlot Jeumon à la SPL TERRITO'ARTS, dans le cadre d'un contrat de délégation de service public (DSP), conformément aux dispositions de l'article L.1411-12 du code général des collectivités territoriales relatives aux contrats de prestations intégrées (« in house »).

Ce contrat (et le compte d'exploitation prévisionnel y afférent) a été approuvé respectivement par le Conseil Communautaire de la CINOR le 25 juin 2015 et par le Conseil d'Administration de la SPL TERRITO'ARTS le 26 juin 2015, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2021.

Le contrat de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de la Cité des Arts est arrivé à échéance au 30 juin 2021.

Par délibération n. 2021/3-31 du Conseil de la CINOR en séance du 27 mai 2021, la CINOR a choisi d'attribuer le contrat de concession de service public pour l'exploitation de la Cité des Arts à la SPL TERRITO'ARTS, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2027.

#### **Objet du rapport annuel (Cité des Arts)**

Conformément aux dispositions de l'article 44 du contrat de concession de service public conclu entre la SPL TERRITO'ARTS, Concessionnaire, et la CINOR, collectivité délégante :

“Le Concessionnaire produit et transmet chaque année à la Collectivité avant le 1<sup>er</sup> juin et pendant toute la durée du présent contrat un rapport annuel comprenant un compte-rendu technique, un compte-rendu financier et une analyse de la qualité du service.

Les éléments précités portent sur l'exécution du contrat pour l'année civile précédente. Le rapport annuel du Concessionnaire tient compte des spécificités du secteur d'activité concerné, respecte les principes comptables d'indépendance des exercices et de permanence des méthodes retenues pour l'élaboration de chacune de ses parties, tout en permettant la comparaison entre l'année en cours et la précédente. Toutes les pièces justificatives des éléments de ce rapport sont tenues par le Concessionnaire à la disposition de la Collectivité dans le cadre de son droit de contrôle. Ce rapport mentionne les actions développées par le Concessionnaire dans le cadre de ses missions."

Le présent rapport annuel a ainsi pour objet de rendre compte de l'activité de la SPL TERRITO'ARTS pour l'exercice 2021.

Il s'agit du sixième exercice portant sur l'année civile complète (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021), après l'exercice 2016 qui fut la première année de pleine activité de la Cité des Arts, l'exercice 2017 qui fut impacté par l'ajustement du modèle économique, l'exercice 2018 marqué en fin d'année par la crise sociale des « gilets jaunes » et l'exercice 2020 marqué par la crise sanitaire COVID-19.

Des comparaisons entre les années 2021 (N), 2020 (N-1), 2019 (N-2), 2018 (N-3), 2017 (N-4) et 2016 (N-5) viendront apporter un éclairage sur l'évolution de l'activité dans ses diverses composantes ainsi que sur la trajectoire financière de l'entreprise.

### ❖ **Château Morange**

La Ville de Saint-Denis a confié l'exploitation de l'établissement culturel Château Morange, à la SPL Territo'arts dans le cadre d'un contrat de concession de service public à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2019.

#### **Objet du rapport annuel (Château Morange)**

Conformément aux dispositions de l'article 44 du contrat de concession de service public conclu entre la SPL TERRITO'ARTS, Concessionnaire, et la ville de Saint-Denis, collectivité délégante :

"Le Concessionnaire produit et transmet chaque année à la Collectivité avant le 1<sup>er</sup> juin et pendant toute la durée du présent contrat un rapport annuel comprenant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité du service. Ce rapport comportera un compte-rendu technique, un compte-rendu financier et une analyse de la qualité du service.

Les éléments précités portent sur l'exécution du contrat pour l'année civile précédente. Le rapport annuel du Concessionnaire tient compte des spécificités du secteur d'activité concerné, respecte les principes comptables d'indépendance des exercices et de permanence des méthodes retenues pour l'élaboration de chacune de ses parties, tout en permettant la comparaison entre l'année en cours et la précédente. Toutes les pièces justificatives des éléments de ce rapport sont tenues par le Concessionnaire à la disposition de la Collectivité dans le cadre de son droit de contrôle. Ce rapport mentionne les actions développées par le Concessionnaire dans le cadre de ses missions."

Le présent rapport annuel a ainsi pour objet de rendre compte de l'activité de la SPL TERRITO'ARTS pour l'exercice 2021.

Il s'agit du deuxième exercice portant sur l'année civile complète (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021), après l'exercice 2020 qui fut la première année de pleine activité de Château Morange marqué par la crise sanitaire COVID-19.

Des comparaisons entre les années 2021 (N), 2020 (N-1) viendront apporter un éclairage sur l'évolution de l'activité dans ses diverses composantes ainsi que sur la trajectoire financière de l'entreprise.

❖ **Contexte 2021 : La continuité d'un projet culturel de service public avec une nouvelle gouvernance dans un contexte de crise sanitaire COVID-19**

En Décembre 2019, la Ville de Saint-Denis a attribué à la SPL TERRITO'ARTS, la Concession de Service Public pour l'exploitation de Château Morange, Pôle de l'image et haut lieu de la Culture Réunionnaise. Sa mise en œuvre a été perturbée par la crise COVID.

En milieu d'année 2020, Mme Orphé, la nouvelle Présidente Directrice Générale de la SPL TERRITO'ARTS a pris ses fonctions dans un monde de la culture fortement impacté par la crise sanitaire que nous traversons, succédant à M. René Louis Pestel, qui a su, par son investissement et sa passion pour la culture, faire de la Cité des Arts, un haut lieu de l'expression artistique.

Cette succession s'est inscrite donc dans un contexte plus difficile car plus incertain :

- Trois mois (Mars à Mai) de confinement qui ont obligé à la mise en œuvre du chômage partiel pour les plus fragiles et à différer de nombreuses activités
- Une reprise en Juin 2020 avec l'application d'un protocole sanitaire strict
- L'accueil d'un nouveau Conseil d'Administration
- Le recrutement d'un nouveau Directeur Général Délégué en Novembre 2020.

Depuis le lancement de la saison 2021, le territoire Réunionnais a été concerné par plusieurs périodes successives de confinement et couvre-feu qui ont contraint l'activité de la Cité des Arts et de Château Morange (annulations et reports de diffusions, actions culturelles et résidences, adaptation des horaires d'ouverture, activité partielle).

En raison des conditions sanitaires et des mesures préfectorales, les deux établissements Cité des Arts et Château Morange ont été fermés au public du lundi 2 août au lundi 16 août 2021 inclus.

Malgré la crise COVID et les nombreuses mesures préfectorales contraignant l'activité, la Direction de la SPL a continué à assurer toutes ses missions grâce :

- à l'implication de l'Ekip et de son ancien Directeur Général Délégué, M. Raphaël Buhot qui a rempli sa mission jusque mi-October 2020
- à l'arrivée d'un nouveau DGD, M. Jérôme Li-Thiao-Té qui a pris conscience très rapidement de l'ampleur de la tâche à remplir et du défi à relever
- à la confiance accordée par le nouveau Conseil d'Administration qui a fait preuve d'une solidarité autour de la nouvelle Direction.
- une confiance renouvelée de la CINOR, traduite par l'attribution du contrat de concession de service public pour l'exploitation de la Cité des Arts à la SPL TERRITO'ARTS, pour la période du 1er juillet 2021 au 30 juin 2027.

La SPL a assuré la continuité de ses missions définies par la Délégation de Service Public (Cité des Arts) :

1. en matière de soutien à la création artistique
2. en matière de diffusion artistique
3. en matière de médiation culturelle et de développement des publics
4. en matière de location des espaces

et par la Concession de Service Public (Château Morange) :

1. en matière de pluridisciplinarité artistique
2. en matière de développement culturel et mise en avant de l'image
3. en matière de démocratisation du site et agrandissement du rayonnement de développement culturel

L'année 2020 ainsi que 2021 a été fortement impactée par la crise sanitaire COVID-19, qui a eu pour conséquence un net ralentissement de l'ensemble des activités (soutien à la création artistique, diffusion artistique, médiation culturelle et location d'espaces à la Cité des Arts) (pluridisciplinarité artistique, développement culturel et mise en avant de l'image, démocratisation du site et agrandissement du rayonnement de développement culturel à Château Morange) se traduisant par de nombreuses annulations et reports d'opérations.

Les conséquences de cette crise sanitaire majeure, au-delà d'une baisse importante de la fréquentation sur 2021, sont d'ordre financier : avec près de 345 000 € de perte de chiffre d'affaires (par rapport à 2019), 120 000 € de mécénat en moins, mais également le maintien des contributions pour contraintes de service public de ses 2 collectivités déléguées.

## **PARTIE 1a - COMPTE-RENDU TECHNIQUE D'ACTIVITE – Cité des Arts**

La Cité des Arts est devenue un grand lieu de culture identifié dans le paysage culturel réunionnais, indianocéanique et national. Tirant parti de son architecture et de sa localisation au cœur de l'agglomération, elle attire des publics sans cesse renouvelés autour de la danse, de la musique, du théâtre, du cirque, des arts visuels... : le soutien à la création artistique réunionnaise et son partage avec le plus grand nombre sont la raison d'être de la Cité des Arts.

Depuis son ouverture début 2016, la Cité des Arts s'est positionnée comme un espace public ouvert, un lieu d'accueil de projets culturels, une plateforme artistique collaborative, toutes disciplines confondues, avec des infrastructures et une équipe professionnelle d'exploitation qui lui permettent d'accompagner ces projets de leur création jusqu'à leur diffusion publique.

L'accueil d'artistes en résidence est ainsi au cœur du projet global de la Cité des Arts, dont il irrigue toutes les composantes. La programmation, voulue à la fois populaire et exigeante, reflète toutes les formes et tendances artistiques contemporaines, perméable aux vibrations de l'île. Ainsi naissent des formes hybrides, transversales et pluridisciplinaires, proposées sans hiérarchie de genre et basées sur la rencontre humaine. La vitalité créative réunionnaise est proposée à un public large et diversifié, curieux de découvertes lors de moments de partage avec les artistes, d'ateliers, ou de restitutions d'étapes de travail.

Le présent compte-rendu se décline sur la base des 3 grandes missions de service public assignées à la SPL TERRITO'ARTS dans le cadre de l'exploitation de la Cité des Arts telles que formulées à l'article 26 du contrat de délégation de service public conclu avec la CINOR :

- le soutien à la création artistique (I),
  - la diffusion artistique (II),
  - la médiation culturelle et le développement des publics (III).
- Nous rendrons également compte de l'activité de location des espaces (IV).

## **I. Mission de soutien à la création artistique**

### **A. Accompagner les artistes : une démarche mise en œuvre quotidiennement**

La Cité des Arts a poursuivi durant cette année 2021 et ce malgré une période marquée par la crise sanitaire son travail d'ouverture aux arts, dans leur sens le plus large, pour permettre aux artistes réunionnais d'explorer les pistes de leur création, de se réaliser et produire leurs œuvres, de collaborer et de rencontrer les publics. Le caractère unique du lieu, par la qualité et la diversité de ses infrastructures, ainsi que le savoir-faire de l'équipe d'exploitation, sont mis au service des artistes et de leurs projets dans un dialogue constant.

L'accompagnement à la création de la Cité des Arts concerne des porteurs de projet réunionnais, qu'ils soient issus de la musique, de la danse, du théâtre, du cirque, du cinéma, des arts plastiques... La volonté affirmée est de favoriser la création locale dans toute sa diversité, d'apporter une réelle plus-value à la filière de la production artistique réunionnaise, économiquement fragile, avec une attention particulière aux artistes émergents souvent isolés et dénués de moyens. La Cité des Arts joue ainsi un rôle essentiel pour le développement de jeunes artistes réunionnais.

Les artistes, à La Réunion comme ailleurs, sont majoritairement structurés en association pour le spectacle vivant (compagnies) et la musique (groupes), et sous statut d'auteur / artiste indépendant pour les arts plastiques et visuels.

Qu'ils soient amateurs, en voie de professionnalisation, professionnels en devenir ou confirmés, les artistes réunionnais, d'où qu'ils viennent, peuvent bénéficier de l'accompagnement de la Cité des Arts.

Pour être accueilli et accompagné par la Cité des Arts, il est nécessaire d'être porteur d'un projet artistique, avec une perspective de diffusion à court ou moyen terme, incluant la définition et la mise en œuvre conjointe d'un programme d'actions de médiation culturelle en direction de différents publics à l'échelle du territoire intercommunal. Les artistes accueillis en résidence doivent, en effet, tisser des liens avec la population.

Des moyens de médiation et de communication sont développés pour valoriser les différentes réalisations et permettre au plus grand nombre de rencontrer les artistes et leurs œuvres. L'inscription de la Cité des Arts sur son territoire est en effet déterminante et il est essentiel que les actions de médiation culturelle y contribuent.

Seuls les artistes installés à La Réunion peuvent a priori bénéficier d'un accompagnement en création de la Cité des Arts ; les artistes extérieurs à La Réunion, notamment ressortissants de la zone Océan Indien, peuvent toutefois être accueillis en résidence à la condition d'une collaboration artistique locale ou d'une création en lien avec le territoire.

Les porteurs de projet proposent une création artistique originale qui est évaluée selon des critères de viabilité, tels que :

- impulsion du projet et capacité de projection,
- capacité juridique à porter le projet,
- structuration administrative et financière,
- temporalité et phasage du projet,
- partenaires publics et/ou privés mobilisés et mobilisables,
- perspectives d'exploitation du projet.

La durée de chaque résidence est déterminée en fonction de chaque projet.

Une convention d'accompagnement artistique (ou convention d'accueil en résidence) est systématiquement établie entre la Cité des Arts et le porteur du projet afin d'acter les contours et modalités de l'accompagnement qui peut prendre des formes diverses, selon la nature et l'état d'avancement du projet, les besoins exprimés et la capacité de la Cité des Arts à y répondre par ses apports en nature et en industrie :

- mise à disposition d'espaces de travail aménagés pour la création artistique (studios

de répétitions, ateliers...),

- mise à disposition d'hébergements d'artistes,
- mise à disposition de matériels techniques (scène, son, lumière, vidéo...),
- conseil et expertise dans tous les domaines où l'équipe d'exploitation de la Cité des Arts peut faire valoir ses compétences (administration, production, technique, communication...),
- aide à la recherche de partenaires et à la mise en réseau,
- élaboration d'un plan d'actions de médiation culturelle associé au projet,
- modalités de restitution et/ou de diffusion publique du projet.

Le principe de résidence est destiné à accompagner les artistes dans leur travail de recherche, de création, de production, de démocratisation et de diffusion de leur œuvre. L'équipe de la Cité des Arts établit un contact régulier avec les artistes en résidence afin de les accompagner au mieux dans leurs projets. Lors des résidences, les artistes sont également invités à ouvrir au public leurs espaces de travail pour dévoiler la création en cours dans le cadre d'un « premier regard » ou d'une restitution dédiée aux professionnels.

Les résidences proposées sont de plusieurs types, selon la nature et l'état d'avancement du projet artistique :

▪ La résidence de laboratoire

Elle concerne une recherche autour d'une intention artistique en lien avec un projet de production à court ou moyen terme, sans qu'il y ait une obligation de production immédiate. Pour le théâtre, cette résidence est majoritairement appliquée à l'écriture du texte et à des ateliers avec des associations, ceci nourrissant le propos artistique.

Cette résidence est d'un genre unique à La Réunion, car elle offre aux artistes la possibilité de l'expérimentation sans obligation de production. Ce dispositif est également un révélateur de nouveaux talents, car il permet de découvrir des artistes émergents, et participe ainsi au renouvellement de la filière de la production artistique locale.

***Exemple 2021 :***

*Le collectif Cirké Craké a bénéficié de 17 jours de résidence de laboratoire afin de faire des recherches autour son projet de création de spectacle « Le Zeste » en direction du tout public. Lors de cette résidence, Toky le responsable artistique de la compagnie a pu créer dans les lieux de répétition (Studio de danse et studio de répétition). Cette résidence a permis de finaliser plusieurs grandes étapes : écriture, mise en scène et enregistrement son. Cette résidence a également permis à l'équipe de cirké craké de rencontrer des d'autres professionnels (musicien, comédien, danseur), et de restituer le travail auprès de différents publics.*

▪ La résidence de territoire

Elle est centrée sur la mise en œuvre d'un programme d'action culturelle en direction de différents publics par un artiste résident. Des restitutions intermédiaires et publiques sont programmées afin de faire découvrir la création en cours de réalisation pour que l'artiste se constitue son premier public ou qu'il transmette son art dans une forme participative.

**Nous n'avons pas accueilli de résidence de territoire à cause des reports de 2020.**



#### ▪ La résidence de production

Elle a vocation à conforter l'aboutissement d'un projet artistique. Le soutien de la Cité des Arts se traduit par des apports en nature et en industrie, suite à un échange individualisé, afin d'évaluer les besoins du porteur de projet et de compléter les apports des autres partenaires à la production de l'œuvre. Cette résidence se conclut par une rencontre entre le public et l'œuvre (concert, spectacle ou exposition). Elle s'inscrit dans une démarche au-delà des murs de la Cité des Arts, les projets artistiques coproduits étant recommandés aux salles de diffusion, aux institutions partenaires comme l'Ecole Supérieure d'Art, le FRAC, les bailleurs sociaux et autres partenaires, avec un objectif : que l'œuvre créée à la Cité des Arts puisse être exploitée le mieux possible et rencontrer le plus large public.

#### **Exemple en 2021 :**

*Dogo Fara est un groupe que nous avons pu accompagner sur le 1<sup>er</sup> semestre par le biais de répétitions dans un premier temps avec un coach scénique et qui s'est poursuivi au Fanal pour travailler l'aspect scénique. Cette résidence s'est terminée en restitution au Food Art's pour un premier aperçu live du résultat. Cela nous a amené à intégrer ce groupe à notre programmation le semestre suivant.*

#### **Témoignage : Résident "E.M.B"**

*« Un petit mot pour remercier pour cette résidence qui a été très fertile ! Merci à Cédric pour son accueil et ses ressources, à Jimmy pour sa dispo et sa bonne humeur, à Cindy pour m'avoir aidé à récupérer la clé, à Jean-pierre pour sa considération et son aide lorsqu'il fallait trouver une clé samedi, à Kevin qui m'a vraiment facilité l'accès au studio mao, à Teddy pour son grand sourire et sa curiosité et à Vincent pour sa confiance. Merci à ceux et celles que j'ai oublié ! Je ferai une playliste privée soundcloud des morceaux qui sont nés à la CDA pendant cette résidence (quand je les aurai finalisé).*

*Merci à toi Anthony pour TOUT !*

*L'équipe a été vraiment à l'écoute, présente, dispo, dans la bonne humeur, dans le soutien et le partage !  
J'ai été très touchée !*

*Si jamais tu peux passer le mail ou le mot je t'en serai reconnaissante !*

*à très bientôt*

*Elodie*

#### ▪ Les artistes associés : un accompagnement global au long cours

L'accompagnement d'artistes associés concerne l'activité globale d'un artiste ou d'une compagnie dans le cadre d'une implantation longue à la Cité des Arts, non pas sur un seul mais sur plusieurs projets artistiques. Par cette présence dans la durée, ces artistes teintent le lieu de leur esthétique.

Cet accompagnement structurant contribue au développement de carrière des artistes associés et au rayonnement de la Cité des Arts à La Réunion, dans l'Océan Indien et à l'échelle nationale. Il permet le développement de relations privilégiées avec des acteurs culturels et artistiques reconnus, et l'inscription dans des réseaux de production et de diffusion locaux, nationaux et internationaux.

### **Artistes associés à la Cité des Arts en 2021 :**

- Compagnie 3.0 (spectacle vivant / danse)
- Théâtre les Alberts (spectacle vivant / marionnettes)
- Compagnie Qu'avez-vous fait de ma bonté ? (spectacle vivant / théâtre)
- JakoMaron (musique)
- Maya Kamaty (musique)
- Aurus (musique)

### **La résidence « kouzin » Maurice / Réunion**

Ce nouveau dispositif, qui consiste en la mise en œuvre d'un programme d'accompagnement à la professionnalisation d'artistes mauriciens, est le fruit d'un partenariat entre la Cité des Arts et l'Institut Français de Maurice (IFM) qui octroie une bourse de voyage à 15 artistes mauriciens pour bénéficier d'une résidence à la Cité des Arts.

***Au vu du contexte sanitaire, et de la difficulté de circulation entre La Réunion et l'Île Maurice, en plus de la fermeture de l'aéroport, le dispositif a été reporté.***

Ce dispositif sera reconduit avec l'IFM en 2022.

## **B. Indicateurs 2021 sur l'activité de soutien à la création artistique**

***Dans le cadre des deux appels à projets lancés, nous avons reçu au total 227 projets (143 projets reçus l'année précédente), toutes disciplines confondues, dont 128 ont été retenus (77 projets retenus l'année précédente) pour un accueil en résidence (soit environ un projet sur deux) pour 2021.***

### ***❖ Appel à projets pour les résidences de création 2021***

Depuis 2018, l'activité de soutien à la création artistique résulte pour l'essentiel d'un appel à projets lancé en année N-1.

La procédure d'appel à projets pour les résidences de création 2020 a ainsi été menée dans le courant du second semestre 2019, avec un triple objectif :

- rendre plus lisible auprès de la filière nos modalités d'accompagnement artistique ;
- ouvrir plus largement les portes de la Cité des Arts aux créateurs émergents ;
- mieux cadrer en amont nos actions de soutien à la création et les moyens y afférents, dans un contexte budgétaire contraint.

Par ailleurs, en 2016 puis 2017, près de 170 projets artistiques avaient été accueillis chaque année en résidence, soit une quantité certes très importante, mais au détriment, parfois, de la qualité. En 2018 puis 2019, près de 110 projets artistiques ont été accueillis chaque année en résidence.

Dans le cadre de l'appel à projets lancé en 2020, nous avons reçu au total 171 projets (143 projets reçus l'année précédente), toutes disciplines confondues, dont 98 ont été retenus (77 projets retenus l'année précédente) pour un accueil en résidence (soit environ un projet sur deux) pour le 1<sup>er</sup> semestre 2021 (en raison du renouvellement de la CSP à mi année).

La procédure d'appel à projets, induisant une sélection plus fine, nous a permis de mieux mesurer en amont l'intérêt et la viabilité de chaque projet, et d'améliorer la qualité de l'accompagnement des créations accueillies depuis 2020.

Au second semestre 2021, suite au renouvellement de CSP de la Cité des Arts, deux appels à projets consécutifs ont été lancés :

- le premier appel portant sur les résidences sur la période du second semestre 2021
- le second appel portant sur les résidences sur la période de l'année 2022

En 2021, la Cité des Arts et Château Morange ont reçu 35 candidatures lors de leur **appel à projet commun** (2ème saison artistique d'août à décembre) complété de 1 projet dans le cadre de son partenariat avec la zone océan Indien, soit **un total de 36 projets artistiques reçus** pour un accueil en résidence après étude du dossier et avis d'une commission consultative de professionnels représentatifs de la filière, au regard des critères suivants :

> *pour tout type de résidence :*

- capacité juridique à porter le projet (association, statut d'auteur...),
- identification et parcours de l'artiste ou de l'équipe artistique (confirmée ou pressentie),
- clarté du projet artistique et de son phasage (intention de création originale, projection dans le temps...),
- ancrage territorial du projet (relations avec le territoire et ses populations, dimension participative...),
- faisabilité (notamment technique) au regard des besoins exprimés ;

> *en outre, pour les résidences de production :*

- garanties en termes de structuration administrative et financière,
- autres partenaires de la production (confirmés ou pressentis),
- perspectives de diffusion du projet,
- licence d'entrepreneur de spectacles de 2<sup>ème</sup> catégorie (acquise ou en cours) pour le spectacle vivant.

### **Appel à projets pour les résidences de création 2021 – tableau récapitulatif**

Discipline artistique	Nombre de candidatures reçues suite aux appels à projets	Nombre de projets retenus pour une résidence en 2021
Musique	80	61
Spectacle vivant	72	29
Arts visuels	50	38
IFM de Maurice	12	0
CCFM du Mozambique	13	0
<b>Total</b>	<b>227</b>	<b>128</b>

#### **Il a été décidé de reporter à 2022, 21 projets**

- 4 résidences musique reportées en 2022 (*Alaza, El Tabla, Koro, Lorkes Bann Dalon*)
- 1 résidence spectacle vivant reportée en 2022
- 16 résidences arts visuels reportées en 2022

En plus de ces projets accueillis dans le cadre d'une résidence de création, la Cité des Arts a mis ponctuellement ses espaces à la disposition :

- d'artistes professionnels dans le cadre d'un « accueil studio », principalement pour des répétitions liées à la reprise d'une création existante avant une tournée en diffusion ;
- d'artistes amateurs dans le cadre de notre démarche visant à accueillir et favoriser les pratiques artistiques en amateur.

Ces accueils complémentaires illustrent la volonté et la capacité de la Cité des Arts de pouvoir répondre, avec réactivité, à certains besoins de la filière qui ne sont pas toujours compatibles avec la temporalité d'un appel à projets annuel.

En 2021, malgré le contexte sanitaire lié à la crise covid-19, la Cité des Arts a maintenu sa mission d'accompagnement à la création dans la répartition qui suit :

## • Musique

Les dispositifs d'accompagnement dans le domaine de la musique revêtent des formes diverses, parfois complémentaires à la résidence (enregistrement, formation...), définies selon les projets et la pertinence des moyens à mettre en œuvre.

Les artistes concernés sont de plusieurs types :

- artistes professionnels confirmés,
- artistes émergents,
- artistes amateurs (notamment lycéens et collégiens).

Selon la typologie d'artistes concernés, l'accompagnement se décline autour de moyens techniques (mise à disposition d'espaces et de matériels), humains (expertise professionnelle, formations à la pratique et aux métiers de la scène) et financiers (prise en charge de frais artistiques, diffusion après résidence).

Voici les indicateurs d'activité de soutien à la création artistique dans le domaine de la musique en 2021:

MUSIQUE Type d'accompagnement	Nombre de projets retenus	Nombre de projets accompagnés en 2021	Nombre d'artistes accompagnés	Nombre de jours d'accueil
Résidence de laboratoire	20	14	55	155
Résidence de production	33	35	194	159
Résidence d'artiste associé	5	5	19	40
<b>TOTAL</b>	<b>58</b>	<b>54</b>	<b>268</b>	<b>354</b>

### **4 résidences musique reportées en 2022**

**Chiffres 2021 : 54 projets artistiques concernant 268 artistes musiciens pour plus de 354 jours d'accueil (4 projets reportés à 2022 dû à la crise covid-19)**

***Rappel 2020 : 28 projets artistiques concernant 112 artistes musiciens pour 576 jours d'accueil (4 projets reportés à 2021 dû à la crise covid-19)***

***Rappel 2019 : 28 projets artistiques concernant 120 artistes musiciens pour 318 jours d'accueil***

***Rappel 2018 : 32 projets artistiques concernant 138 artistes musiciens pour 378 jours d'accueil***

***Rappel 2017 : 94 projets artistiques concernant 892 artistes musiciens pour 713 jours d'accueil***

***Rappel 2016 : 91 projets artistiques concernant 656 artistes musiciens pour 463 jours d'accueil***

## • Spectacle vivant

Les artistes résidents dans le domaine du spectacle vivant ont eu l'opportunité d'ouvrir les portes aux spectateurs (grand public et professionnels) sur leur travail de création en cours. Ces rencontres ont permis aux porteurs de projet d'obtenir des préachats de spectacles, de bénéficier de regards extérieurs éclairés, d'échanger avec des spectateurs curieux et de générer de nouveaux partenariats en production et en diffusion.

Ces moments de création partagée prennent diverses formes :

- restitutions à destination des professionnels sur invitation,
- restitutions appelées « premier regard » à destination du grand public,
- rencontres avec l'équipe artistique à destination des scolaires et associations...

La découverte des créations en cours a permis d'accroître le nombre de partenaires engagés à coproduire le spectacle et/ou à le diffuser et de consolider le projet jusqu'à son aboutissement. Les restitutions sont parfois confortées par des programmateurs qui s'engagent à l'achat de représentations.

Le réseau des lieux partenaires, déjà bien structuré à La Réunion, s'est consolidé tout au long de l'année 2019, 2020, et en 2021 avec notamment les Théâtres Départementaux, le Théâtre Vladimir Canter, le Théâtre Les Bambous, Lespas Leconte de Lisle, Le Séchoir, le Théâtre du Grand Marché, Le Hangar, le Théâtre Luc Donat, le Conservatoire à Rayonnement Régional... mais aussi avec des structures nationales comme la Cité des arts de la rue de Marseille ou le Centre national des arts de la rue de Toulouse.

De nombreux spectacles coproduits par la Cité des Arts ont été programmés dans le réseau des salles de diffusion de l'île en 2021 parmi lesquels :

- « Gâté » de la Compagnie Lantouraz Chloé Lavaud (CDNOI, LESPAS ...)
- « Lady La fée » (Lespas, Les Bambous, Teat Départementaux...)
- OEDIPE etc Théâtre Les Alberts ( Lespas, Luc donat,)

Certains de ces spectacles, comme d'autres spectacles créés en tout ou partie à la Cité des Arts, sont toujours en diffusion en 2022.

Le soutien à la création artistique dans le domaine du spectacle vivant se traduit, au-delà des résidences, par des projets complémentaires accueillis en cours d'année qui contribuent à accompagner la filière : accueils studios, accueils ponctuels en répétition, formations et masterclasses, conférences et rencontres professionnelles, et enfin par le soutien aux pratiques amateurs encadrées, notamment dans le cadre du développement des propositions hors les murs et de la préparation de temps forts.

Voici les indicateurs d'activité de soutien à la création artistique dans le domaine du spectacle vivant en 2021 :

<b>SPECTACLE VIVANT Type d'accompagnement</b>	<b>Nombre de projets retenus</b>	<b>Nombre de projets accompagnés en 2021</b>	<b>Nombre d'artistes accompagnés</b>	<b>Nombre de jours d'accueil</b>
Résidence de laboratoire	23	17	142	107
Résidence de production	27	22	173	287
Résidence d'artiste associé	5	3	10	28
<b>TOTAL</b>	<b>55</b>	<b>42</b>	<b>325</b>	<b>422</b>

**1 résidence spectacle vivant reportée en 2022**

**Chiffres 2021 : 42 projets artistiques concernant 325 artistes du spectacle vivant pour plus de 422 jours d'accueil (1 projet reporté à 2022 dû à la crise covid-19)**

**Rappel 2020 : 57 projets artistiques concernant 257 artistes du spectacle vivant pour 1 382.5 jours d'accueil (10 projets reportés à 2021 dû à la crise covid-19)**

**Rappel 2019 : 51 projets artistiques concernant 528 artistes du spectacle vivant pour 1 402 jours d'accueil**

**Rappel 2018 : 53 projets artistiques concernant 1 002 artistes du spectacle vivant pour 1 061 jours d'accueil**

**Rappel 2017 : 58 projets artistiques concernant 608 artistes du spectacle vivant pour 1 441 jours d'accueil**

**Rappel 2016 : 55 projets artistiques concernant 670 artistes du spectacle vivant pour 1 155 jours d'accueil**

### ● Arts visuels

La Cité des Arts offre aux artistes plasticiens et/ou visuels un accès à des ateliers de création où les résidences d'artistes aboutissent des expositions ou projections.

Cet apport est incontestable dans un secteur jusqu'à présent particulièrement sous doté dans le paysage culturel réunionnais. Chacun des artistes plasticiens résidents atteste de l'intérêt de sortir d'un certain isolement, et saisit l'opportunité de rencontres avec des artistes d'autres disciplines accueillis en résidence à la Cité des Arts.

Les artistes plasticiens dits « associés » bénéficient de la mise à disposition d'un atelier sur toute l'année, avec un accompagnement et une visibilité accrue. La transmission de nouvelles compétences irrigue un secteur qui explore à présent, au-delà du dessin, de la peinture et de la sculpture, le street art, le design, le textile, la photographie, la sérigraphie, la bande dessinée...

Le secteur du cinéma et de l'audiovisuel bénéficie dans une moindre mesure d'un accompagnement de la Cité des Arts : ce secteur artistique est au cœur du projet de l'établissement culturel Château Morange, dont la Ville de Saint-Denis a confié à la SPL TERRITO'ARTS l'exploitation à compter de décembre 2019.

La relation au public pendant le processus créatif se traduit par des rencontres « portes ouvertes » et un volume important d'ateliers de pratique artistique dans et hors les murs.

Voici les indicateurs d'activité de soutien à la création artistique dans le domaine des arts visuels en 2021 :

<b>ARTS VISUELS Type d'accompagnement</b>	<b>Nombre de projets retenus</b>	<b>Nombre de projets accompagnés en 2021</b>	<b>Nombre d'artistes accompagnés</b>
Résidences de laboratoire	30	13	13
Résidence de territoire	6	2	2
Résidence d'artiste production	18	23	23
<b>TOTAL</b>	<b>54</b>	<b>38</b>	<b>38</b>

**16 résidences arts visuels reportées en 2022**

**2021 : 38 projets artistiques concernant 38 artistes plasticiens pour plus de 2016 jours d'accueil (16 projets reportés à 2022 dû à la crise covid-19)**

**Rappel 2020 : 21 projets artistiques concernant 21 artistes plasticiens pour 1 895 jours d'accueil (17 projets reportés à 2021 dû à la crise covid-19)**

**Rappel 2019 : 27 projets artistiques concernant 50 artistes plasticiens pour 1 895 jours d'accueil**

**Rappel 2018 : 31 projets artistiques concernant 116 artistes plasticiens pour 2 252 jours d'accueil**

**Rappel 2017 : 16 projets artistiques concernant 72 artistes plasticiens pour 1 490 jours d'accueil**

**Rappel 2016 : 28 projets artistiques concernant 77 artistes plasticiens pour 1 971 jours d'accueil**

### **CHIFFRES CLÉS 2021 / SOUTIEN A LA CREATION ARTISTIQUE**

**134 projets artistiques accompagnés**

**631 artistes accueillis en résidence (21 projets reportés à 2022 dû à la crise covid-19) pour plus de 2 792 jours d'accueil**

#### **RAPPEL DES CHIFFRES CLES 2020 / SOUTIEN A LA CREATION ARTISTIQUE**

**106 projets artistiques accompagnés**

**390 artistes accueillis en résidence (31 projets reportés à 2021 dû à la crise covid-19)**

**1 958.5 jours d'accueil hors arts visuels**

#### **RAPPEL DES CHIFFRES CLES 2019 / SOUTIEN A LA CREATION ARTISTIQUE**

**106 projets artistiques accompagnés**

**698 artistes accueillis en résidence**

**3 615 jours d'accueil**

#### **RAPPEL DES CHIFFRES CLES 2018 / SOUTIEN A LA CREATION ARTISTIQUE**

**116 projets artistiques accompagnés**

**1 256 artistes accueillis en résidence**

**3 691 jours d'accueil**

#### **RAPPEL DES CHIFFRES CLES 2017 / SOUTIEN A LA CREATION ARTISTIQUE**

**168 projets artistiques accompagnés**

**1 572 artistes accueillis en résidence**

**3 644 jours d'accueil**

#### **RAPPEL DES CHIFFRES CLES 2016 / SOUTIEN A LA CREATION ARTISTIQUE**

**174 projets artistiques accompagnés**

**1 403 artistes accueillis en résidence**

**3 589 jours d'accueil**

### **❖ Appel à projets pour les résidences de création 2022**

**Dans le cadre de l'appel à projets lancé en commun pour la Cité des Arts et Château Morange, nous avons reçu au total 52 projets ainsi que 7 candidatures spontanées (2021 : 227, 2020 : 161, 2019 : 154 et 2018 : 143), toutes disciplines confondues qui ont été retenus après étude du dossier et avis d'une commission consultative de professionnels représentatifs de la filière, au regard des critères suivants :**

**> pour tout type de résidence :**

- capacité juridique à porter le projet (association, statut d'auteur...),
- identification et parcours de l'artiste ou de l'équipe artistique (confirmée ou pressentie),
- clarté du projet artistique et de son phasage (intention de création originale, projection dans le temps...),
- ancrage territorial du projet (relations avec le territoire et ses populations, dimension participative...),
- faisabilité (notamment technique) au regard des besoins exprimés ;

**> en outre, pour les résidences de production :**

- garanties en termes de structuration administrative et financière,
- autres partenaires de la production (confirmés ou pressentis),
- perspectives de diffusion du projet,
- licence d'entrepreneur de spectacles de 2<sup>ème</sup> catégorie (acquise ou en cours) pour le spectacle vivant.

Discipline artistique	Nombre de candidatures reçues suite aux appels à projets	Nombre de candidatures spontanées	Nombre de projets retenus pour une résidence en 2022
Musique	19	4	19
Spectacle vivant	27	3	25
Arts visuels	6	0	6
<b>Total</b>	<b>52</b>	<b>7</b>	<b>50</b>

En 2022, la Cité des Arts prévoit d'accueillir au moins 71 (50 nouveaux projets et 21 reports de 2021) projets en résidence de création, comme suit :

Résidences prévues en 2022	Résidence de laboratoire	Résidence de territoire	Résidence de production	TOTAL
Musique	3	0	16	19
Spectacle vivant	8	0	17	25
Arts visuels	6	0	0	6
Reports 2021	0	0	21	21
<b>TOTAL</b>	<b>17</b>	<b>0</b>	<b>54</b>	<b>71</b>

Au-delà des chiffres reflétant le nombre de projets et d'artistes accueillis, une attention particulière sera apportée à la dimension qualitative de l'accompagnement. L'objectif est de préserver la mission de soutien à la création artistique réunionnaise qui est le cœur du projet de la Cité des Arts et de Château Morange, dont une grande partie des infrastructures a été réalisée à cette fin.

#### **Evolution 2020 > 2021 sur l'activité de soutien à la création artistique :**

Au second semestre 2021, suite au renouvellement de CSP de la Cité des Arts, deux appels à projets consécutifs ont été lancés :

- le premier appel portant sur les résidences sur la période du second semestre 2021
- le second appel portant sur les résidences sur la période de l'année 2022

Hors report de nos résidences suite au contexte sanitaire rencontré en 2021, nous avons reçu au total 227 projets (143 reçus l'année précédente) via deux appels pour les résidences de 2021 (en 2020 : 161, en 2019 : 154 et en 2018 : 143), toutes disciplines confondues, dont 128 ont été retenus (77 projets retenus l'année précédente) après étude du dossier et avis d'une commission consultative de professionnels représentatifs de la filière (soit environ un projet retenu sur deux).

Ce second appel portant sur les résidences sur la période de l'année 2022 n'a pas trouvé écho auprès de la communauté des artistes, qui jusqu'à lors a été habitué à un seul appel à projets par année. Le nombre de candidatures reçues répondant à l'appel à projets portant pour les résidences de 2022 est trois fois moindre que l'année précédente. Nous envisageons d'accepter des candidatures spontanées afin d'accompagner de nouveaux projets en 2022.

Malgré les mesures sanitaires contraignantes en 2020 et 2021, nous avons réussi à maintenir notre mission de soutien à la création artistique avec plus d'une centaine de projets soutenus toute discipline confondue pour environ 2800 jours d'accueil. Le maintien de cette mission est primordial à cet écosystème de la filière artistique réunionnaise. Il s'agit plus que jamais de soutenir et accompagner les artistes d'aujourd'hui mais aussi de demain.



Il est à noter qu'il faudra trouver un modèle économique viable afin de diffuser au maximum les nouvelles créations qui n'ont pu être diffusées depuis 2020 sur l'ensemble du territoire Réunionnais et Océan Indien.

## **II. Mission de diffusion artistique**

### **A. Diffuser les œuvres : une programmation au pluriel**

Après un gel de l'activité de diffusion artistique au premier semestre 2020, compte tenu des contraintes liées à la crise sanitaire, qui a généré de nombreuses annulations, la programmation artistique a pu trouver un nouvel équilibre au second semestre de l'année 2020.

Le retour à la normale début 2021 tant espéré n'a pas eu lieu et l'activité a été contrainte les nombreuses et répétitives restrictions sanitaires. 2021 a également été marqué par l'annulation et le report des diffusions programmées.

Dans le cadre de sa mission de diffusion artistique, la Cité des Arts a programmé 60 diffusions en 2021, reflétant la diversité d'une offre prolifique et éclectique s'adressant à tous les publics friands d'expositions, de concerts et de spectacles en tous genres.

L'année 2020 ainsi que 2021 ont fortement été impactés par la situation sanitaire (confinement, transports aériens impossible, septaine, annulations de tournée, reports de création...). Nous avons eu 17 annulations toute discipline confondue et deux reports.

Dans une démarche volontariste, un dispositif de garderie événementielle, « La Ribambelle », a été expérimenté en 2019, une première pour un établissement culturel à La Réunion. Ce dispositif n'a été reconduit ni en 2020 ni en 2021 suite aux mesures sanitaires.

La programmation s'est déployée sur **2 saisons artistiques** : de janvier à juillet et de septembre à décembre (*cf. programme en annexes 1.2 & 1.3*).

L'activité de diffusion artistique se formalise principalement par trois types de contrat définissant les obligations réciproques des parties.

#### ● Contrat de cession :

Le contrat de cession de droits de représentation est un contrat par lequel la SPL TERRITO'ARTS, en qualité de diffuseur, achète à un producteur (artiste, compagnie...) le droit de représenter au public une œuvre artistique (concert, spectacle ou exposition), moyennant une somme forfaitaire négociée.

Ce type de contrat est appliqué à la Cité des Arts principalement pour la diffusion musicale et pour toutes les expositions, et aussi pour la plupart des représentations de spectacle ne faisant pas l'objet d'une billetterie (représentations hors les murs notamment).

#### ● Contrat de coréalisation :

Le contrat de coréalisation de représentation d'un spectacle est un contrat par lequel la SPL TERRITO'ARTS, en qualité de diffuseur, achète à un producteur (artiste, compagnie...) le droit de représenter au public un spectacle moyennant un pourcentage négocié des recettes de billetterie (généralement entre 60% et 70% au bénéfice du producteur). Il est souvent assorti d'une clause de minimum garanti garantissant au producteur le coût de revient de son plateau artistique (salaires et charges des artistes).

Ce type de contrat est appliqué à la Cité des Arts principalement pour la diffusion des spectacles vivants créés au sein de l'établissement, ainsi que pour certains temps forts et festivals.

● Contrat de coproduction :

Le contrat de coproduction est un contrat par lequel la SPL TERRITO'ARTS et un ou plusieurs autres coproducteurs mettent en commun leurs apports en vue de la diffusion d'un spectacle ou de la réalisation d'un événement et se répartissent les recettes générées au prorata de leurs apports respectifs.

Ce type de contrat est appliqué à la Cité des Arts principalement pour les temps forts et festivals.

→ Les festivals et autres temps forts

Concevoir des temps forts participe à fonder des projets marquants pour la structuration de la filière artistique locale. La pertinence de leur propos, la forte visibilité et la fréquentation du public sont les paramètres qui déterminent la construction de ceux-ci.

Dans la continuité de la mission de soutien à la création, chaque temps fort est conçu avec les porteurs de projet dans une valorisation complémentaire aux propositions existantes à La Réunion. Produits ou coproduits par la Cité des Arts, ils peuvent être réalisés en partenariat avec d'autres structures, et se déploient sur l'ensemble du site.

2021 a ainsi été marquée par les temps forts suivants :

→ **Cité By Night**, temps fort pluridisciplinaire d'ouverture de saison, intégralement produit par la Cité des Arts et emblématique de ses missions, mettant en avant des créations abouties et des créations en cours accompagnées par l'établissement, le 25 janvier ;

→ **Les 3 événements "BIG UP", "Le Rishofé Akoustik", "la Convention Tattoo"** ont été reportés au second semestre 2021 et en 2022.

**B. Indicateurs 2021 sur l'activité de diffusion artistique**

Diffusion	Prévus	Réalisés	Représentations scolaires	Reportés
Musique	31	21	/	8
Spectacle vivant	33	42	8	7
Arts visuels	6	4	/	1
<b>TOTAL</b>	<b>70</b>	<b>67</b>	<b>8</b>	<b>14</b>

**Il a été décidé de reporter à 2022, 16 diffusions**

- 8 diffusions musique reportées en 2022

- 7 diffusions spectacle vivant reportée en 2022/2023 (*Démayé, Ensemble jusqu'ou, Racines, Impansable, Terminus, Les damnés de Tromelin, Paul et Léa*)

- 1 diffusion arts visuels reportée en 2022 (*À corps perdu*)

Il a été réalisé un total de 67 événements culturels à Cité des Arts en 2021.

➤ **Total des programmations :**

70 événements culturels programmés à la Cité des Arts en 2021 dont 56 réalisés.

## Partenariats et production de spectacle :

Type de partenariat	Nombre d'opération	Nom des partenaires
Coréalisation	4	Congyu Wang, Nuit de L'impro, Loreha, Les Déboussolés
Rétrocession	0	-
Partenariats	5	Réunion graffiti, Total danse, OTRRR, EMBS, Big Up (avec 50% de fréquentation sur l'ensemble du site)
Production / Cession	40	Compagnies et associations

### • Musique

La programmation musicale s'est principalement déroulée au Palaxa, salle de concert, dans une moindre mesure au Fanal et dans les espaces extérieurs, avec le souci d'une programmation riche et diversifiée. Cette programmation a bénéficié de la notoriété du Palaxa, salle de concert « historique » implantée sur le territoire bien avant la construction de la Cité des Arts.

L'équipement s'affirme comme un outil proposant à la fois une offre artistique et culturelle la plus large possible dans le domaine musical, mais également comme un acteur dynamique et volontaire au niveau de la valorisation des artistes réunionnais sur scène.

MUSIQUE Diffusion	Nombre d'opérations	Nombre de spectateurs comptabilisés	Taux de fréquentation
Production / Cession	16	3996	62%
Partenariat	2	96	28%
Coréalisation / Coproduction	2	1797	75%
Restitution	1	35	80 %
<b>TOTAL des opérations réalisés</b>	<b>21</b>	<b>5924</b>	<b>49% (moyenne)</b>

### 8 diffusions musique reportées en 2022

**Chiffres 2021 : Le taux de fréquentation moyen pour la diffusion musicale est de 49%, pour un total de 5 924 spectateurs comptabilisés pour les 21 opérations programmées.**

*Rappel 2020 : Le taux de fréquentation moyen pour la diffusion musicale est de 78,94%, pour un total de 3 750 spectateurs comptabilisés pour les 15 opérations programmées.*

*Rappel 2019 : Le taux de fréquentation moyen pour la diffusion musicale est de 63,26%, pour un total de 11 475 spectateurs comptabilisés (dont 7 647 spectateurs payants) pour les opérations ayant fait l'objet d'une billetterie. La fréquentation estimée sur la diffusion musicale sans billetterie est de 1 105 spectateurs, soit une fréquentation totale de 12 580 personnes pour l'activité de diffusion musicale, sur 42 opérations programmées, dont 22 opérations entièrement gratuites au public.*

*Rappel 2018 : Le taux de fréquentation moyen pour la diffusion musicale est de 62,74%, pour un total de 13753 spectateurs comptabilisés (dont 8 844 spectateurs payants) pour les opérations ayant fait l'objet d'une billetterie. La fréquentation estimée sur la diffusion musicale sans billetterie est de 1 500 spectateurs, soit une fréquentation totale*

de 15 253 personnes pour l'activité de diffusion musicale, sur 42 opérations programmées, dont 15 opérations entièrement gratuites au public.

**Rappel 2017 :** Le taux de fréquentation moyen pour la diffusion musicale est de 67,39%, pour un total de 12662 spectateurs comptabilisés (dont 9 034 spectateurs payants) pour les opérations ayant fait l'objet d'une billetterie. La fréquentation estimée sur la diffusion musicale sans billetterie est de 1 450 spectateurs, soit une fréquentation totale de 14 112 personnes pour l'activité de diffusion musicale, sur 50 opérations programmées, dont 22 opérations entièrement gratuites au public.

**Rappel 2016 :** Le taux de fréquentation moyen pour la diffusion musicale est de 67,17%, pour un total de 19203 spectateurs comptabilisés (dont 12 572 spectateurs payants) sur 60 opérations programmées, dont 13 opérations entièrement gratuites au public.

### **Evolution 2020 > 2021 - sur l'activité de diffusion musicale :**

En 2020 et 2021, les nombreuses restrictions sanitaires impactent fortement notre activité de diffusion musicale (couvre-feu, jauge restreinte, etc). Particulièrement l'interdiction de concerts debout oblige la Cité des Arts à n'utiliser que le FANAL pour tous les concerts assis et de privilégier les créations dans la salle du PALAXA.

Une partie des genres musicaux plus festifs et dansants (rock, electro, hip-hop etc.) n'a pas pu être représenté autant que certains autres (classique, ambient, etc.)

Nous observons une baisse de fréquentation qui passe de 79% en 2020 à 49% liée à la crise sanitaire et le secteur musical a été le plus contraint avec un impact sur notre diffusion, comptabilisant 21 diffusions (alors qu'en temps hors covid, nous diffusons une cinquantaine de concerts par an).

#### **• Spectacle vivant**

La programmation en spectacle vivant s'est principalement déroulée au Fanal, salle de spectacle modulable, mais aussi dans les espaces de création qui permettent d'accueillir le public (Boîte noire, Boîte blanche...) et les espaces extérieurs.

Cette programmation est principalement issue du travail des artistes résidents. Il a essentiellement été question de diffuser les nouvelles créations nées à la Cité des Arts, et, pour certaines, présentées pour la première fois au public.

De nombreuses propositions en gratuité ont favorisé la découverte des compagnies locales et des artistes émergents, dans le cadre des restitutions « premiers regards ».

<b>SPECTACLE VIVANT Diffusion</b>	<b>Nombre d'opérations</b>	<b>Nombre de spectateurs comptabilisés</b>	<b>Taux de fréquentation</b>
Production / Cession	24	3247	93%
Partenariat	3	680	100%
Coréalisation / Coproduction	2	300	43%
Restitution	12	183	41%
<b>TOTAL des opérations réalisés</b>	<b>42</b>	<b>4410</b>	<b>55.4% (moyenne)</b>

**7 diffusions spectacle vivant reportées en 2022**

**Chiffres 2021 : Le taux de fréquentation moyen pour la diffusion de spectacle vivant est de 55.4%, pour un total de 4 410 spectateurs comptabilisés pour les 42 opérations programmées.**

**Rappel 2020 : Le taux de fréquentation moyen pour la diffusion de spectacle vivant est de 39,83%, pour un total de 1 713 spectateurs comptabilisés pour les 25 opérations programmées.**

**Rappel 2019 : Le taux de fréquentation moyen pour la diffusion de spectacle vivant est de 67,05%, pour un total de 6 139 spectateurs comptabilisés (dont 3 808 spectateurs payants) pour les opérations ayant fait l'objet d'une billetterie. La fréquentation estimée sur la diffusion de spectacle vivant sans billetterie est de 5 320 spectateurs, soit une fréquentation totale de 11 459 personnes pour l'activité de diffusion de spectacle vivant, sur 67 opérations programmées, dont 41 opérations entièrement gratuites au public**

**Rappel 2018 : Le taux de fréquentation moyen pour la diffusion de spectacle vivant est de 68,17%, pour un total de 5 188 spectateurs comptabilisés (dont 3 359 spectateurs payants) pour les opérations ayant fait l'objet d'une billetterie. La fréquentation estimée sur la diffusion de spectacle vivant sans billetterie est de 4 075 spectateurs, soit une fréquentation totale de 9 263 personnes pour l'activité de diffusion de spectacle vivant, sur 56 opérations programmées, dont 34 opérations entièrement gratuites au public.**

**Rappel 2017 : Le taux de fréquentation moyen pour la diffusion de spectacle vivant est de 65,34%, pour un total de 4 727 spectateurs comptabilisés (dont 3 036 spectateurs payants) pour les opérations ayant fait l'objet d'une billetterie. La fréquentation estimée sur la diffusion de spectacle vivant sans billetterie est de 4 150 spectateurs, soit une fréquentation totale de 8 877 personnes pour l'activité de diffusion de spectacle vivant, sur 67 opérations programmées, dont 24 opérations entièrement gratuites au public.**

**Rappel 2016 : Le taux de fréquentation moyen pour la diffusion de spectacle vivant est de 60,54%, pour un total de 5 933 spectateurs comptabilisés (dont 3 639 spectateurs payants) sur 77 opérations programmées, dont 39 opérations entièrement gratuites au public.**

#### **Evolution 2020 > 2021 sur l'activité de diffusion de spectacle vivant :**

Après une année 2020 au plus bas du nombre de spectateurs comptabilisés, notre activité accusant de nombreux reports et annulation liés aux contraintes sanitaires (impactant la mobilité, accueil des artistes, etc.), en 2021, nous avons pu maintenir notre mission de diffusion spectacle vivant avec 42 opérations dont 12 gratuites pour un taux moyen de fréquentation de 55.4%.

Nous avons consolidé nos partenariats/coréalisation avec Réunion Graffiti, Total Danse et Big Up / Nuits de l'impro et autres compagnies afin de pouvoir croiser les publics et rayonner sur l'ensemble du territoire nord et Réunion.

#### **• Arts visuels**

La programmation en arts visuels s'est principalement déroulée au Banyan, salle d'exposition sans équivalent à La Réunion. Les murs de la Cité sont aussi des supports d'œuvres de street art (graff, mosaïque, photo...) qui sont vues quotidiennement par les milliers de personnes qui circulent aux abords.

Toutes les expositions ont été accessibles au public gratuitement, avec la présence d'un médiateur culturel pour accompagner les visiteurs, du mardi au dimanche de 10h à 19h. Les expositions ont été produites dans leur intégralité par la Cité des Arts dans le cadre de contrats de cession de droits de représentation.

La Cité des Arts consolide ainsi sa position d'acteur majeur pour la valorisation des arts plastiques et visuels à La Réunion.

Les expositions de 2021 :

- L'anthropocène et après
- Le grand chemin
- Vous avez dit créole
- Les rencontres de Bamako

Outre ces 4 expositions, la programmation des arts visuels a été enrichie par 1 événement ponctuel Cité by night et 2 hors les murs « Le grand chemin » dans le quartier du Butor et près de l'espace Océan à Saint-Denis.

<b>ARTS VISUELS Diffusion</b>	<b>Nombre de visiteurs comptabilisés</b>
L'anthropocène et après	1157
Le grand chemin	1145
Vous avez dit créole	878
Les rencontres de Bamako	1951
<b>TOTAL des visiteurs</b>	<b>5131</b>

**1 diffusion arts visuels reportée en 2022**

**Chiffres 2021 : La fréquentation pour les arts visuels s'établit à un total de 5 131 visiteurs comptabilisés sur 4 opérations programmées.**

*Rappel 2020 : La fréquentation pour les arts visuels s'établit à un total de 6 246 visiteurs comptabilisés sur 5 opérations programmées.*

*Rappel 2019 : La fréquentation pour les arts visuels s'établit à un total de 15 993 visiteurs comptabilisés sur 14 opérations programmées (8 expositions et 6 événements ponctuels)*

*Rappel 2018 : La fréquentation pour les arts visuels s'établit à un total de 14 923 visiteurs comptabilisés sur 14 opérations programmées (12 expositions et 2 projections).*

*Rappel 2017 : La fréquentation pour les arts visuels s'établit à un total de 22 086 visiteurs comptabilisés sur 15 opérations programmées (8 expositions et 7 projections).*

*Rappel 2016 : La fréquentation pour les arts visuels s'établit à un total de 19 569 visiteurs comptabilisés sur 20 opérations programmées (15 expositions et 5 projections).*

**Evolution 2020 > 2021 sur l'activité de diffusion des arts visuels :**

La fréquentation des expositions a été très grandement impactée en 2020 et 2021 par les restrictions sanitaire (l'obligation du pass sanitaire/vaccinal, l'interdiction de moment de convivialité, jauge réduite etc.) ce qui a fait chuter depuis 2020 le nombre de visiteurs.

Un nombre important également d'artistes n'ont pas eu la possibilité de se déplacer en raison des restrictions sanitaires, ce qui a impacté notre activité de diffusion et nous oblige à reporter des projets engagés avec les différents partenaires de l'Océan Indien.

Toutes ces opérations ont été proposées en gratuité au public en exposition au Banyan, dans les autres espaces de la cité des arts et au sein des quartiers de la ville de Saint-Denis.

## **CHIFFRES CLÉS 2021 / DIFFUSION ARTISTIQUE**

**67 opérations programmées dont 17 propositions gratuites au public**

**15 465 spectateurs et visiteurs comptabilisés (billetterie pour les concerts et spectacles, comptage manuel pour les expositions) dont 5 924 spectateurs pour la musique, 4 410 spectateurs pour le spectacle vivant et 5 131 visiteurs pour les arts visuels**

**16 diffusions reportées (en raison de la crise covid-19)**

### ***RAPPEL DES CHIFFRES CLÉS 2020 / DIFFUSION ARTISTIQUE***

**11 709 spectateurs et visiteurs comptabilisés (billetterie pour les concerts et spectacles, comptage manuel pour les expositions) dont 3 750 spectateurs pour la musique, 1 713 spectateurs pour le spectacle vivant et 6 246 visiteurs pour les arts visuels**

### ***RAPPEL DES CHIFFRES CLÉS 2019 / DIFFUSION ARTISTIQUE***

**123 opérations programmées dont 76 propositions gratuites au public**

**+2 représentations annulées (pour cause d'intempéries)**

**33 607 spectateurs et visiteurs comptabilisés (billetterie pour les concerts et spectacles, comptage manuel pour les expositions) dont 11 475 spectateurs pour la musique, 6 139 spectateurs pour le spectacle vivant et 15 993 visiteurs pour les arts visuels**

**+ 6 425 spectateurs estimés sur les propositions en accès libre et gratuit (sans billetterie ni comptage manuel)**

### ***RAPPEL DES CHIFFRES CLÉS 2018 / DIFFUSION ARTISTIQUE***

**112 opérations programmées dont 63 propositions gratuites au public**

**18 représentations annulées (en lien avec le mouvement des gilets jaunes)**

**33 864 spectateurs et visiteurs comptabilisés (billetterie pour les concerts et spectacles, comptage manuel pour les expositions) dont 13 753 spectateurs pour la musique, 5 188 spectateurs pour le spectacle vivant et 14 923 visiteurs pour les arts visuels**

**+ 5 575 spectateurs estimés sur les propositions en accès libre et gratuit (sans billetterie ni comptage manuel)**

### ***RAPPEL DES CHIFFRES CLÉS 2017 / DIFFUSION ARTISTIQUE***

**132 opérations programmées dont 54 propositions gratuites au public**

**1 seule représentation annulée (pour raison de santé de l'artiste)**

**39 475 spectateurs et visiteurs comptabilisés (billetterie pour les concerts et spectacles, comptage manuel pour les expositions) dont 12 662 spectateurs pour la musique, 4 727 spectateurs pour le spectacle vivant et 22 086 visiteurs pour les arts visuels**

**+ 5 600 spectateurs estimés sur les propositions en accès libre et gratuit (sans billetterie ni comptage manuel)**

### ***RAPPEL DES CHIFFRES CLÉS 2016 / DIFFUSION ARTISTIQUE***

**157 opérations programmées dont 67 propositions gratuites au public**

**1 seule représentation annulée (pour raison de santé de l'artiste)**

**44 705 spectateurs et visiteurs comptabilisés (billetterie pour les concerts et spectacles, comptage manuel pour les expositions) dont 19 203 spectateurs pour la musique, 5 933 spectateurs pour le spectacle vivant et 19 569 visiteurs pour les arts visuels**

**+ 15 000 spectateurs estimés sur les propositions en accès libre et gratuit (sans billetterie ni comptage manuel)**

## **Evolution 2020 > 2021 sur l'activité de diffusion artistique :**

Malgré la crise sanitaire, la Cité des Arts a su démontrer son savoir-faire et sa capacité à accueillir une grande diversité d'événements, proposant de multiples configurations avec un nombre total d'opérations réalisées en 2021 soit 67 opérations contre 45 opérations en 2020 malgré la crise sanitaire qui a fortement impacté notre activité de diffusion (avec de nombreux reports et annulations et un contexte incertain en ce qui concerne la fréquentation).

### **III. Mission de médiation culturelle et de développement des publics**

#### **A. Partager la création : une médiation culturelle proche du territoire**

Conformément aux dispositions du contrat de délégation de service public conclu avec la CINOR, les enjeux de médiation culturelle et de développement des publics, au même titre que ceux afférents à la création et à la diffusion artistique, sont au cœur du projet de la Cité des Arts.

Fin 2020 et ce jusqu'à la fin du 1er semestre 2021, trois jeunes en mission de service civique ont intégré l'équipe de médiation culturelle afin d'optimiser l'accueil des usagers et de développer les échanges avec les publics.

Tout au long de 2021, en lien avec les contenus artistiques proposés en création et en diffusion, et en partenariat avec les acteurs relais du territoire, les actions culturelles ont rythmé au quotidien la vie de la Cité et se sont développées hors de ses murs. Participant à la démarche d'accessibilité au plus grand nombre, les visites guidées de la Cité des Arts et l'accueil de pratiques artistiques amateurs spontanées dans ses espaces extérieurs ont également permis à la population de découvrir le lieu et son projet pour mieux se l'approprier.

#### **• Actions culturelles**

Animée d'une volonté pérenne de mettre en valeur toutes les formes de création artistique sans hiérarchie aucune, la Cité des Arts met tout en œuvre pour créer et favoriser le lien entre les publics et les artistes résidents.

La transmission, la rencontre et la pédagogie sont de mise puisque les publics les plus « éloignés » de la culture, les amateurs et les équipes artistiques professionnelles sont invités à se côtoyer, à échanger, à partager. Ces pratiques croisées, de débutants à confirmés, permettent à chacun de nourrir de son expérience, le processus vivant d'une création artistique partagée.

La mise en œuvre d'actions culturelles menées par les artistes résidents et relayées par les médiateurs, en lien étroit avec divers acteurs du territoire (scolaires, associatifs, institutionnels...), a permis de développer une relation sensible et enrichissante, contribuant à l'épanouissement des publics bénéficiaires de ces actions, à nourrir le lien social, et bien souvent réciproquement pour les artistes résidents.

Ce sont ainsi au total 680,5 heures d'actions culturelles qui ont été réalisées en 2021 sous des formes diverses (*cf. détail en annexe 1.8 : actions culturelles 2021*) :

- ✓ Atelier de pratique artistique : sensibilisation, initiation...
- ✓ Valorisation des travaux réalisés en atelier : restitution, accrochage, défilé...
- ✓ Rencontre avec un artiste et découverte de son univers
- ✓ Échange créatif entre pratiquants amateurs et professionnels
- ✓ Conférences
- ✓ 1<sup>ère</sup> restitution d'une étape de création
- ✓ Bord de scène et échange avec les artistes à l'issue d'une représentation scolaire...

La Cité des Arts accueille de nombreux publics d'horizons différents dans le cadre de la mise en œuvre de ces actions culturelles : écoles, associations de quartier, centres sociaux, centres de loisirs... Les relais de la médiation sont de plus en plus nombreux sur le territoire :

- établissements scolaires (écoles, collèges, lycées sur l'ensemble du territoire)
- établissements d'enseignement artistique (Écoles Loulou Pitou et de Beauséjour...)
- réseau de lecture publique (Médiathèques de Ste-Suzanne, Ste-Marie et St-Denis...)
- structures d'éducation populaire (Ecole de la 2<sup>ème</sup> chance, CAP, Kaz'Ados...)



- structures d'accueil de petite enfance (CAF, services communaux, crèches...)
- structures d'accueil de personnes âgées (Pôles seniors de St-Denis et Ste-Marie...)
- structures d'accueil de personnes en situation de handicap (APAJH, La Ressource...)
- service pénitentiaire d'insertion et de probation (Centre pénitentiaire de Domenjod...)
- centre hospitalier universitaire et réseau médico-social (CHU Félix Guyon, EPSMR...)
- centres sociaux et centres communaux d'action sociale (CCAS des 3 communes...)
- politique de la ville (services communaux...)
- diverses associations de quartier sur l'ensemble du territoire

Des partenariats institutionnels structurants ont été confortés afin d'inscrire les actions culturelles dans une démarche pérenne, avec notamment :

- Direction des Affaires Culturelles de La Réunion : programme de résidences d'artistes en territoire scolaire
- Rectorat / Académie de La Réunion : parcours d'éducation artistique et culturelle
- Ecole Supérieure d'Art de La Réunion : insertion des étudiants dans le milieu professionnel
- Conservatoire à Rayonnement Régional : valorisation des jeunes talents et programmation de masterclasses
- Ville de Saint-Denis : dispositif des « Bons plans vacances »
- Cité de la Musique / Philharmonie de Paris : projet DEMOS
- CAF de La Réunion : soutien au projet DEMOS

L'équipe de médiateurs s'attache à développer une relation privilégiée avec ces acteurs et les publics en allant à leur rencontre et en proposant une offre artistique adaptée. La Cité des Arts veille à l'accueil de tous, à la mixité de tous les publics, reflet d'une réalité sociale et territoriale. En 2021, la présence à la Cité des Arts de publics accompagnés par un établissement scolaire, une association ou une structure sociale a été révélatrice du fruit du dialogue engagé de tout temps, sur le terrain avec les partenaires locaux.

#### • **Visites guidées**

La médiation directe auprès des publics a été développée afin de répondre à une demande toujours forte d'une visite guidée de la Cité des Arts.

Les visites guidées ont pu progressivement s'agréments et s'affiner dans leur contenu, passant d'un discours généraliste à des thématiques spécialisées telles que les coulisses et l'envers du décor, la présentation d'une résidence de création, les métiers de la culture... Chaque accompagnement d'un groupe de visiteurs a contribué à l'interconnaissance entre des associations, établissements scolaires, structures sociales, services de collectivités... et la Cité des Arts.

Ces structures sont systématiquement re-contactées suite à leur visite pour leur proposer de poursuivre l'aventure culturelle avec la Cité des Arts via une action artistique.

#### • **Des artistes à la rencontre des habitants**

Parmi les orientations définies pour l'année 2020, aller à la rencontre des publics, sur leur lieu de vie, a été un axe prioritaire pour le développement des publics. Cette orientation a été maintenue en 2021.

##### • **Le dispositif « La Cité hors les murs »**

Pour rappel, le dispositif « La Cité hors les murs » est conçu et produit par la Cité des Arts et mené en partenariat avec les bailleurs sociaux, les services de la politique de la ville des trois communes de la CINOR et des personnes ressources sur le terrain (éducateurs, adultes relais...), toutes disciplines dans des quartiers de la CINOR. En 2020 et 2021, le dispositif a été remanié avec la crise Covid et les restrictions liées à l'accueil de public et au protocole sanitaire.

Malgré les contraintes sanitaires, la Cité des Arts a invité en Mai/Juin 2021 les territoires à profiter du spectacle Madiba Zenani, de Jocelyne Lavieille / Témat la Kour au sein des établissements suivants : École de musique Intercommunale de Beauséjour, Médiathèque Aimé Césaire de Sainte-Suzanne, Bibliothèque Alain Peters du Moufia, Château Morange et Cité des Arts. (cf. détail en annexe 1.4 : tournée Madiba Zenani)

- **Le projet DEMOS**

DEMOS (Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale) est un projet de démocratisation culturelle s'adressant à des enfants issus des quartiers prioritaires de la ville, avec la constitution d'un orchestre symphonique de 105 jeunes de 7 à 12 ans sans aucune pratique musicale préalable.

Initié à l'échelle nationale par la Cité de la Musique - Philharmonie de Paris, et porté localement par la Cité des Arts depuis fin 2016 (premier orchestre DEMOS outre-mer), ce projet triennal s'est déployé tout au long de l'année 2020 et 2021 adapté aux mesures sanitaires.

- **Accueil des pratiques en amateur spontanées**

La Cité des Arts offre à chacun la possibilité de pratiquer librement son art dans les espaces ouverts au public sept jours sur sept. Ainsi, quotidiennement, des pratiquants de tous âges viennent tester et faire partager leur entraînement en toute liberté, contribuant à faire de la Cité un lieu de vie.

La Cité des Arts est devenue un lieu de répétition en plein air pour les batucadas, crews de hip hop, amateurs de K-Pop, jams de danse en ligne ou contemporaine, acrobates, jongleurs...

Les cours et parvis de la Cité des Arts sont devenus un espace de rendez-vous incontournable pour ces pratiques qui s'y déroulent dans de bonnes conditions de confort (possibilité de s'abriter du soleil ou des intempéries...) et de sécurité (présence permanente d'un agent SSIAP...), et qui animent les lieux au quotidien.

L'appropriation croissante des espaces extérieurs de la Cité des Arts par ces pratiques en amateur spontanées se poursuit en 2020. En 2021, nous avons vu cette tendance ralentir, conséquence des décisions préfectorales liées à la crise sanitaire.

## **B. Indicateurs 2021 sur l'activité de médiation culturelle**

### **Médiation culturelle**

> Nombre d'actions de médiation culturelle réalisées : **74 actions de médiations culturelles 391 heures**

> Nombre de personnes bénéficiaires des actions de médiation culturelle :

**3203 personnes ont bénéficié des actions de médiation issues des territoires de la CINOR**

> Nombre de visites guidées réalisées :

**50 visites guidées**

> Nombre de personnes bénéficiaires des visites guidées : **919 personnes dont 89% habitants de la CINOR, 1% de l'Est, 3% de l'Ouest et 7% du Sud.**

(cf. détail en annexe 1.8 : actions culturelles 2021)

(cf. détail en annexe 1.9 : visites guidées 2021)

### **• Actions culturelles**

Récapitulatif des actions culturelles :

#### **• *Par territoire***

<b>Territoire concerné</b>	<b>Public concerné</b>	<b>Pourcentage</b>
<i>St Denis</i>	2232	66%
<i>Ste Marie</i>	248	7%
<i>Ste Suzanne</i>	184	5%
<i>CINOR (3 communes confondues)</i>	158	5%
<b>TOTAL CINOR</b>	<b>2822</b>	<b>83%</b>
Hors CINOR	358	11%
Réunion (tout confondu)	219	6%
<b>Total</b>	<b>3399</b>	<b>100%</b>

#### **• *Par type de public (classe d'âge)***

<b>Type de public concerné</b>	<b>Nombre</b>	<b>Pourcentage</b>
Jeunes (moins de 20 ans)	2117	62%
Adultes	62	2%
Intergénérationnel	1220	36%
<b>Total</b>	<b>3399</b>	<b>100%</b>

- **Localisation dans les murs et hors les murs**

Localisation des actions	Nombre	Pourcentage
Actions à la Cité des Arts	51	69%
Actions hors les murs	23	31%
<b>Total</b>	<b>74</b>	<b>100%</b>

Localisation des actions	Heures	Pourcentage
Actions à la Cité des Arts	150	38%
Actions hors les murs	241	62%
<b>Total</b>	<b>391</b>	<b>100%</b>

**Chiffres 2021 : 74 actions culturelles réalisées dont 23 hors les murs (31% des actions), pour 3399 personnes bénéficiaires (dont 62% de jeunes de moins de 20 ans), issues à plus de 83% du territoire de la CINOR**

*Rappel 2020 : 34 actions culturelles réalisées dont 6 hors les murs (18% des actions), pour 614 personnes bénéficiaires (dont 76% de jeunes de moins de 20 ans), issues à 62% du territoire de la CINOR*

*Rappel 2019 : 53 actions culturelles réalisées dont 26 hors les murs (49% des actions), soit un total de 492 heures d'interventions artistiques pour 4 700 personnes bénéficiaires (dont 63% de jeunes de moins de 20 ans), issues à 70% du territoire de la CINOR*

*Rappel 2018 : 77 actions culturelles réalisées dont 24 hors les murs (30% des actions), soit un total de 498 heures d'interventions artistiques pour 5 008 personnes bénéficiaires (dont 77% de jeunes de moins de 20 ans), issues à 80% du territoire de la CINOR*

*Rappel 2017 : 114 actions culturelles réalisées dont 23 hors les murs (20% des actions), soit un total de 633 heures d'interventions artistiques pour 4 896 personnes bénéficiaires (dont 75% de jeunes de moins de 20 ans), issues à 96% du territoire de la CINOR*

*Rappel 2016 : 220 actions culturelles réalisées dont 28 hors les murs (13% des actions), soit un total de 840 heures d'interventions artistiques pour 8 695 personnes bénéficiaires (dont 67% de jeunes de moins de 20 ans), issues à 91% du territoire de la CINOR*

## • Visites guidées

Structures ayant bénéficié d'une visite guidée et nombre de visiteurs concernés :

Type de structure		Nombre de structures	Nombre de visiteurs	
Scolaires	Écoles	6	279	30%
	Collèges	1	26	3%
	Lycées	3	123	13%
Associations		20	308	34%
Collectivités		4	57	6%
Structures handicap/prévention		7	54	6%
Autres		5	72	8%
<b>Total</b>		<b>46</b>	<b>919</b>	<b>100%</b>

→ 46 visites guidées réalisées pour un total de 919 visiteurs

*Rappel 2021 : 46 visites guidées réalisées pour un total de 919 visiteurs*

*Rappel 2020 : 31 visites guidées réalisées pour un total de 707 visiteurs*

*Rappel 2019 : 53 visites guidées réalisées pour un total de 1 646 visiteurs*

*Rappel 2018 : 72 visites guidées réalisées pour un total de 2 356 visiteurs*

*Rappel 2017 : 101 visites guidées réalisées pour un total de 3 371 visiteurs*

*Rappel 2016 : 108 visites guidées réalisées pour un total de 5 527 visiteurs*

## CHIFFRES CLÉS 2021 / MÉDIATION CULTURELLE

**74 actions culturelles proposées au public**

**391 heures d'actions culturelles menées par les artistes résidents**

**3399 bénéficiaires d'actions culturelles dont 62% de jeunes de - de 20 ans**

**Plus de 83% des bénéficiaires issus du territoire CINOR**

**46 visites guidées soit une moyenne d'une visite guidée par semaine**

**919 visiteurs comptabilisés en visite guidée par un médiateur**

### **RAPPEL DES CHIFFRES CLÉS 2020 / MÉDIATION CULTURELLE**

**34 actions culturelles proposées au public**

**614 bénéficiaires d'actions culturelles dont 76% de jeunes de - de 20 ans**

**62% des bénéficiaires issus du territoire CINOR**

**31 visites guidées soit une moyenne d'une visite guidée par semaine**

**707 visiteurs comptabilisés en visite guidée par un médiateur**

### **RAPPEL DES CHIFFRES CLÉS 2019 / MÉDIATION CULTURELLE**

**53 actions culturelles proposées au public**

**492 heures d'actions culturelles menées par les artistes résidents**

**4 700 bénéficiaires d'actions culturelles dont 63% de jeunes de - de 20 ans**

**70% des bénéficiaires issus du territoire CINOR**

**53 visites guidées soit une moyenne d'une visite guidée par semaine**

**1 646 visiteurs comptabilisés en visite guidée par un médiateur**

**RAPPEL DES CHIFFRES CLES 2018 / MEDIATION CULTURELLE**

**77 actions culturelles proposées au public**

**498 heures d'actions culturelles menées par les artistes résidents**

**5 008 bénéficiaires d'actions culturelles dont 77% de jeunes de - de 20 ans**

**80% des bénéficiaires issus du territoire CINOR**

**72 visites guidées soit une moyenne de plus d'une visite guidée par semaine**

**2 356 visiteurs comptabilisés en visite guidée par un médiateur**

**RAPPEL DES CHIFFRES CLES 2017 / MEDIATION CULTURELLE**

**114 actions culturelles proposées au public**

**633 heures d'actions culturelles menées par les artistes résidents**

**4 896 bénéficiaires d'actions culturelles dont 75% de jeunes de - de 20 ans**

**96% des bénéficiaires issus du territoire CINOR**

**101 visites guidées soit une moyenne supérieure à 2 visites par semaine**

**3 371 visiteurs comptabilisés en visite guidée par un médiateur**

**RAPPEL DES CHIFFRES CLES 2016 / MEDIATION CULTURELLE**

**220 actions culturelles proposées au public**

**840 heures d'actions culturelles menées par les artistes résidents**

**8 695 bénéficiaires d'actions culturelles dont 67% de jeunes de - de 20 ans**

**91% des bénéficiaires issus du territoire CINOR**

**108 visites guidées soit une moyenne supérieure à 2 visites par semaine**

**5 527 visiteurs comptabilisés en visite guidée par un médiateur**

**Evolution 2020 > 2021 sur l'activité de médiation culturelle :**

L'activité de médiation culturelle sur l'année 2020 a fortement impactée par les restrictions sanitaires imposées ainsi que la fermeture de 3 mois au 1<sup>er</sup> semestre 2020. Les changements consécutifs de mesures sanitaires tout au long de l'année 2021 ont continué à perturber notre activité. Malgré tout, nous observons une progression du nombre d'actions de médiation culturelle du simple au double pour retrouver une situation saine (année de référence 2018). Le nombre de visites guidées est en augmentation de 32%.

La sortie progressive de la crise et l'allègement des restrictions sanitaires ont eu un effet positif sur la fréquentation des actions de médiation culturelle.

Le public bénéficiaire de ces actions est toujours principalement jeune et issu en très grande majorité du territoire de la CINOR.

312h d'actions de médiation culturelles (dont 204h hors les murs) au 1<sup>er</sup> semestre 2021.

79h d'actions de médiation culturelles (dont 37h hors les murs) au 2<sup>nd</sup> semestre 2021.

En 2020 et 2021, nous avons rencontré des difficultés importantes concernant les actions hors les murs directement liées à la mise en place des restrictions sanitaires et de l'actualité sanitaire des établissements scolaires lors des actions hors les murs, du pass sanitaire et vaccinal lors de l'accueil en les murs. Des actions de médiation culturelles prévues en 2021 seront reportées en 2022.

## **C. Informer et accueillir le public : un enjeu d'image et de démocratisation**

En 2021, malgré le contexte de crise sanitaire persistant et les mouvements au sein du service, l'équipe de communication :

- a maintenu sa mission de promotion des activités de la SPL (diffusion, création, actions culturelles, lieux de vie),
- a maintenu la qualité des outils de communication déjà existants,

### **• Information et communication**

Pour la septième année d'exploitation de la Cité des Arts, l'équipe de communication s'est attachée à affiner les outils visant à valoriser et promouvoir les activités et l'image même d'un lieu encore récent, à assurer une diffusion efficace des supports, et à développer de bonnes pratiques de communication.

La Cité des Arts adapte et diversifie sa stratégie de communication en fonction de l'activité du site (cf. *annexe dossier des actions de communication*).

### **• Enjeux**

L'objectif majeur est de parvenir à communiquer de manière cohérente, sur la base de l'identité visuelle mise en place en 2016, sur l'ensemble des activités de la structure et pour des publics multiples : accompagnement à la création, diffusion, action culturelle, vie de la Cité (accès libre, restaurant, pratique artistique en amateur), partenaires...

Initié en 2018, l'un des axes de développement du public est aussi la présence de la Cité des Arts au salon des comités d'entreprise.

Il s'agit en effet de développer et fidéliser la relation aux entreprises, comités d'entreprises et collectivités, compte tenu de l'ajustement du modèle économique : l'affectation d'une médiatrice culturelle au sein de l'équipe de communication, en charge de cette mission, s'inscrit dans cette démarche.

### **• Audit de la communication**

Fin 2021 un audit de la communication a été mené par l'agence de communication Médicis.

Dans le cadre de cet audit, une enquête de notoriété a été menée sur les trois axes suivants :

- Habitudes et comportements
- Notoriété, évaluation et satisfaction
- Logos et pistes de développement

Suite au résultat de cet audit, la nouvelle stratégie de communication a été présentée en février 2022 à l'ensemble des collaborateurs de la SPL Territo'Arts ainsi qu'au conseil d'administration et elle sera peu à peu déployée tout au long de l'année 2022.

### **• Complémentarité « print + digital »**

Avec la montée en puissance de la communication digitale, le choix aurait pu être fait d'axer la stratégie uniquement sur le multimédia (site internet et réseaux sociaux).

Cependant, même si les supports digitaux prennent une place croissante dans la stratégie de communication, dans le souci de s'adresser au public le plus large, et aussi de ne pas bouleverser certaines habitudes, la Cité des Arts continue à capitaliser sur la complémentarité « print + digital », l'effort étant de plus en plus porté sur le numérique et les formats vidéos.

## ● Supports imprimés

- ✓ Agenda 1<sup>er</sup> semestre 2021 13 000 exemplaires
- ✓ Carte de fidélité jeunes Saint-Denis (284 exemplaires)
- ✓ Clé USB (500 exemplaires)
- ✓ Programme - programme 8 pages : (3000 exemplaires) événement Cité by Night
- ✓ Agenda 2<sup>ème</sup> semestre 2021 (40 000 exemplaires – combiné Cité des Arts et Château Morange)
- ✓ 600 cartons d'exposition (300 par exposition)
- ✓ 4 affiches 3x2
- ✓ 13 affiches 4x3
- ✓ 3000 flyers
- ✓ 200 affiches 60x80

Soit plus de 59.784 supports imprimés et diffusés dans toute l'île en 2021 pour la Cité des Arts.

## ● Supports digitaux

### > **Le site internet [www.citedesarts.re](http://www.citedesarts.re)**

Depuis son lancement en février 2016, le site internet [www.citedesarts.re](http://www.citedesarts.re) a connu une fréquentation croissante de 2016 au 1<sup>er</sup> semestre 2021. Cet outil indispensable vient en complément des programmes et autres supports imprimés. Les fiches descriptives y sont plus détaillées que sur ces supports et sont agrémentées de contenus numériques, tels que des photos, vidéos, sons...

#### ● **Fréquentation du site internet en 2021 :**

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021, 39 888 utilisateurs\* ont navigué sur le site internet de la Cité des Arts. Cela représente 55 819 sessions\*\*, 137 470 pages vues\*\*\*, un taux de rebond de 54,73\*\*\*\* et une durée moyenne de 1min47 par session. En moyenne, le nombre de pages vues par session est de 2,46.

#### ● **Fréquentation du site internet en 2020 :**

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020, 29 035 utilisateurs\* ont navigué sur le site internet de la Cité des Arts. Cela représente 42 364 sessions\*\*, 106 828 pages vues\*\*\*, un taux de rebond de 55,48%\*\*\*\* et une durée moyenne de 1 minute 58 secondes par session. En moyenne, le nombre de pages vues par session est de 2,52.

*\*nombre de personnes ayant visité le site internet*

*\*\*période pendant laquelle un utilisateur est actif sur le site*

*\*\*\*nombre total de pages consultées*

*\*\*\*\* correspond au nombre de sessions avec consultation d'une seule page*

#### ● **Fréquentation du site internet en 2019 :**

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019, 45 418 utilisateurs\* ont navigué sur le site internet de la Cité des Arts. Cela représente 69 485 sessions\*\*, 178 707 pages vues\*\*\* et une durée moyenne de 2 minutes par session. En moyenne, le nombre de pages vues par session est de 2,5.

*\*nombre de personnes ayant visité le site internet*

*\*\*période pendant laquelle un utilisateur est actif sur le site*

*\*\*\*nombre total de pages consultées*



## > Les réseaux sociaux

Ils constituent un outil de médiation, mais aussi de diffusion instantanée d'un nombre illimité d'informations, sur tous les supports (textes, photos, vidéos...). L'objectif est de faire rayonner sur ces plateformes, en fonction de la cible qu'on souhaite atteindre, toutes les activités de la Cité des Arts. Un des moyens d'élargir l'audience passe notamment par la diffusion en direct ou en différé d'extraits de spectacle, de conférence de presse ou autre temps fort, permettant ainsi au community manager d'échanger avec les internautes des points de vue, mais aussi d'inciter le public à venir fréquenter le lieu.

L'utilisation des réseaux sociaux est une pratique importante à l'heure actuelle, permettant à la Cité des Arts de gagner en réactivité et garder le lien avec les publics durant cette période bouleversée par la crise sanitaire. De nombreux reports et annulations doivent en effet être communiqués le plus rapidement possible aux publics.

La page Facebook est aujourd'hui un outil de communication direct et viral. Elle donne aussi la tendance sur les propositions artistiques et divers rendez-vous proposés par la Cité des Arts. C'est aussi un outil qui permet d'avoir l'appréciation du public tant sur la programmation que sur le lieu (accueil, information, etc...), grâce aux commentaires qu'il peut laisser au passage. Elle reste le support privilégié pour la communication digitale de la Cité des Arts.

### **Evolution du nombre de followers de la page Facebook de la Cité des Arts :**

Période	Nombre de fans
Au 31 décembre 2016	10 732 fans
Au 31 décembre 2017	16 090 fans
Au 31 décembre 2018	18 703 fans
Au 31 décembre 2019	21 420 fans
Au 31 décembre 2020	23 079 fans
<b>Au 31 décembre 2021</b>	<b>24 673 fans</b>

La **page Instagram** créée en mai 2016 (500 abonnés au 31 décembre 2016 - plus de 2 800 abonnés au 31 décembre 2019), compte au 31 décembre 2021 plus de **4100 abonnés**. Elle offre la possibilité pour le public de retrouver des créations graphiques, des portraits, des photos des opérations...

La chaîne **Youtube**, mise en ligne début 2017, s'est enrichie tout au long de l'année 2020 de nombreux contenus, complétant le dispositif pour fédérer le public autour de vidéos réalisées par la Cité des Arts, des artistes ou des partenaires. Au 1er semestre 2021, elle compte 16 vidéos (spectacles, interviews, teasers, documentaires...) Le contenu sur la chaîne Youtube a été progressivement mis en pause afin de concentrer les forces et compétences de l'équipe sur Facebook, Instagram et le site internet.

### ◆ **Relations avec la presse**

Les partenariats médias engagés avec le groupe Média Promotion (radios NRJ, RTL, Chérie Fm et Rires et chansons) ont été consolidés en 2021.

Une prise de contact avec l'ensemble de la presse locale a été faite pour renouer les relations presse suite au changement de la direction communication. Un fichier presse a donc été créé et une newsletter dédiée afin que les médias ne manquent aucune information concernant les établissements de la SPL.

## • Partenariat CE/CSE

Sur l'ensemble de l'année 2021 plus de 30 comités d'entreprise ont bénéficié de notre offre spéciale CE/CSE représentant un total de plus de 13.000 salariés informés sur nos actualités via leur comité d'entreprise et pouvant bénéficier d'un tarif préférentiel au sein de nos deux structures culturelles.

## • Supports de signalétique et information

En 2021, il n'y a pas eu de nouveaux supports de signalétiques, ceux-ci ayant été créés en 2020. De simples impressions ont été affichées sur les murs de la Cité pour informer sur les mesures sanitaires.

## • Les écrans dynamiques

Commandés fin 2019, les écrans dynamiques ont été mis en service mi-2020. Le grand panneau extérieur situé à l'entrée de la Cité des Arts permet de donner une visibilité de nos activités à plus de 25.000 automobilistes qui empruntent cet axe routier chaque jour.

## • Accueil du public et billetterie

La Cité des Arts a été ouverte 336 jours aux artistes et au public sur l'ensemble de 2021 (fermeture annuelle du 1er au 4 janvier 2021 et du 20 décembre au 31 décembre 2021 et fermeture exceptionnelle liée à la mise en place des mesures sanitaires covid-19 du 2 au 16 août 2021).

Le service d'accueil / billetterie de la Cité des Arts, ouvert du lundi au samedi de 10h à 19h en continu (hors mesures de confinement et couvre-feu appliquées durant cette période de crise sanitaire), et naturellement lors de chaque événement organisé sur le site, est chargé :

- d'accueillir, informer et orienter les visiteurs et spectateurs,
- de promouvoir la programmation culturelle et vendre des billets sur site au guichet, par téléphone (vente à distance), et en ligne sur le web ([www.billets-cite.re](http://www.billets-cite.re)). Ce service est doté d'un système informatique complet qui permet :
- de paramétrer les spectacles (dates, heures, tarifs, salles, etc.),
- de vendre les billets (guichet, vente à distance par téléphone, vente en ligne sur internet),
- de contrôler les accès via des douchettes connectées.

Le système de billetterie possède également un module de gestion des relations avec le public, qui permet ainsi de maîtriser au mieux la base de données « clients » (invitation, relance...).

Associée à la médiation culturelle et à une stratégie de communication dynamique, la politique de développement des publics va de pair avec une politique tarifaire volontariste et solidaire, conforme aux tarifs contractuels de la délégation de service public.

Le service d'accueil-billetterie est implanté depuis 2019 dans l'espace « Boutik », endroit stratégique situé à l'entrée principale de la Cité des Arts, dans le souci d'améliorer l'accueil des usagers et de rendre cet espace plus vivant et attractif. Suite à son déplacement, il nécessitait de travailler son esthétique et son attractivité. Entre juin et septembre 2020, l'espace a fait peau neuve (changement d'une porte désuète, amélioration des conditions de travail des agents d'accueil/billetterie, aménagement du comptoir, rénovation peinture, mise en place d'un store, d'un tapis d'accueil, lumières...). Le projet de boutique culturelle devait voir le jour, dans ce même espace, sur le premier semestre 2021, n'ayant pas abouti. Il sera donc lancé au second semestre 2021.

● **CHIFFRES CLÉS 2021 / INFORMATION ET ACCUEIL DU PUBLIC (Cité des Arts)**

- 80.241 supports de communication imprimés et diffusés
- 39.888 utilisateurs du site [www.citedesarts.re](http://www.citedesarts.re)
- 9 381 abonnés à la newsletter
- 24 673 followers de la page Facebook Cité des Arts
- 4 100 abonnés à la page Instagram Cité des Arts
- 124 articles de presse (print, radio et TV)
- 336 jours d'accueil du public

*Fermeture annuelle du 1er au 4 janvier / du 20 au 31 décembre*

*Fermeture exceptionnelle liée à la mise en place des mesures sanitaires covid-19 du 2 au 16 août 2021*

**RAPPEL DES CHIFFRES CLES 2020 / INFORMATION ET ACCUEIL DU PUBLIC**

65.384 supports de communication imprimés et diffusés  
29.035 utilisateurs du site [www.citedesarts.re](http://www.citedesarts.re)  
8.996 abonnés à la newsletter  
23 079 followers de la page Facebook Cité des Arts  
2 800 abonnés à la page Instagram Cité des Arts  
11 sujets télévisés, 4 sujets radiophoniques et + de 90 articles de presse  
225 jours d'accueil du public

**RAPPEL DES CHIFFRES CLES 2019 / INFORMATION ET ACCUEIL DU PUBLIC**

135 000 supports de communication imprimés et diffusés  
45 418 utilisateurs du site [www.citedesarts.re](http://www.citedesarts.re)  
9 272 abonnés à la newsletter hebdomadaire  
21 420 followers de la page Facebook  
2 800 abonnés à la page Instagram  
11 conférences de presse  
10 sujets télévisés, 10 sujets radiophoniques et + de 160 articles de presse  
350 jours d'accueil du public

**RAPPEL DES CHIFFRES CLES 2018 / INFORMATION ET ACCUEIL DU PUBLIC**

135 000 supports de communication imprimés et diffusés  
40 638 utilisateurs du site [www.citedesarts.re](http://www.citedesarts.re)  
9 700 abonnés à la newsletter hebdomadaire  
18 703 followers de la page Facebook  
1 300 abonnés à la page Instagram  
14 conférences de presse  
5 sujets télévisés, 10 sujets radiophoniques et + de 180 articles de presse  
340 jours d'accueil du public

**RAPPEL DES CHIFFRES CLES 2017 / INFORMATION ET ACCUEIL DU PUBLIC**

123 351 supports de communication imprimés et diffusés  
38 516 utilisateurs du site [www.citedesarts.re](http://www.citedesarts.re)  
4 300 abonnés à la newsletter hebdomadaire  
16 090 followers de la page Facebook  
14 conférences de presse  
12 sujets télévisés, 16 sujets radiophoniques et + de 120 articles de presse  
350 jours d'accueil du public

**RAPPEL DES CHIFFRES CLES 2016 / INFORMATION ET ACCUEIL DU PUBLIC**

146 798 supports de communication imprimés et diffusés  
31 857 utilisateurs du site [www.citedesarts.re](http://www.citedesarts.re)  
4 261 abonnés à la newsletter hebdomadaire  
10 732 followers de la page Facebook  
28 conférences de presse  
15 sujets télévisés, 40 sujets radiophoniques et + de 200 articles de presse □ 319 jours d'accueil du public

### **Evolution 2020 > 2021 sur l'activité d'information et d'accueil du public :**

Les indicateurs sont globalement à la hausse, notamment pour les supports numériques devenus incontournables depuis le début de la crise sanitaire en 2020.

La Cité des Arts accroît sa notoriété et son image avec une stratégie de communication digitale toujours plus affirmée :

- augmentation de 31% du nombre d'abonnés à la page Instagram
- augmentation de 7% du nombre de « followers » de la page Facebook

Le recours accru aux contenus vidéo et le développement des partenariats médias et des campagnes promotionnelles vers le grand public (télé, radio et cinéma) contribue également à renforcer la notoriété de la Cité des Arts.

Enfin, la Cité des Arts s'affiche toujours comme un lieu de vie avec 336 jours d'ouverture au public en 2021.

## **IV. Activité de location des espaces**

### **A. Location événementielle d'espaces**

La location événementielle d'espaces à titre onéreux constitue une activité complémentaire aux missions de service public, conformément aux dispositions du contrat de délégation de service public, permettant à la SPL TERRITO'ARTS de développer des recettes commerciales au-delà des seules recettes de billetterie.

Compte tenu de l'ajustement du modèle économique de l'entreprise opéré en 2017, cette activité s'est considérablement développée jusqu'en 2018, pour se stabiliser en 2019 et 2020, compte tenu des limites des capacités spatiales et calendaires de l'établissement qui semblent être atteintes. Dès 2020, la crise sanitaire a fortement impacté l'activité de location de la SPL.

Elle implique la privatisation d'espaces « en ordre de marche », incluant les équipements et installations techniques, la fourniture des fluides, le nettoyage, et les prestations connexes techniques, de sécurité réglementaire et de billetterie mises en œuvre sous la responsabilité de la Cité des Arts. Chaque privatisation est formalisée par un contrat de location.

En 2021, la Cité des Arts a été sollicitée par plus d'une soixantaine de demandes de renseignements pour accéder à la location des différents espaces. Au travers de toutes ces sollicitations, 17 ont été réalisées.

Le lieu continue à séduire par son esthétique architecturale, son accessibilité et sa capacité de stationnement, la modernité de ses équipements et installations, la fonctionnalité et la modularité de ses espaces, la qualité et le professionnalisme de son accueil.

Les organisateurs accueillis en 2021 sont très majoritairement des associations, collectivités et autres organismes à but non lucratif, qui bénéficient de tarifs préférentiels proches du coût de revient. Les événements organisés par des entreprises privées issues de divers secteurs d'activité (industrie, commerce, services, médias, production événementielle...) représentent en 2021 que très peu de locations.

La Cité des Arts a su démontrer son savoir-faire et sa capacité à accueillir une grande diversité d'événements, proposant de multiples configurations. Les événements produits dans le cadre de cette activité de location sont en effet de tous types :

- spectacles / festivals,
- séminaires / colloques / formations,
- soirées / événements d'entreprise, - concours / remises de prix,
- lancements de produits commerciaux...

Ils peuvent être ouverts au grand public (spectacles, festivals...) gratuits ou payants, avec ou sans billetterie, ou bien réservés à un public exclusif sur invitation (soirées d'entreprise, séminaires...).

Au-delà de l'intérêt économique et financier pour la Société, la location événementielle permet à la Cité des Arts de nouer des relations privilégiées avec des entreprises, dans la perspective de développer à terme des partenariats en sponsoring ou en mécénat.

Ces événements répondent également à un enjeu de communication et d'image, car ils valorisent la Cité des Arts auprès des milliers de personnes accueillies qui découvrent parfois pour la première fois le lieu et son projet culturel et artistique.

Les artistes résidents accompagnés par la Cité des Arts, qui peuvent se produire dans le cadre de ces événements (la Cité des Arts jouant ici simplement un rôle de ressource / conseil et de mise en relation), y trouvent également des opportunités économiques et un gain potentiel de notoriété.

→ **Les 17 événements organisés dans le cadre de l'activité de location événementielle ont accueilli un public estimé globalement à 5 790 personnes sur en 2021** (cf. détail en annexe 1.10 : *Locations événementielles*).

**Rappel 2020 : les 20 événements organisés dans le cadre de l'activité de location événementielle ont accueilli un public estimé globalement à 4 927 personnes sur l'ensemble de l'année 2020**

**Rappel 2019 : les 64 événements organisés dans le cadre de l'activité de location événementielle ont accueilli un public estimé globalement à 22 400 personnes sur l'ensemble de l'année 2019**

**Rappel 2018 : les 68 événements organisés dans le cadre de l'activité de location événementielle ont accueilli un public estimé globalement à 23 600 personnes sur l'ensemble de l'année 2018**

**Rappel 2017 : les 62 événements organisés dans le cadre de l'activité de location événementielle ont accueilli un public estimé globalement à 21 750 personnes sur l'ensemble de l'année 2017**

**Rappel 2016 : les 31 événements organisés dans le cadre de l'activité de location événementielle ont accueilli un public estimé globalement à 11 000 personnes sur l'ensemble de l'année 2016**

#### **Evolution 2020 > 2021 sur l'activité de location événementielle :**

Après avoir doublé entre 2016 et 2018 compte tenu de l'ajustement du modèle économique, le nombre des locations événementielles s'est stabilisé en 2019 de même que le flux d'usagers généré par cette activité. Le début de la crise sanitaire en Mars 2020 a un effet immédiat sur l'activité de location événementielle. Malgré une attractivité constante de la Cité des Arts auprès des organisateurs d'événements, quels qu'ils soient, la situation économique en cette période de crise sanitaire ne permet toujours pas à cette activité de se développer depuis 2020.

## **B. Location horaire des studios de répétition musique**

Ouverts à la location horaire depuis septembre 2016, les studios de répétition musique ont connu une activité croissante en 2017 qui s'est consolidée en 2018 pour se stabiliser en 2019 et 2020.

Ces studios sont certainement les mieux aménagés et équipés, et parmi les plus fréquentés de l'île. Très qualitatifs dans leur conception, leur aménagement, leur traitement phonique et acoustique, ces studios sont dédiés à la location horaire du lundi au vendredi de 18h à 23h et le samedi de 10h à 18h, sous la supervision des régisseurs de lieux de répétition. Dès 2020, la crise sanitaire a fortement impacté l'activité de location horaire des studios de répétition musique de la SPL.

En 2021, 21 groupes, majoritairement issus du bassin nord, sont venus répéter dans ces espaces. Au total, 93 heures de répétition ont été réalisées dans le cadre de l'activité de location des studios de répétition musique. Malgré une communication ciblée sur la location de ces espaces, associée au phénomène de « bouche-à-oreille » et à la fidélisation des groupes, qui a permis de consolider la location de ces espaces en 2019, nous observons depuis 2020 et 2021 une baisse de fréquentation des groupes expliquée par la crise sanitaire (les restrictions sanitaires, jauge, couvre-feu, confinement, passe sanitaire).

**L'activité des studios de répétition musique a été suspendue en raison des restrictions sanitaires trop contraignantes sur la période du 02 mars 2021 au 07 octobre 2021 (couvre-feu, jauge réduite à moins de 3 personnes en studio).**

**Chiffres 2021 : 21 groupes de musique ont répété pour un volume global de 93 heures dans le cadre de l'activité de location des studios de répétition musique sur l'ensemble de l'année 2021 (cf. détail en annexe 1.11 : locations studios de musique).**

***Rappel 2020 : 39 groupes de musique ont répété pour un volume global de 179 heures dans le cadre de l'activité de location des studios de répétition musique sur l'ensemble de l'année 2020***

***Rappel 2019 : 114 groupes de musique ont répété pour un volume global de 1 521 heures dans le cadre de l'activité de location des studios de répétition musique sur l'ensemble de l'année 2019***

***Rappel 2018 : 112 groupes de musique ont répété pour un volume global de 1 497 heures dans le cadre de l'activité de location des studios de répétition musique sur l'ensemble de l'année 2018***

***Rappel 2017 : 98 groupes de musique ont répété pour un volume global de 1 582 heures dans le cadre de l'activité de location des studios de répétition musique sur l'ensemble de l'année 2017***

***Rappel 2016 : 30 groupes de musique ont répété pour un volume global de 196 heures dans le cadre de l'activité de location des studios de répétition musique de septembre à décembre 2016***

### **Evolution 2020 > 2021 sur l'activité de location des studios de musique :**

Alors que le nombre total de groupes louant les studios de musique en 2019 s'est stabilisé, témoignant d'une attractivité constante de ces espaces pour les musiciens, la crise sanitaire provoque une chute de fréquentation des studios de répétition musique depuis 2020.

## **C. Mise à disposition à titre gratuit d'espaces au délégant**

Au titre des sujétions de service public mises à la charge de la SPL TERRITO'ARTS (cf. art. 26 du contrat de DSP), la CINOR dispose d'un « quota » annuel de 10 journées de mise à disposition à titre gratuit d'une salle de la Cité des Arts, les coûts de personnel technique, de sécurité, de billetterie et, le cas échéant, de location de matériels spécifiques, restant à la charge de l'organisateur.

La CINOR peut utiliser ce quota pour ses besoins propres ou pour des événements organisés par d'autres collectivités ou organismes qui lui en font la demande.

En 2021, il n'y a eu aucune mise à disposition dans le cadre du « quota » annuel de 10 journées de la CINOR. Ces dernières ont été annulées par les organisateurs, les mesures de confinement étant appliquées.

## **PARTIE 1b - COMPTE-RENDU TECHNIQUE D'ACTIVITÉ – Château Morange**

La Ville de Saint-Denis a confié l'exploitation de l'établissement culturel Château Morange, à la SPL Territo'arts dans le cadre d'un contrat de concession de service public à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2019.

L'équipement Château Morange s'inscrit dans le projet de développement humain défini comme prioritaire par la Collectivité concédante, autour de trois grands axes stratégiques :

- ***Pluridisciplinarité artistique***

Château Morange pourra accueillir l'ensemble des pratiques artistiques, tout en se spécialisant sur l'audiovisuel.

- ***Développement culturel et mise en avant de l'image***

La requalification de sa vocation culturelle a été conceptualisée dans le but de donner une prédominance à la thématique de l'image, qui sera inédite sur le territoire dionysien. Château Morange s'inscrit dans une démarche de soutien au secteur de l'image, portant un véritable projet de développement des activités audiovisuelles (cinéma, numérique, pratiques contemporaines, etc.).

- ***Démocratisation du site et agrandissement du rayonnement de développement culturel***

L'équipement culturel Château Morange doit prendre toute sa place au cœur de son quartier d'implantation et étendre son rayonnement à tout Saint-Denis : appropriation du site par les habitants, le tissu associatif et les acteurs culturels et artistiques du territoire.

L'établissement est composé d'un ensemble de bâtiments (une bâtisse principale et deux longères) et d'espaces extérieurs aménagés, le tout implanté sur un terrain d'assiette de 3 378 m<sup>2</sup>, pour une surface totale de plancher de 623 m<sup>2</sup> (bâtisse et longères). L'ensemble est classé au titre des Monuments historiques.

La SPL Territo'arts a d'ores et déjà recruté fin 2019 les deux premières personnes dédiées à l'exploitation de Château Morange, qui viennent seconder le directeur de l'établissement, mis à disposition par la Commune de Saint-Denis. En 2020, les effectifs sont au nombre de 6.

Près d'une dizaine de salariés de la SPL déjà en poste dans le cadre de l'exploitation de la Cité des Arts (cadres de direction, personnels des services de la direction administrative et financière et de la direction de la communication et des relations avec le public) sont également investis dans la gestion de ce nouvel établissement, dans une démarche de mutualisation et de complémentarité. Une quote-part de la masse salariale de ces personnels de la SPL Territo'arts est naturellement affectée, en comptabilité analytique, au contrat de concession de service public relatif à l'exploitation de Château Morange.

Le modèle économique afférent à ce nouveau contrat repose principalement sur la contribution financière de la Commune de Saint-Denis, en compensation du cahier des charges et des sujétions de service public imposées à la SPL Territo'arts, incluant une politique tarifaire particulièrement volontariste.

Le montant de cette contribution est fixé à 520 000 € par an pour toute la durée de la concession.

En décembre 2020, a été lancé le premier appel à projets de Château Morange. Cette première session de résidence artistique s'est achevée au 30 juin 2021. Le second appel à projets pour la période d'août à Décembre 2021 a été lancé conjointement avec la Cité des Arts.

Le présent compte-rendu se décline sur la base des 3 grandes missions de service public assignées à la SPL Territo'arts dans le cadre de l'exploitation de Château Morange telles que formulées à l'article 27 du contrat de concession de service public conclu avec la ville de Saint Denis :

- le soutien à la création artistique (I),
- la diffusion artistique (II),
- la médiation culturelle et le développement des publics (III).

Nous rendrons également compte de l'activité complémentaire et accessoire de location des espaces (IV).

## **I. Mission de soutien à la création artistique**

### **A. Accompagner les artistes : une démarche mise en œuvre toute l'année**

Château Morange a poursuivi en 2021 et ce malgré une année marquée par la crise sanitaire son travail d'ouverture aux arts, dans leur sens le plus large, pour permettre aux artistes réunionnais d'explorer les pistes de leur création, de se réaliser et produire leurs œuvres, de collaborer et de rencontrer les publics.

Le début de l'exercice 2021 a été marqué par la mise en place du dispositif « Bons plans vacances », développé en partenariat avec la ville de Saint-Denis. Cette session rassemblant les activités artistiques pluridisciplinaires a duré une dizaine de jours pendant les vacances de janvier et a drainé plus de 400 marmailles (Projections, théâtre, lékol Maloya, danse, arts plastiques).

### **B. Indicateurs 2021 sur l'activité de soutien à la création artistique**

#### **❖ *Appel à projets pour les résidences de création au premier semestre 2021***

En 2021, la Cité des Arts et Château Morange ont reçu 35 candidatures lors de leur **appel à projet commun** (2ème saison artistique d'août à décembre) complété de 1 projet dans le cadre de son partenariat avec la zone océan Indien, soit **un total de 36 projets artistiques reçus** pour un accueil en résidence après étude du dossier et avis d'une commission consultative de professionnels représentatifs de la filière, au regard des critères suivants :

> *pour tout type de résidence :*

- capacité juridique à porter le projet (association, statut d'auteur...),
- identification et parcours de l'artiste ou de l'équipe artistique (confirmée ou pressentie),
- clarté du projet artistique et de son phasage (intention de création originale, projection dans le temps...),
- ancrage territorial du projet (relations avec le territoire et ses populations, dimension participative...),
- faisabilité (notamment technique) au regard des besoins exprimés ;

> *en outre, pour les résidences de production :*

- garanties en termes de structuration administrative et financière,



- autres partenaires de la production (confirmés ou pressentis),
- perspectives de diffusion du projet,
- licence d'entrepreneur de spectacles de 2<sup>ème</sup> catégorie (acquise ou en cours) pour le spectacle vivant.

A ce titre, nous avons accueilli en 2021, plus d'une dizaine de structures qui ont effectué leurs résidences d'artistes au sein des espaces de Château Morange.

Nous avons accompagné 23 compagnies en résidences artistiques toute discipline confondue, entre autre :

- Foré Fé Nwar
- MAEL
- MALAIKA
- SAYA
- SIPEK
- SOLILOKER
- AMADEUS
- HASAWA (résidence ville de Saint-Denis)
- COMIK 19
- SALEM
- TILOUNE DANS SON JARDIN (Restitution pour les quartiers)
- KISSA MI LÉ
- TALENTS LA KOR
- TIK ET TAK
- AJCM
- ROUGE BAKOLI
- MADBROUCK
- SOLEIMAN BADAT
- MELODYE PLENNET
- AMADEUS
- JEROME CHEREAU
- JONZO JOHAN
- t2cb films

#### **Appel à projets pour les résidences de création 2021 – tableau récapitulatif**

<b>Discipline artistique</b>	<b>Nombre de candidatures reçues suite aux appels à projets</b>	<b>Nombre de projets retenus pour une résidence en 2021</b>
<b>Musique</b>	11	4
<b>Spectacle vivant</b>	8	4
<b>Arts visuels</b>	3	3
<b>Audiovisuel / cinéma</b>	15	12
<b>TOTAL</b>	<b>37</b>	<b>23</b>

**Il a été décidé de reporter à 2022, 3 projets**

- 1 résidence spectacle vivant reportée en 2022
- 1 résidence arts visuels reportée en 2022
- 1 résidence audiovisuel / cinéma reportée en 2022

• **Musique**

Voici les indicateurs d'activité de soutien à la création artistique dans le domaine de la musique en 2021:

<b>MUSIQUE</b> Type d'accompagnement	<b>Nombre de projets retenus</b>	<b>Nombre de projets accompagnés en 2021</b>	<b>Nombre d'artistes accompagnés</b>	<b>Nombre de jours d'accueil</b>
Résidence de laboratoire	3	3	15	25
Résidence de territoire	1	3	5	12
Résidence de production	0	0	0	0
Résidence d'artiste associé	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>20</b>	<b>37</b>

**Chiffres 2021 : 6 projets artistiques concernant 20 artistes musiciens pour plus de 37 jours d'accueil**

*Rappel 2020 : 4 projets artistiques*

• **Spectacle vivant**

Voici les indicateurs d'activité de soutien à la création artistique dans le domaine du spectacle vivant en 2021 :

<b>SPECTACLE VIVANT</b> Type d'accompagnement	<b>Nombre de projets retenus</b>	<b>Nombre de projets accompagnés en 2021</b>	<b>Nombre d'artistes accompagnés</b>	<b>Nombre de jours d'accueil</b>
Résidence de laboratoire	2	2	8	10
Résidence de territoire	2	2	16	12
Résidence de production	4	4	20	48
Résidence d'artiste associé	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>44</b>	<b>70</b>

**1 résidence spectacle vivant reportée en 2022**

**Chiffres 2021 : 8 projets artistiques concernant 44 artistes musiciens pour plus de 70 jours d'accueil (1 projet reporté à 2022 dû à la crise covid-19)**

*Rappel 2020 : 5 projets artistiques*

• **Arts visuels**

Voici les indicateurs d'activité de soutien à la création artistique dans le domaine des arts visuels en 2021 :

<b>ARTS VISUELS Type d'accompagnement</b>	<b>Nombre de projets retenus</b>	<b>Nombre de projets accompagnés en 2021</b>	<b>Nombre d'artistes accompagnés</b>	<b>Nombre de jours d'accueil</b>
Résidence de laboratoire	3	3	6	35
Résidence de territoire	0	0	0	0
Résidence d'artiste production	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>35</b>

**1 résidence arts visuels reportée en 2022**

**Chiffres 2021 : 3 projets artistiques concernant 6 artistes musiciens pour plus de 35 jours d'accueil (1 projet reporté à 2022 dû à la crise covid-19)**

***Rappel 2020 : 5 projets artistiques***

• **Audiovisuel / cinéma**

Voici les indicateurs d'activité de soutien à la création artistique dans le domaine des arts visuels en 2021 :

<b>Audiovisuel /cinéma Type d'accompagnement</b>	<b>Nombre de projets retenus</b>	<b>Nombre de projets accompagnés en 2021</b>	<b>Nombre d'artistes accompagnés</b>	<b>Nombre de jours d'accueil</b>
Résidence de laboratoire	6	6	29	35
Résidence de territoire	1	1	6	40
Résidence d'artiste production	5	5	15	50
<b>TOTAL</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>50</b>	<b>125</b>

**1 résidence audiovisuel / cinéma reportée en 2022**

**Chiffres 2021 : 12 projets artistiques concernant 50 artistes musiciens pour plus de 125 jours d'accueil (1 projet reporté à 2022 dû à la crise covid-19)**

***Rappel 2020 : 11 projets artistiques***

## **CHIFFRES CLÉS 2021 / SOUTIEN A LA CREATION ARTISTIQUE**

**29 projets artistiques accompagnés**

**120 artistes accueillis en résidence (3 projets reportés à 2022 dû à la crise covid-19) pour plus de 267 jours d'accueil**

### **RAPPEL DES CHIFFRES CLES 2020 / SOUTIEN A LA CREATION ARTISTIQUE**

**20 projets artistiques accompagnés**

#### **❖ Appel à projets pour les résidences de création 2022**

**Dans le cadre de l'appel à projets lancé en commun pour la Cité des Arts et Château Morange, nous avons reçu au total 52 projets**, toutes disciplines confondues qui ont été retenus après étude du dossier et avis d'une commission consultative de professionnels représentatifs de la filière, au regard des critères suivants :

> *pour tout type de résidence :*

- capacité juridique à porter le projet (association, statut d'auteur...),
- identification et parcours de l'artiste ou de l'équipe artistique (confirmée ou pressentie),
- clarté du projet artistique et de son phasage (intention de création originale, projection dans le temps...),
- ancrage territorial du projet (relations avec le territoire et ses populations, dimension participative...),
- faisabilité (notamment technique) au regard des besoins exprimés ;

> *en outre, pour les résidences de production :*

- garanties en termes de structuration administrative et financière,
- autres partenaires de la production (confirmés ou pressentis),
- perspectives de diffusion du projet,
- licence d'entrepreneur de spectacles de 2<sup>ème</sup> catégorie (acquise ou en cours) pour le spectacle vivant.

<b>Discipline artistique</b>	<b>Nombre de candidatures reçues suite aux appels à projets</b>	<b>Nombre de projets retenus pour une résidence en 2022</b>
<b>Musique</b>	2	2
<b>Spectacle vivant</b>	3	3
<b>Arts visuels</b>	2	2
<b>Audiovisuel / cinéma</b>	6	6
<b>TOTAL</b>	<b>13</b>	<b>13</b>

En 2022, Château Morange prévoit d'accueillir au moins 19 nouveaux projets et 4 reports de 2021 projets en résidence de création, comme suit :

<b>Résidences prévues en 2022</b>	<b>Résidence de laboratoire</b>	<b>Résidence de territoire</b>	<b>Résidence de production</b>	<b>TOTAL</b>
Musique	2	1	0	3
Spectacle vivant	3	1	0	4
Arts visuels	0	0	0	0
Audiovisuel / cinéma	3	2	7	12
Reports 2021	2	2	0	4
<b>TOTAL</b>	<b>10</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>23</b>

Au-delà des chiffres reflétant le nombre de projets et d'artistes accueillis, une attention particulière sera apportée à la dimension qualitative de l'accompagnement. L'objectif est de préserver la mission de soutien à la création artistique réunionnaise qui est le cœur du projet de la Cité des Arts et de Château Morange, dont une grande partie des infrastructures a été réalisée à cette fin.

### **Evolution 2020 > 2021 sur l'activité de soutien à la création artistique :**

Malgré les mesures sanitaires contraignantes en 2020 et 2021, nous avons réussi à maintenir notre mission de soutien à la création artistique avec 29 projets soutenus toute discipline confondue pour environ 267 jours d'accueil (20 projets accueillis en 2020). Le maintien de cette mission est primordial à cet écosystème de la filière artistique réunionnaise. Il s'agit plus que jamais de soutenir et accompagner les artistes d'aujourd'hui mais aussi de demain.

Il est à noter qu'il faudra trouver un modèle économique viable afin de diffuser au maximum les nouvelles créations qui n'ont pu être diffusées depuis 2020 sur l'ensemble du territoire Réunionnais et Océan Indien.

## **II. Mission de diffusion artistique**

### **A. Diffuser les œuvres : une programmation au pluriel**

Concevoir des temps forts participe à fonder des projets marquants pour la structuration de la filière artistique locale. La pertinence de leur propos, la forte visibilité et la fréquentation du public sont les paramètres qui déterminent la construction de ceux-ci.

Dans la continuité de la mission de soutien à la création, chaque temps fort est conçu avec les porteurs de projet dans une valorisation complémentaire aux propositions existantes à La Réunion. Produits ou coproduits par Château Morange, ils peuvent être réalisés en partenariat avec d'autres structures, et se déploient sur l'ensemble du site.

Le premier semestre 2021 a ainsi été marqué par les temps forts suivants :

- Mars 2021 : **festival national du court métrage** - (pilotage Cinékour)
- Juillet 2021 : **festival Cinémarmailles** (pilotage La lanterne magique) 1 700 marmailles ont participé dont 1 200 scolaires

### **Les diffusions et événements récurrents :**

- Conférence Tous les 1ers vendredis du mois. (Partenariat Luniversité maron)
- Les jeudi « Projétali », cycle de projections de fréquence hebdomadaire (Partenariat des structures - Temps forts soit "La lanterne magique / Klaxon / Ciné d'îles / Ciné kour).
- Spectacle vivant tous les 3èmes vendredis du mois (Musique / Théâtre)
- Kabar - Château tous les 4èmes vendredis du mois. (Rencontre littéraire / kabar fonnkèr, pitch scénario)

(Cf. annexe 1.3 : Agendas de Château Morange 2021)

## **B. Indicateurs 2021 sur l'activité de diffusion artistique**

Diffusion	Prévus	Réalisés	Représentati ons scolaires	Reportés
Audiovisuel / cinéma	63	57	18	0
Musique	4	7	0	2
Spectacle vivant	6	4	0	1
Arts visuels	1	2	0	1
<b>TOTAL</b>	<b>74</b>	<b>70</b>	<b>18</b>	<b>4</b>

**Il a été décidé de reporter à 2022, 4 projets**

- 2 diffusions musique reportées en 2022
- 1 diffusion spectacle vivant reportée en 2022
- 1 diffusion arts visuels reportée en 2022

Il a été réalisé un total de 70 événements culturels à Château Morange en 2021. La programmation de Château Morange s'articule particulièrement autour de rendez-vous réguliers avec les divers publics afin de fidéliser et accentuer le positionnement de Château Morange dans le paysage culturel.

### ➤ **Total des programmations :**

74 événements culturels programmés à Château Morange en 2021 dont 63 réalisés. Ont été annulés dû à la crise sanitaire covid-19, 4 diffusions.

### **Partenariats et production de spectacle :**

Type de partenariat	Nombre d'opération	Nom des partenaires
Coréalisation	0	-
Coproduction	0	-
Rétrocession	0	-
Partenariats	5	Festivals : cinemarmailles, fête nationale du court métrage, court derrière, run graffiti, tras' la route
Production	0	-

### • **Musique**

MUSIQUE Diffusion	Nombre d'opérations	Nombre de spectateurs comptabilisés	Taux de fréquentation
Production / Cession	6	480	80%
Coréalisation / Coproduction	0	0	-
Restitution	1	100	100%
<b>TOTAL des opérations réalisés</b>	<b>7</b>	<b>580</b>	<b>90% (moyenne)</b>

**2 diffusions musique reportées en 2022**

**Chiffres 2021 :** Le taux de fréquentation moyen pour la diffusion musicale est de 90%, pour un total de 580 spectateurs comptabilisés pour les 7 opérations programmées.

*Rappel 2020 :* Le taux de fréquentation moyen pour la diffusion audiovisuel / cinéma est de 100%, pour un total de 240 spectateurs comptabilisés sur 4 opérations programmées

• **Spectacle vivant**

<b>SPECTACLE VIVANT Diffusion</b>	<b>Nombre d'opérations</b>	<b>Nombre de spectateurs comptabilisés</b>	<b>Taux de fréquentation</b>
Production / Cession	2	200	100%
Coréalisation / Coproduction	0	0	-
Restitution	2	200	100%
<b>TOTAL des opérations réalisés</b>	<b>4</b>	<b>400</b>	<b>100%</b>

**1 diffusion spectacle vivant reportée en 2022**

**Chiffres 2021 :** Le taux de fréquentation moyen pour la diffusion spectacle vivant est de 100%, pour un total de 400 spectateurs comptabilisés pour les 4 opérations programmées.

*Rappel 2020 :* Le taux de fréquentation moyen pour la diffusion audiovisuel / cinéma est de 100%, pour un total de 120 spectateurs comptabilisés sur 2 opérations programmées

• **Arts visuels**

<b>ARTS VISUELS Diffusion</b>	<b>Nombre d'opérations</b>	<b>Nombre de spectateurs comptabilisés</b>	<b>Taux de fréquentation</b>
Production / Cession	0	0	-
Coréalisation / Coproduction	0	0	-
Restitution	2	200	100%
<b>TOTAL des opérations réalisés</b>	<b>2</b>	<b>200</b>	<b>100%</b>

**1 diffusion arts visuels reportée en 2022**

**Chiffres 2021 :** Le taux de fréquentation moyen pour la diffusion arts visuels est de 100%, pour un total de 200 spectateurs comptabilisés pour les 2 opérations programmées.

*Rappel 2020 :* La fréquentation pour les arts visuels s'établit à un total de 400 visiteurs comptabilisés sur 2 opérations programmées.

● **Audiovisuel / cinéma**

<b>ARTS VISUELS Diffusion</b>	<b>Nombre d'opérations</b>	<b>Nombre de spectateurs comptabilisés</b>	<b>Taux de fréquentation</b>
Production / Cession	0	0	-
Coréalisation / Coproduction	57	2 500	85%
Restitution	0	0	-
<b>TOTAL des opérations réalisés</b>	<b>57</b>	<b>2 500</b>	<b>85%</b>

**Chiffres 2021 : Le taux de fréquentation moyen pour la diffusion audiovisuel / cinéma est de 85%, pour un total de 2500 spectateurs comptabilisés pour les 57 opérations programmées.**

*Rappel 2020 : Le taux de fréquentation moyen pour la diffusion audiovisuel / cinéma est de 61%, pour un total de 950 spectateurs comptabilisés sur 30 opérations programmées*

**CHIFFRES CLÉS 2021 / DIFFUSION ARTISTIQUE**

**70 opérations programmées**

**3 680 spectateurs et visiteurs comptabilisés (billetterie pour les concerts et spectacles, comptage manuel pour les expositions) dont 580 spectateurs pour la musique, 400 spectateurs pour le spectacle vivant, 200 visiteurs pour les arts visuels et 2500 pour l'audiovisuel / cinéma. 4 diffusions reportées (en raison de la crise covid-19)**

**RAPPEL DES CHIFFRES CLÉS 2020 / DIFFUSION ARTISTIQUE**

**30 opérations programmées**

**1 710 spectateurs et visiteurs comptabilisés (billetterie pour les concerts et spectacles, comptage manuel pour les expositions) dont 240 spectateurs pour la musique, 120 spectateurs pour le spectacle vivant, 400 visiteurs pour les arts visuels et 950 pour l'audiovisuel / cinéma.**

**Evolution 2020 > 2021 sur l'activité de diffusion artistique :**

Malgré la crise sanitaire, Château Morange a su démontrer son savoir-faire et sa capacité à accueillir une grande diversité d'événements, proposant de multiples configurations avec un nombre total d'opérations réalisées en 2021 soit 70 opérations contre 20 opérations en 2020 malgré la crise sanitaire qui a fortement impacté notre activité de diffusion (avec de nombreux reports et annulations et un contexte incertain en ce qui concerne la fréquentation).



### III. Mission de médiation culturelle et de développement des publics

#### A. Partager la création : une médiation culturelle proche du territoire

Conformément aux dispositions du contrat de concession de service public conclu avec la ville de Saint Denis, les enjeux de médiation culturelle et de développement des publics, au même titre que ceux afférents à la création et à la diffusion artistique, sont au cœur du projet de Château Morange.

Au premier semestre 2021, Château Morange a effectué un certain nombre d'opérations avec les structures associatives du secteur :

- AJCM Association des jeunes de Château Morange
- Atelier Cinéma et son (les vendredis après-midi)
- Journée de la femme : FANM Y DETAK LA LANG (du 4 au 13/03)
- Ecole Maloya (les mercredis après-midi en lien avec la Mutualité de la Réunion)
- SIPEK PARDON : femmes des Camélias
- Association Margot RUN

#### • Actions culturelles

Animée d'une volonté pérenne de mettre en valeur toutes les formes de création artistique sans hiérarchie aucune, Château Morange met tout en œuvre pour créer et favoriser le lien entre les publics et les artistes résidents.

La transmission, la rencontre et la pédagogie sont de mise puisque les publics les plus « éloignés » de la culture, les amateurs et les équipes artistiques professionnelles sont invités à se côtoyer, à échanger, à partager. Ces pratiques croisées, de débutants à confirmés, permettent à chacun de nourrir de son expérience, le processus vivant d'une création artistique partagée.

La mise en œuvre d'actions culturelles menées par les artistes résidents et relayées par les médiateurs, en lien étroit avec divers acteurs du territoire (scolaires, associatifs, institutionnels...), a permis de développer une relation sensible et enrichissante, contribuant à l'épanouissement des publics bénéficiaires de ces actions, à nourrir le lien social, et bien souvent réciproquement pour les artistes résidents.

Diverses actions culturelles ont été réalisées au 1<sup>er</sup> semestre 2021 :

- Atelier de pratique artistique : sensibilisation, initiation...
- Valorisation des travaux réalisés en atelier : restitution, accrochage, défilé...
- Rencontre avec un artiste et découverte de son univers
- Échange créatif entre pratiquants amateurs et professionnels
- Conférences
- 1<sup>ère</sup> restitution d'une étape de création
- **6 actions « ron batay kok » hors les murs pour 240 bénéficiaires avec un taux de fréquentation moyen de 50 %, pour un total de 12 h (ce qui représente 20% du volume des actions culturelles audiovisuel / cinéma)**

Château Morange accueille de nombreux publics d'horizons différents dans le cadre de la mise en œuvre de ces actions culturelles : écoles, associations de quartier, centres sociaux, centres de loisirs... Les relais de la médiation sont de plus en plus nombreux sur le territoire :

- Etablissements scolaires (Candide Azéma, Henri Dunant, Françoise Mollard, collège Mongaillard, lycée Leconte De Lisle, Lycée Lislet Geoffroy, Lycée Nord de Bois de Nèfles)
- Etablissements d'enseignement artistique (Ecole Loulou Pitou)
- Centres de loisirs (SPL Opé)

Des partenariats institutionnels structurants ont été confortés afin d'inscrire les actions culturelles dans une démarche pérenne, avec notamment :

- Direction des Affaires Culturelles de La Réunion
- SIDR
- Ville de Saint-Denis : Projet éducatif global
- CNC

#### • Visites guidées

La médiation auprès des publics a été développée afin de répondre à une demande toujours forte d'une visite guidée de Château Morange.

Ce sont au total 20 visites guidées qui ont été menées au premier semestre 2021 par la chargée d'accueil de Château Morange habilitée à informer et mettre en relation l'architecture du bâtiment et le projet qu'il abrite. Chaque demande de visite guidée formulée auprès de Château Morange a obtenu une réponse favorable.

Les visites guidées ont pu progressivement s'agréments et s'affiner dans leur contenu, passant d'un discours généraliste à des thématiques spécialisées telles que les coulisses et l'envers du décor, la présentation d'une résidence de création, les métiers de la culture... Chaque accompagnement d'un groupe de visiteurs a contribué à l'interconnaissance entre des associations, établissements scolaires, structures sociales, services de collectivités... et Château Morange.

Ces structures sont systématiquement re-contactées suite à leur visite pour leur proposer de poursuivre l'aventure culturelle avec Château Morange via une action artistique.

#### • Accueil des pratiques en amateur spontanées

Château Morange offre à chacun la possibilité de pratiquer librement son art dans les espaces ouverts au public. Ainsi, quotidiennement, des pratiquants de tous âges viennent tester et faire partager leur entraînement en toute liberté, contribuant à faire de Château Morange un lieu de vie.

L'appropriation croissante des espaces de Château Morange par ces pratiques en amateur spontanées se poursuit au premier semestre 2021.

Les cours et parvis de Château Morange sont devenus un espace de rendez-vous incontournable pour ces pratiques qui s'y déroulent dans de bonnes conditions de confort (possibilité de s'abriter du soleil ou des intempéries...) et de sécurité et qui animent les lieux au quotidien.

### B. Indicateurs 2021 sur l'activité de médiation culturelle

#### **Médiation culturelle**

> Nombre de visites guidées réalisées :

**34 visites guidées**

> Nombre de personnes bénéficiaires des visites guidées : **2110 personnes**

La médiation culturelle sera consolidée en travaillant avec toutes les structures émergentes du territoire, en gardant une ligne éditoriale axée sur l'image.

Château Morange est à présent représenté dans toutes les instances territoriales : réunion de coordination du quartier, actions développées en partenariat avec la Mutualité de la Réunion.

#### **Au second semestre 2021,**

> Nombre d'actions et heures d'intervention de médiation culturelle réalisées : **5 actions de médiation culturelle dont 96 heures avec la Mutualité de la Réunion, 16 heures avec l'Académie des Camélias, 90 heures avec les associations de quartier.**

> Nombre de personnes bénéficiaires des actions de médiation culturelle : 100 personnes ont bénéficié de cette action de médiation

> Nombre de visites guidées réalisées : **18 visites guidées**

- > Nombre de personnes bénéficiaires des visites guidées : **313 personnes**
- > Nombre de billets en représentation scolaire émis : **300 élèves et accompagnateurs**

• **Visites guidées**

Structures ayant bénéficié d'une visite guidée et nombre de visiteurs concernés :

Type de structure		Nombre de structures	Nombre de visiteurs
Scolaires	Écoles	16	1200
	Collèges	1	120
	Lycées	3	600
Associations		10	80
Collectivités		2	50
Structures handicap/prévention		2	60
<b>Total</b>		<b>34</b>	<b>2110</b>

→ **34 visites guidées réalisées pour un total de 2 110 visiteurs**

**CHIFFRES CLÉS 2021 /**

**34 visites guidées**

**2 110 visiteurs comptabilisés en visite guidée par un médiateur**

***RAPPEL DES CHIFFRES CLÉS 2020 / MÉDIATION CULTURELLE***

***29 visites guidées***

***1 620 visiteurs comptabilisés en visite guidée par un médiateur***

**Evolution 2020 > 2021 sur l'activité de médiation culturelle :**

L'activité de médiation culturelle sur l'année 2020 a fortement impactée par les restrictions sanitaires imposées ainsi que la fermeture de 3 mois au 1<sup>er</sup> semestre 2020. Les changements consécutifs de mesures sanitaires tout au long de l'année 2021 ont continué à perturber notre activité.

En 2020 et 2021, nous avons rencontré des difficultés importantes concernant les actions hors les murs directement liées à la mise en place des restrictions sanitaires et de l'actualité sanitaire des établissements scolaires lors des actions hors les murs, du passe sanitaire et vaccinal lors de l'accueil en les murs. Des actions de médiation culturelles prévues en 2021 seront reportées en 2022.

## **C. Informer et accueillir le public : un enjeu d'image et de démocratisation**

Malgré le contexte de crise sanitaire, l'équipe de communication

- a maintenu sa mission de promotion des activités de la SPL (diffusion, création, actions culturelles, lieux de vie),
- la qualité des outils de communication déjà existants,
- a su proposer une communication numérique adaptée et solidaire au milieu culturel lors de la période de confinement

### **• Audit de la communication**

Fin 2021 un audit de la communication a été mené par l'agence de communication Médicis.

Dans le cadre de cet audit, une enquête de notoriété a été menée sur les trois axes suivants :

- Habitudes et comportements
- Notoriété, évaluation et satisfaction
- Logos et pistes de développement

Suite au résultat de cet audit, la nouvelle stratégie de communication a été présentée en février 2022 à l'ensemble des collaborateurs de la SPL Territo'Arts ainsi qu'au conseil d'administration et elle sera peu à peu déployée tout au long de l'année 2022.

### **• Partenariat CE/CSE**

Sur l'ensemble de l'année 2021 plus de 30 comités d'entreprise ont bénéficié de notre offre spéciale CE/CSE représentant un total de plus de 13.000 salariés informés sur nos actualités via leur comité d'entreprise et pouvant bénéficier d'un tarif préférentiel au sein de nos deux structures culturelles.

### **• Information et communication**

L'équipe de communication de la Cité des Arts a accompagné Château Morange progressivement afin que l'établissement s'ancre dans un paysage média et presse. Elle a ainsi pu mettre en place les premiers outils de communication incontournables dédiés à Château Morange.

### **• Supports imprimés**

- ✓ 1 programme temps fort (La Fête du Court) tiré à 3.000 exemplaires
- ✓ 2 flyers tirés chacun à 3.000 exemplaires
- ✓ Agenda 2ème semestre 2021 (40 000 exemplaires – combiné Cité des Arts et Château Morange)
- ✓ 16 affiches 3x2
- ✓ 18 affiches 4x3
- ✓ 5 documents de communication divers
- ✓ 2 affiches 60x80 (450 exemplaires)

En juillet 2021 (Cinémarmaillles) :

- ✓ 1 affiche 3m x 2m
- ✓ 1 affiche 4m x 3m
- ✓ 250 unités 60cm x 80cm

Soit au total plus de 46.700 supports imprimés et diffusés dans toute l'île en 2021 pour Château Morange.

## • Relations avec la presse

La présence de Château Morange dans les médias traditionnels et numériques est restée importante, fruit d'un travail quotidien de relations avec la presse, avec néanmoins une baisse liée au contexte sanitaire difficile.

Les contenus sont publiés et partagés via les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, Twitter, Youtube...) et des campagnes et insertions promotionnelles dans les médias (Monticket.re, Le Nord l'éclair).

Cette présence dans la presse, complétée par des campagnes et insertions promotionnelles dans des médias généralistes et spécialisés, reste un enjeu important car elle valorise de façon objective les projets auprès du grand public, des professionnels et des partenaires.

Les partenariats médias engagés avec le groupe Média Promotion (radios NRJ, RTL, Chérie Fm et Rires et chansons) ont été consolidés en 2021.

Une prise de contact avec l'ensemble de la presse locale a été faite pour renouer les relations presse suite au changement de la direction communication. Un fichier presse a donc été créé et une newsletter dédiée afin que les médias ne manquent aucune information concernant les établissements de la SPL.

## • CHIFFRES CLÉS 2021 / INFORMATION ET ACCUEIL DU PUBLIC

- 46.796 supports de communication imprimés et diffusés
- 9 381 abonnés à la newsletter (commune avec Cité des Arts)
- 2 172 followers de la page Facebook Château Morange
- 1 040 abonnés à la page Instagram Château Morange
- 8 articles de presse
- 336 jours d'accueil du public

*Fermeture annuelle du 1er au 4 janvier / du 20 au 31 décembre*

*Fermeture exceptionnelle liée à la mise en place des mesures sanitaires covid-19 du 2 au 16 août 2021*

## **RAPPEL DES CHIFFRES CLÉS 2020 / INFORMATION**

**1 527 followers de la page Facebook Château Morange**

**686 abonnés à la page Instagram Château Morange**

**4 sujets télévisés, 14 parutions presse internet et 3 articles de presse**

**225 jours d'accueil du public**

*(60 jours du 6 janvier au 15 mars*

*Fermeture cause Covid : du 16 mars 2020 au 3 juin 2020 inclus*

*50 jours du 4 juin au 1er août 2020*

*53 jours du 3 août au 3 octobre 2020*

*62 jours jusqu'au 19 décembre 2020*

*Fermeture annuelle du 20 décembre 2020 au 3 janvier 2021 inclus)*

### **Evolution 2020 > 2021 sur l'activité d'information et d'accueil du public :**

Château Morange accroît sa notoriété et son image avec une stratégie de communication digitale toujours plus affirmée :

- augmentation de 34% du nombre d'abonnés à la page Instagram
- augmentation de 29% du nombre de « followers » de la page Facebook

Le recours accru aux contenus vidéo et le développement des partenariats médias et des campagnes promotionnelles vers le grand public (télé, radio et cinéma) contribue également à renforcer la notoriété de la Cité des Arts.

Enfin, Château Morange s'affiche toujours comme un lieu de vie avec 336 jours d'ouverture au public en 2021.

## **IV. Activité de location des espaces**

### **A. Location événementielle d'espaces**

Dans la même démarche que la Cité des Arts, la location événementielle d'espaces à titre onéreux constitue une a aux missions de service public, conformément aux dispositions du contrat de concession de service public, permettant à la SPL Territo'arts de développer des recettes commerciales au-delà des seules recettes de billetterie.

### **B. Location horaire des studios de répétition musique**

Le dispositif de location horaire des studios de répétition musique n'a toujours pas été activé.

### **C. Mise à disposition à titre gratuit d'espaces au délégant**

Au titre des sujétions de service public mises à la charge de Château Morange (cf. art. 27 du contrat de CSP), la Ville de Saint Denis dispose de :

- 400 heures par an au minimum pour l'école municipale de musique, de danse et d'art dramatique Loulou Pitou
- de 200 heures par an pour les associations du territoire : la salle de danse, le studio de répétition musicale ou la salle de projection.

Le délégant avait deux projets de demande de mise à disposition au 1<sup>er</sup> semestre 2021. Au vu du contexte sanitaire, ces actions ont eu lieu au 2<sup>nd</sup> semestre 2021 :

- Journée des aidants le 26 septembre 2021
- Exposition photos vernissage semaine bleu début novembre

## **PARTIE 2 – DEMARCHE ENVIRONNEMENTALE**

La SPL est tenue d'inscrire son exploitation dans une démarche environnementale, notamment en matière de gestion des consommations d'énergie et de gestion et de traçabilité des déchets.

Depuis l'année 2020 a été mis en place :

- le développement des outils de communication numérique (écrans dynamiques extérieurs). La mise en service de ces écrans dynamiques (dont un panneau de 8 mètres carrés sur le boulevard Léopold Rambaud où circulent en moyenne 60 000 véhicules par jour), nous permettra de gagner en visibilité et en attractivité, tout en réduisant nos dépenses d'achat d'espaces publicitaires.
- l'acquisition de 3 véhicules de service 100% électriques (en remplacement de 4 véhicules de service restitués fin 2019 au terme d'un contrat de location longue durée)

Les objectifs restent de réduire les dépenses énergétiques (processus engagé avec la livraison prévue courant 2022 d'une installation photovoltaïque de grande envergure associé à un système innovant pour développer l'autoconsommation en électricité)

Le département technique de la SPL a été en charge dès 2021 de mettre en place les actions nécessaires en terme :

- d'analyse des consommations d'énergie et de fluides de l'année échue (ratios de consommation par usager, par m2 de bâtiment) afin de prendre les mesures envisagées pour maîtriser et réduire les consommations d'énergie et de fluides
- d'élaboration d'un plan de sensibilisation et de formation du personnel de la Cité des Arts affecté au service sur les procédures et protocoles d'exploitation
- d'information et sensibilisation des usagers de Cité des Arts, si besoin est, sur le tri sélectif des déchets au sein de l'établissement, accompagné par la cellule communication et éducation à l'environnement de la CINOR sur les actions de sensibilisation au tri et à la réduction des déchets à la source
- de tri sélectif des déchets et orientation des déchets verts triés vers les filières agréées.
- de limitation de la production de déchets verts par une gestion raisonnée
- d'utilisation de produits de nettoyage, d'hygiène, de traitement des espaces (désherbant...) s'inscrivant dans une démarche respectueuse de l'environnement
- de mise en place d'un registre de suivi.

## **PARTIE 3 - COMPTE-RENDU FINANCIER**

Le présent compte-rendu a pour objet de présenter les éléments financiers significatifs de l'exercice 2021, sixième exercice de la Société portant sur une année civile complète. Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 (bilan, compte de résultat et annexe), établis avec l'assistance du cabinet d'expertise-comptable *Finexpert* représenté par M. Jean Chane-Ben-Chein, conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur, sont annexés au présent rapport.

Il est à noter que l'exercice 2021 a la particularité d'être pour la Cité des arts :

- Pour son premier semestre soumis à l'ancien contrat de délégation de service public 2015-2021
- et pour son second semestre soumis à la nouvelle concession de service public 2021-2027.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, les comptes annuels et les rapports du Commissaire aux Comptes (*Crowe Réunion Audit and Consulting SAS* représentée par M. Abdoullah Lala) seront tenus à la disposition des actionnaires et des administrateurs de la Société.

*Cf. annexe 2.1 : projet de comptes annuels de l'exercice 2021 (bilan, compte de résultat et annexe)*

### **I. Situation et activité de la Société au cours de l'exercice écoulé**

Le compte-rendu technique d'activité de la Société est présenté en partie 1 du présent rapport annuel.

#### **A. Exposé sur les résultats économiques et financiers**

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

S'agissant du compte de résultat :

##### **> Chiffre d'affaires et autres produits d'exploitation**

Le montant total des produits d'exploitation s'élève à 4 298 601 euros (+ 8,68% par rapport à 2020 et +7,9 % par rapport à 2019).

Le chiffre d'affaires hors taxes s'élève à 282 159 euros (+ 10 % par rapport à 2020 et – 55% par rapport à 2019) dont :

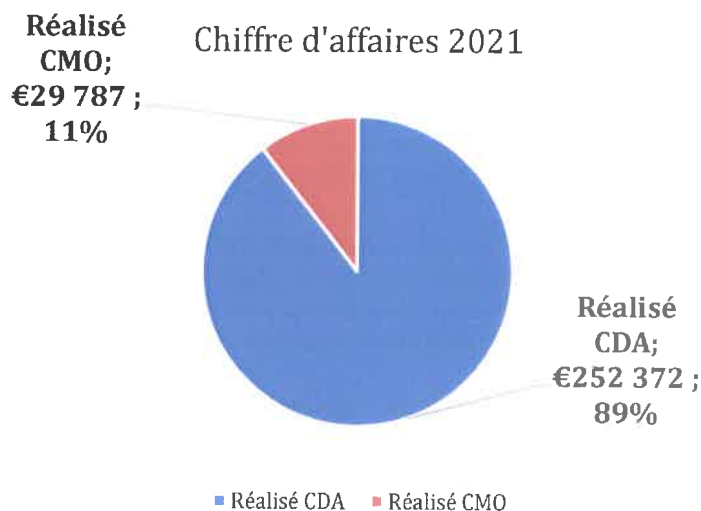
- locations : 146 733 euros
- billetterie : 87 528 euros
- bar : 3 000 euros
- autres prestations : 44 898 euros

<b>Chiffre d'affaires HT</b>	<b>CITE DES ARTS</b>	<b>CHATEAU MORANGE</b>	<b>SPL TERRITO ARTS</b>
<b>Locations</b>	146 733	0	<b>146 733</b>
<b>Billetterie</b>	73 277	14 251	<b>87 528</b>
<b>Rétrocessions</b>	0	0	<b>0</b>
<b>Bar</b>	3 000	0	<b>3 000</b>
<b>Autres prestations</b>	29 362	15 536	<b>44 898</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>252 372</b>	<b>29 787</b>	<b>282 159</b>

Il est à noter que les recettes de locations sont impactées par la liquidation judiciaire du restaurant Food'Arts. En effet sur l'exercice 2021, la perte pour la SPL Territo'arts est de 30 000 euros de loyers non perçus (soit 6 mois de loyers de juillet à décembre 2021).



NB : le chiffre d'affaires représente 6,56 % du total des produits d'exploitation (- 0,24 % par rapport à 2020 et - 9,19 % par rapport à 2019).



La contribution financière de la CINOR au titre de la concession de service public, initialement de 3 144 515 euros pour l'année 2021, a été maintenue. Elle est imputée en produits d'exploitation pour un montant de 3 152 883 euros (incluant le montant de la révision annuelle ainsi que les reports des actions sur 2021 et 2022).

NB : la contribution financière de la CINOR représente ainsi 73,35% du total des produits d'exploitation. Ce ratio a pu être optimisé en 2021 par rapport aux prévisions du compte d'exploitation prévisionnel de la délégation de service public (ratio prévisionnel de 75,68%), par la mise en œuvre d'une stratégie entrepreneuriale de diversification des autres financements.

La contribution financière de la Ville de Saint-Denis au titre de la concession de service public, initialement de 520 000 euros pour l'année 2021, a été maintenue. Elle est imputée en produits d'exploitation pour un montant de 520 000 euros.

NB : la contribution financière de la Ville de Saint-Denis représente ainsi 12,10% du total des produits d'exploitation. Ce ratio est conforme aux prévisions du compte d'exploitation prévisionnel de la délégation de service public (ratio prévisionnel de 12,5%).

#### CITE DES ARTS

Compensation financière	Réalisé	Prov Actions reportées en 2021	Provision Actions reportées en 2022	TOTAL
CINOR	3 163 317 (3 144 515€ prévu au BP + 18 802€ (révision 2020))	306 001	-316 434	<b>3 152 883</b>

### CHATEAU MORANGE

Compensation financière	Réalisé	Prov Actions reportées en 2021	Provision Actions reportées en 2022	TOTAL
Ville de Saint-Denis	520 000			520 000

### SPL TERRITO'ARTS

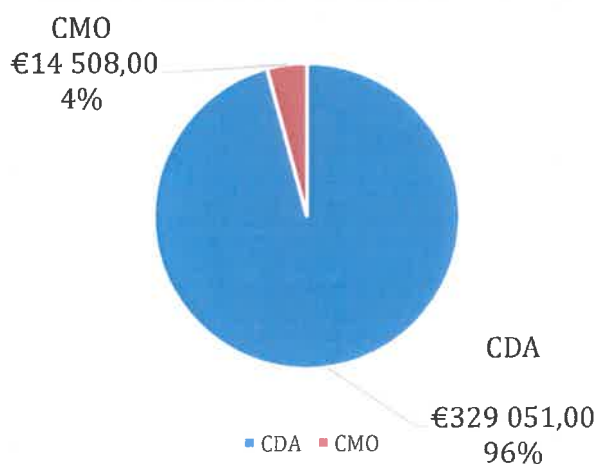
Compensation financière	CITE DES ARTS	CHATEAU MORANGE	SPL TERRITO ARTS
CINOR	3 152 883		3 152 883
VILLE DE SAINT-DENIS		520 000	520 000
<b>TOTAUX</b>	<b>3 152 883</b>	<b>520 000</b>	<b>3 672 883</b>

Les autres produits d'exploitation s'élèvent globalement à 343 559 euros, soit 8,26% du total des produits, sont issus des aides à l'emploi et de l'optimisation des partenariats financiers générés par l'activité (DAC, SACEM, CAF, Philharmonie de Paris...).

Notons cependant que les recettes de mécénat sont nulles. Les entreprises réunionnaises ont continué à être pleinement impactées par la crise COVID 19.

Autres produits	CITE DES ARTS	CHATEAU MORANGE	SPL TERRITO ARTS
Subventions et aides diverses	329 051	14 508	343 559
Mécénat	0	0	0
<b>TOTAUX</b>	<b>329 051</b>	<b>14 508</b>	<b>343 559</b>

### Subventions et aides diverses

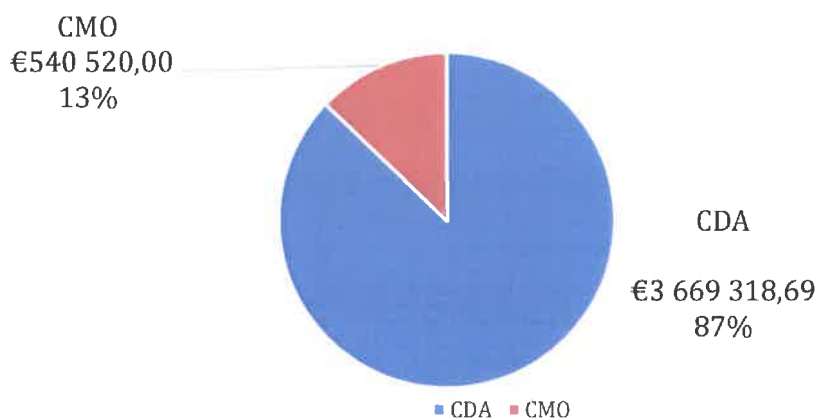


## > Charges d'exploitation

Le montant total des charges d'exploitation s'élève à 4 209 839 euros (+16,23 % par rapport à 2020 et -2,6% par rapport à 2019).

	CITE DES ARTS	CHATEAU MORANGE	SPL TERRITO ARTS
Charges d'exploitations	3 669 319	540 520	4 209 839

### Charges d'exploitation



La crise sanitaire liée à la COVID 19 a eu un impact considérable sur les dépenses de la SPL.

Les **charges fixes** liées à la structure (salaires des permanents, gardiennage, fluides, entretien et maintenance, assurances...) représentent 74,56% du total des charges (contre 76% en 2020). Les charges variables liées à l'activité produite (prestations artistiques, frais d'approche et de séjour des artistes, salaires des intermittents techniques et artistiques, prestations techniques et de sécurité des événements...) représentent 25,44% du total des charges (contre 24% en 2020).

*NB : Le ratio des charges fixes de structure, en augmentation de 13% par rapport à 2019, témoigne d'une réduction importante de l'activité en 2021 par rapport à 2019, malgré une reprise progressive de l'activité, et donc des recettes propres de l'entreprise, liées à la crise sanitaire.*

Le montant total des traitements et salaires bruts s'élève à 1 741 436 euros (+ 20% par rapport à 2020 et + 8.6% par rapport à 2019).

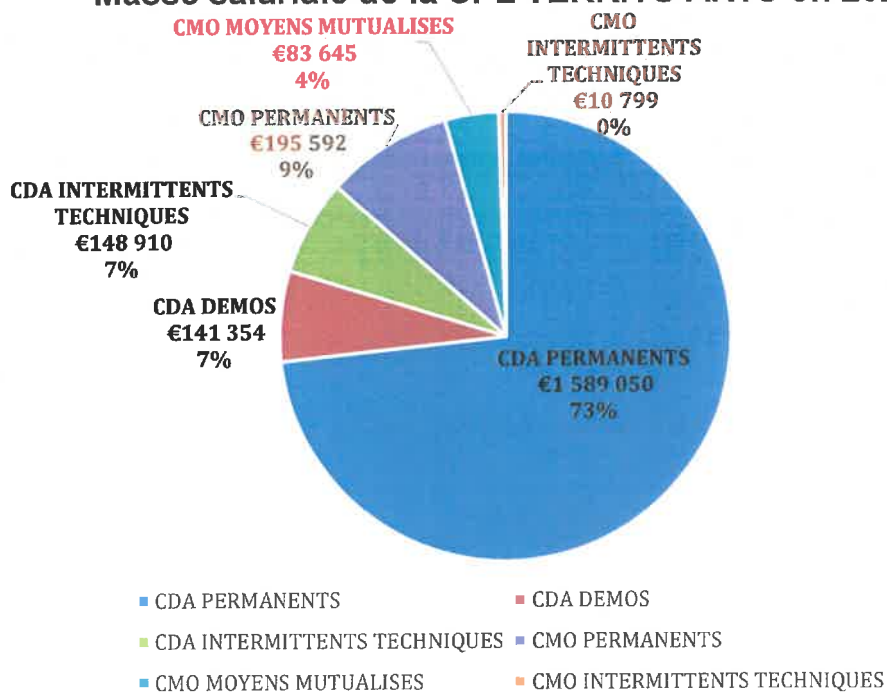
Le montant total des charges sociales s'élève à 427 912 euros (-29,2% par rapport à 2020 et -31.54% par rapport à 2019).

La masse salariale totale (salaires et charges de tous salariés confondus), principal poste de dépenses, représente 51,45% du total des charges d'exploitation en 2021 (contre 56% en 2020). La baisse de ce ratio est principalement liée à l'exonération « Covid 19 » des charges sociales (permanents et intermittents).

*NB : La masse salariale du personnel permanent (charges fixes de structure) représente 45,12% du total des charges d'exploitation en 2021. Ce ratio est en baisse (-5,88% par rapport à 2020 et +9,22% par rapport à 2020).*

SPL TERRITO'ARTS	Salaires et charges sociales				
	2021		2020		2019
	En euros	Pourcentage	En euros	Pourcentage	Pourcentage
Permanents	1 868 286	86%	1 821 952	89%	69,51%
CDD DEMOS	84 772	4%	55 558	3%	4,27%
Intermittents artistiques DEMOS	52 260	2%	46 366	2%	2,98%
Intermittents techniques	164 030	8%	130 559	6%	23,24%
<b>TOTAL</b>	<b>2 169 348</b>	<b>100,00%</b>	<b>2 054 435</b>	<b>100,00%</b>	<b>100%</b>

### Masse salariale de la SPL TERRITO'ARTS en 2021



L'effectif salarié moyen (permanents + intermittents) s'élève à 39,75 en équivalent temps plein sur l'année 2021. Cet effectif était de 45,3 sur l'année 2019.

*NB : cette évolution est principalement liée à la réduction de la masse salariale intermittente.*

Il est précisé que la Société a par ailleurs supporté des dépenses de travail intérimaire à hauteur de 5 238,10 euros en 2021 (renfort en personnel de nettoyage à la Cité des arts, mais également sur le poste d'assistante de direction, en attendant le recrutement définitif).

Un bilan social / RH est joint en annexe au présent rapport.

Cf. annexe 2.2 : compte-rendu social / RH de l'exercice 2021

### > Résultat de l'exercice

Le résultat d'exploitation ressort à +88 763 euros.

	CITE DES ARTS	CHATEAU MORANGE	SPL TERRITO ARTS
Résultat (bénéfice)	64 987	23776	88 763

Grâce au maintien des engagements financiers contractuels de nos deux collectivités actionnaires, *a fortiori* dans le contexte actuel de crise sanitaire, nous a permis de maintenir une situation financière saine mais encore fragile.

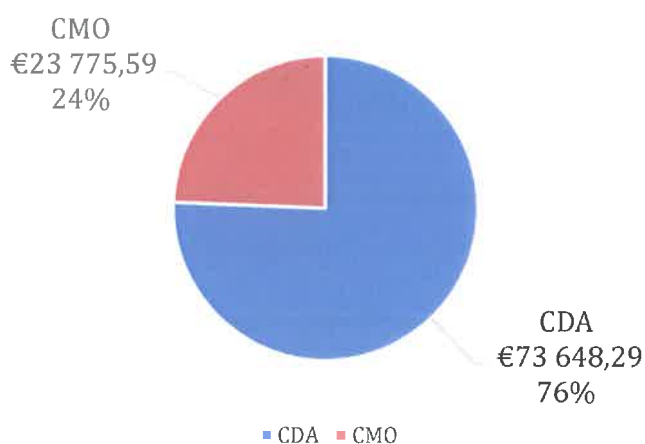
Le résultat courant avant impôt ressort à + 87 864 euros.

Compte tenu des éléments ci-dessus et des charges exceptionnelles sur opérations de gestion courante (426 euros), *des charges financières (898 euros) et l'impôt sur les sociétés (5 226 euros)*, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice net comptable de 97 424 euros.

Le résultat de l'exercice 2021 se solde par un bénéfice de + 97 424 euros.

	CITE DES ARTS	CHATEAU MORANGE	SPL TERRITO ARTS
Résultat (bénéfice)	73 648	23776	97 424

### Résultat de l'exercice



S'agissant du bilan :

Au 31 décembre 2021, le total du bilan brut de la Société s'élève à 2 267 017 euros.

Le total du bilan net de la Société s'élève à 1 639 158 euros.

Le montant total brut des immobilisations s'élève à 1 044 487 euros.

Le montant total net des immobilisations (après amortissements) s'élève à 416 628 euros.

Le montant total net des créances en cours s'élève à 602 141 euros, dont les créances de divers clients, de CICE, et de produits à recevoir (subventions).

Le montant total des dettes en cours s'élève à 1 033 744 euros, dont 383 101 euros de produits constatés d'avance (actions reportées en 2022) et 321 629 euros de dettes sociales et fiscales payables début 2022, et 314 579 euros de dettes fournisseurs.

Le montant des disponibilités au 31 décembre 2021 s'élève à 538 531 euros.

*Cf. annexe 2.3 : tableau des résultats financiers (art R.225.102 du Code de commerce)*

## **B. Investissements réalisés par la Société et perspectives**

Investissements réalisés :

Le montant cumulé des investissements réalisés par la Société depuis sa création s'élève à 1 006 190 euros, dont 87 027 euros sur l'exercice 2021.

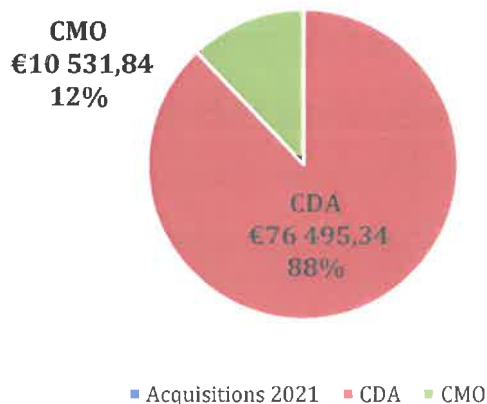
### **Investissements réalisés**

<b>Site</b>	<b>Valeur des acquisitions en euros</b>
Cité des arts	923 293,53 €
Château Morange	82 896,44 €
<b>TOTAL SPL TERRITO'ARTS</b>	<b>1 006 189,97 €</b>

### **dont Acquisitions 2021**

<b>Site</b>	<b>Valeur des acquisitions en euros</b>
Cité des arts	76 495,34 €
Château Morange	10 531,84 €
<b>TOTAL SPL TERRITO'ARTS</b>	<b>87 027,18 €</b>

## Acquisitions 2021



Ces investissements, nécessaires à la bonne exploitation des établissements, ont été réalisés en complément des installations et équipements mis à disposition par la CINOR dans le cadre de la concession de service public pour la Cité des Arts, et de la Ville de Saint-Denis dans le cadre de la concession de service public pour Château Morange. Ils concernent principalement :

- développement des outils de communication numérique (écrans dynamiques extérieurs) et amélioration de la signalétique sur site ;
- acquisition de 3 véhicules de service 100% électriques ;
- des aménagements et acquisitions mobilières,
- des matériels techniques et d'outillage,
- des matériels et logiciels informatiques...

Ces biens, financés par la Société en sa qualité de délégataire ou concessionnaire de service public, ont la qualification de biens de retour. Le tableau récapitulatif de ces investissements est annexé au présent rapport.

*Cf. annexe 2.4 : tableau des acquisitions 2021*

*Cf. annexe 2.5 : tableau des immobilisations et amortissements*

### Gestion de l'entretien et de la maintenance du bâtiment et des équipements :

Les opérations d'entretien et de maintenance mises à la charge de la Société, conformément à la répartition définie au contrat de concession de service public, se sont principalement limitées :

- au nettoyage des espaces,
- à de petits travaux d'entretien et réparation,
- à l'exécution des contrats de maintenance
- à la mise aux normes bâtementaires avant le passage de la commission de sécurité.

La vigilance doit rester de mise pour la maîtrise de ces dépenses, en lien avec les collectivités propriétaires des ouvrages, qui pourraient être plus sollicitées dans leur prise en charge.

### Perspectives :

La Cité des Arts et Château Morange sont relativement bien dotés, compte tenu des biens immobiliers et mobiliers mis à disposition par la CINOR et la Ville de Saint-Denis, d'une part, et des acquisitions complémentaires réalisées par la Société, d'autre part.

Il est toutefois nécessaire de maintenir une politique d'investissement raisonnée afin de garantir le bon état des ouvrages et biens délégués ou concédés, la continuité d'exploitation et la qualité du service rendu aux usagers.

Or, la SPL Territo'arts ne dispose désormais, et compte tenu de son modèle économique, que d'une très faible marge de manœuvre pour développer seule une politique d'investissement durable.

C'est pourquoi il conviendra de définir, en collaboration avec les services de la CINOR, dans le cadre de la concession de service public pour l'exploitation de la Cité des arts, un programme d'investissement pluriannuel.

Ce programme devra s'articuler autour des priorités suivantes :

- garantir dans la durée l'entretien, la maintenance et le renouvellement des ouvrages ;
- réduire les dépenses énergétiques (processus engagé avec la livraison d'une installation photovoltaïque de grande envergure associé à un système innovant pour développer l'autoconsommation en électricité) ;
- réduire les dépenses de locations de matériels pour les spectacles en ayant une politique d'acquisition de certains matériels (scénique, son, lumière) ;
- rénover la salle de concert du Palaxa (façades extérieures à ravalement, revêtement des sols à rénover, fonctionnalité de l'espace scénique et de la régie technique à améliorer) ;
- renforcer les moyens de sécurité du site (vidéosurveillance et éclairages au sol défectueux à remplacer) ;
- renforcer les moyens de sécurité des infrastructures et des systèmes d'information.

Il conviendra parallèlement de préciser, en collaboration avec les services de la Ville de Saint-Denis, dans le cadre de la concession de service public pour l'exploitation de Château Morange, un programme d'investissement pluriannuel, sur la durée du contrat actuel.

Ce programme devra s'articuler autour des priorités suivantes :

- garantir dans la durée l'entretien, la maintenance et le renouvellement des ouvrages, notamment les bâtiments et jardins classés au titre des Monuments historiques ;
- doter l'établissement culturel des moyens adaptés à ses missions d'accompagnement de la filière de production cinématographique, audiovisuelle et numérique.



### **C. Événements intervenus depuis la fin 2021**

Les événements notables suivants sont intervenus depuis la fin 2021 :

- mise en œuvre du programme d'activités 2022 sur la base du contrat de concession de service public et du compte d'exploitation prévisionnel pour la Cité des arts approuvés par le Conseil d'Administration le 13 décembre 2021,
- la mise en œuvre du programme d'activité 2022 sur la base des orientations stratégiques et du budget prévisionnel 2021 pour Château Morange approuvé en conseil d'administration le 13 décembre 2021 ;
- réduction de l'activité des établissements Cité des Arts et Château Morange depuis la mise en œuvre par les autorités du couvre-feu de 18h00 à 5h du matin ; puis de 21h à 5h du matin ; puis de 23h à 5h du matin ;
- report de certains spectacles;
- Démission de Monsieur Jérôme LI-THIAO-TE, Directeur Général Délégué de la SPL TERRITO'ARTS de ses fonctions en date du 19/01/2022.

### **D. Evolution prévisible de l'activité de la Société et perspectives d'avenir**

L'activité de la Société s'inscrit à ce jour dans le cadre de deux contrats :

- le contrat de concession de service public relatif à l'exploitation de la Cité des Arts, conclu avec la CINOR pour une période de 6 ans du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2027 ;
- le contrat de concession de service public relatif à l'exploitation de Château Morange, conclu avec la Ville de Saint-Denis pour une période de 5 ans, du 1<sup>er</sup> décembre 2019 au 30 novembre 2024.

L'évolution prévisible de l'activité de la Société et les perspectives d'avenir doivent aujourd'hui s'envisager à l'aune :

- de la situation financière assainie depuis le dernier exercice ;
- du contexte de crise sanitaire du coronavirus covid-19 qui continuera à fortement impacter le niveau d'activité à la baisse sur le second semestre 2021, et qui génère un manque de visibilité à moyen terme.

L'urgence est de continuer à améliorer la trajectoire financière sur l'exercice 2022. Cela implique :

- la recapitalisation du haut de bilan par incorporation des prochains résultats de l'exercice 2022 ;
- le maintien de la contribution financière pour sujétions de service public de la CINOR à hauteur de 3 000 000 € telle que prévue pour 2022, d'une part, et de la contribution financière pour sujétions de service public de la Ville de Saint-Denis à hauteur de 520 000 € telle que prévue pour l'exercice 2022, d'autre part.

Le maintien des engagements financiers contractuels de ces deux collectivités actionnaires, *a fortiori* dans le contexte actuel de crise sanitaire, nous permettrait de continuer à redresser la trajectoire financière.

Il est nécessaire de faire état de la situation de la SPL Territo'Arts dans le contexte de la crise sanitaire du covid-19 et des mesures prises en conséquence, d'une part, ainsi que des mesures envisagées pour la reprise des activités, d'autre part.

## **SITUATION**

### ***Reprise de l'activité***

En application des mesures gouvernementales prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire pour limiter la propagation du virus covid-19, la SPL Territo'Arts a maintenu ses établissements ouverts (Cité des Arts et Château Morange) sur 2021.

Cependant, de nombreuses mesures préfectorales ont contraint l'activité :

- l'obligation du passe sanitaire puis vaccinal pour les adultes et enfants de + de 11 ans - l'obligation du port du masque,
- l'interdiction de concerts en mode debout
- et la restriction des jauges.

### ***Impact sur l'emploi : activité partielle***

La direction générale a mis en place, par mesure de prévention, en 2021, avec l'accord de la DIECCTE, le dispositif d'activité partielle pour la totalité du personnel salarié sous contrat de travail, soit 58 personnes (dont les salariés en CDD liés au projet DEMOS).

*NB : en 2021, 32 salariés ont été placés en situation d'activité partielle pour une indemnisation totale de 17 055,32 euros.*

Ce dispositif d'activité partielle permet également à la SPL Territo'Arts de bénéficier du dispositif du Fonds national pour l'emploi (FNE). Ce dispositif permet de répondre aux besoins des entreprises en activité partielle en leur proposant des actions de formation concourant au développement des compétences de leurs salariés avec une prise en charge à 100% par l'Etat des coûts pédagogiques de ces formations.

***Aussi, sur la période de 2021, 29 salariés de la SPL Territo'Arts ont pu bénéficier d'une formation dans le cadre de ce dispositif FNE pour une prise en charge totale de 28 228,55 euros par l'Etat des frais pédagogiques.***

### ***Autres mesures économiques mises en œuvre pour amortir l'impact de la crise***

Parallèlement, d'autres mesures ont été mises en œuvre pour amortir l'impact économique de la crise sur l'entreprise :

- demande d'exonération des cotisations sociales sur 2021 (déclaration sur la DSN de décembre 2021) pour un montant total de 282 130,97 euros (CDA : 251 109,79 euros et CMO : 31 021,18 euros) ;
- ouverture d'une ligne de trésorerie de 200 000 € négociée avec le Crédit Agricole (cession de créances de type « Dailly » correspondant au CICE à recevoir sur les prochains exercices) : non utilisée à ce jour.

Par ailleurs, les collectivités délégantes (CINOR pour la Cité des Arts et Commune de Saint-Denis pour Château Morange) ont versé leurs contributions respectives dues au titre du second semestre 2021, conformément aux engagements contractuels.

L'ensemble de ces mesures permet aujourd'hui à la SPL Territo'Arts de faire face à cette crise exceptionnelle.

### ***Report des actions annulées pour soutenir la filière***

D'un point de vue purement économique, la filière culturelle et artistique est particulièrement touchée par la crise sanitaire en cours.

C'est pourquoi l'équipe de direction de la SPL Territo'Arts a tâché de reporter, autant que possible, sur l'année 2021, les actions de soutien à la création, de diffusion artistique et de médiation culturelle qui ont été annulées depuis le 16 mars 2020.

21 résidences et 14 diffusions ont dû être reportées sur 2022 représentant un budget total de 316 434 euros.

## **PERSPECTIVES**

### ***Une reprise de l'activité tardive dans un contexte mouvant et incertain***

Aujourd'hui, comme tous les autres acteurs de la filière culturelle et artistique, nous avons encore beaucoup de questions sans réponses quant à la fréquentation de nos établissements avec une reprise tardive de nos activités en Octobre 2021.

Depuis le lancement de la saison 2021, le territoire Réunionnais a été concerné par plusieurs périodes successives de confinement et couvre-feu qui ont contraint l'activité de la Cité des Arts et de Château Morange (annulations et reports de diffusions, actions culturelles et résidences, adaptation des horaires d'ouverture, activité partielle).

En raison des conditions sanitaires et des mesures préfectorales, les deux établissements Cité des Arts et Château Morange ont été fermés **au public** du lundi 2 août au lundi 16 août 2021 inclus.

À partir du 21 juillet 2021, et ce conformément au décret n° 2021-955 du 19 juillet 2021, le passeport sanitaire est obligatoire pour les lieux de loisirs et de culture rassemblant plus de 50 personnes.

À compter du 30 août 2021, le passeport sanitaire devient aussi obligatoire pour les salariés dans les établissements recevant du public.

Parmi les mesures de freinage pour limiter la propagation de la Covid, dans le département de La Réunion, dans le cadre de la sortie de crise sanitaire, nous avons compté : l'interdiction des rassemblements de plus de 10 personnes, l'obligation de respecter une distance d'au moins un mètre entre deux personnes, l'interdiction des concerts debout, le confinement à 5km et 10km, le couvre-feu.

Le cadre légal est défini par les textes suivants :

- La loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire
- La loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire
- La décision du Conseil constitutionnel ; Décision n° 2021-824 DC du 5 août 2021
- Le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié en dernier lieu par le décret n°2021-1298 en date du 6 octobre 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire. Il a unifié à droit constant les dispositions des décrets du 16 et 29 octobre 2020, désormais abrogés. Il est donc applicable, sauf dispositions particulières, sur l'ensemble du territoire de la République (en métropole et dans les territoires ultra-marins).
- Le décret n°2021-1268 du 29 septembre 2021 modifiant le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire.
- Le décret modificatif n°2021-1298 en date du 6 octobre 2021
- L'arrêté du 14 octobre 2021 modifiant l'arrêté du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire
- Le décret modificatif n°2021-1432 du 3 novembre 2021
- Le Décret n° 2022-51 du 22 janvier 2022 modifiant le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire

L'application du passe sanitaire puis vaccinal et les nouvelles mesures d'accueil des publics ont marqué le début d'une reprise de nos activités qui a été très progressive, le risque d'un « reconfinement » n'étant pas à exclure selon l'évolution future de la pandémie.

C'est donc dans ce contexte mouvant et incertain que nous devons continuer à nous projeter. Nous avons à la Cité des Arts et à Château Morange, comme dans les autres établissements culturels, 5 principaux obstacles à surmonter pour reprendre nos activités.

### *1. L'application du passe vaccinal pour les lieux de loisirs et de culture.*

Personnes ayant l'obligation de présenter un passe vaccinal : A compter du 24 Janvier 2022 :

- toute personne âgée de plus de 16 ans

- le public (à partir de 16 ans) : « les participants, visiteurs, spectateurs, clients ou passagers » (Décret art.47-1, II).

- les personnels : « salariés, agents publics, bénévoles et autres personnes non soumises à l'obligation vaccinale qui interviennent dans les lieux, établissements, services ou événements concernés, lorsque leur activité se déroule dans les espaces et aux heures où ils sont accessibles au public, à l'exception des activités de livraison et sauf intervention d'urgence » (art.47-1, V).

La loi de "vigilance sanitaire" votée le 05 novembre 2021 au Parlement prévoit l'application du passe sanitaire / vaccinal possible jusqu'au 31 juillet 2022.

### *2. Port du masque de protection*

Conformément à l'arrêté préfectoral n°2022-377 du 25 Février 2022, le port du masque est obligatoire pour toute personne âgée de onze ans ou plus uniquement dans les espaces intérieurs de l'ensemble des établissements recevant du public, que ces établissements soient soumis ou non soumis à la présentation du passe sanitaire ou du justificatif de statut vaccinal.

Nous pouvons espérer que cette obligation soit annulée, si les conditions sanitaires sont réunies.

### *3. Interdiction des activités de danse et concerts debout*

Conformément à l'arrêté préfectoral n°2022-377 du 25 Février 2022, les activités de danse et l'organisation de concerts debout sont interdits dans l'ensemble des établissements recevant du public. Nous pouvons espérer que cette obligation soit annulée, si les conditions sanitaires sont réunies.

### *4. Transport aérien*

Conformément à l'arrêté préfectoral n°2022-377 du 25 Février 2022, seules les personnes justifiant d'un schéma vaccinal complet ou d'un motif impérieux d'ordre personnel ou familial, un motif de santé relevant de l'urgence ou un motif professionnel ne pouvant être différé sont autorisées à se déplacer par transport public aérien à destination ou en provenance de La Réunion.

Cette mesure sanitaire pourrait rester en vigueur de longs mois, et a un impact direct sur l'accueil des artistes en mobilité (océan indien, métropole, etc.) et engendre de nombreux reports/annulations.

### *5. L'obligation de respecter une distance d'au moins un mètre entre deux personnes dans le cadre des pratiques artistiques amateurs.*

Les pratiques artistiques amateurs doivent s'exercer dans le strict respect des gestes barrières (port du masque et distanciation physique). Cette mesure dite de « distanciation sociale » ou « physique », définie à l'article 1er du décret n°2020-548 du 11 mai 2020, est sans aucun doute l'obstacle le plus problématique, et le plus « durable » dans le temps. (Projet Demos, médiation culturelle, location de studios de répétitions, etc.)

Cette mesure sanitaire pourrait rester en vigueur de longs mois, et on en connaît les conséquences sur nos activités culturelles et artistiques.

> Pour la diffusion (représentations publiques de spectacles et concerts), ces mesures moins restrictives que celles en vigueur depuis 2020, nous ont permis de reprendre nos activités même tardivement. À titre d'exemple, à partir du 4 octobre 2021, la jauge normale de la salle de concert du Palaxa (espace en salle de 200 mètres carrés) est habituellement de 600 personnes debout sur une base de 3 personnes par mètre carré. Pour être conforme aux mesures sanitaires actuelles, cette jauge serait ramenée à 450 personnes sur la base de la limitation de la jauge d'accueil maximum du public à 75% de la capacité maximale. La jauge de la salle de spectacle du Fanal, peut actuellement accueillir

350 personnes assises en configuration gradin, la jauge d'accueil maximum du public étant autorisée à 100% de la capacité maximale.

> Pour la création (accueil d'artistes en résidence pour la répétition et la production d'œuvres), le protocole sanitaire a été adapté à l'échelle nationale pour notre secteur d'activité et a précisé ces modalités. Dès lors que les artistes hébergés le sont sur contrat ou convention, ils sont réputés intervenir à titre professionnel dans le cadre des dispositions du IV de l'article 47-1. Ils sont dispensés de passe sanitaire dès lors que leur activité ne se déroule pas dans les espaces et aux heures accessibles au public. Dans le cas où ils présentent leur production au public, ils sont soumis à l'obligation du passeport sanitaire. Ces mesures sont applicables pour le champ des arts plastiques et visuels, le champ de la musique, et permettent aux artistes interprètes pour la plupart des projets en danse, cirque, marionnette, théâtre, qui impliquent souvent des contacts physiques de pouvoir reprendre leurs activités de création au sein des établissements de la SPL dans de meilleures conditions de travail telles qu'avant la pandémie.

### ***Une reprise progressive de l'activité et un retour timide des publics dans nos salles***

La Cité des Arts et Château Morange, tout au long de l'année 2021 et ce malgré les mesures sanitaires imposées, ont su remplir de nouveau leur mission première de soutien à la création artistique réunionnaise et jouer leur rôle moteur d'accompagnement de la filière de production culturelle locale, aujourd'hui en souffrance et particulièrement menacée

La reprise de nos activités liées à la diffusion artistique (concerts, spectacles...) et à l'accueil d'événements (notamment dans le cadre de notre activité commerciale de location des espaces) reste conditionnée à l'autorisation des rassemblements de publics au-delà d'un certain effectif, et doit être compatible avec les mesures en vigueur.

En fonction des seuils et des conditions de rassemblement qui ont été fixés par les autorités, nous avons adapté notre offre de programmation en conséquence, tout en veillant à sa soutenabilité économique.

Nos deux saisons artistiques (janvier à juillet et août à décembre 2021) ont forcément été différentes afin d'être compatibles avec la covid-19, avec des jauges limitées et des modalités d'accueil des artistes et du public respectueuses des consignes sanitaires.

Compte tenu du maintien des restrictions sanitaires fortes (distanciation physique, jauge, interdiction des manifestations debout, application du passe sanitaire, couvre-feu et confinement) jusqu'au 04 Octobre 2021, les établissements de la SPL Territo'Arts n'ont pu rouvrir les portes du Palaxa, du Fanal et du jardin de Château Morange en configuration debout de 75% de la jauge que courant Octobre 2021. Le dispositif de location de studios de répétitions de musique n'a pu également se faire qu'après la levée des restrictions.

En 2022, nous espérons la levée progressive des restrictions sanitaires. Il est à noter que le public réinvestit les lieux de culture mais il est encore trop tôt pour juger du taux de fréquentation de nos salles. Les mesures sanitaires restent une contrainte forte, rendant parfois difficile l'accueil de certains artistes, leur mobilité et le risque d'annulation reste une réalité. Nous nous réjouissons d'une reprise de l'activité, mais le contexte reste fragile.

La Cité des Arts entre en 2022 dans sa septième année d'exploitation avec un nouveau contrat de concession de service public.

Par délibération n°2021/3-31 du Conseil de la CINOR en séance du 27 mai 2021, la CINOR a choisi d'attribuer le contrat de concession de service public pour l'exploitation de la Cité des Arts à la SPL TERRITO'ARTS, pour la période du 1er juillet 2021 au 30 juin 2027.

La première année (2021) de ce nouveau contrat, a été marquée d'ores et déjà par le contexte de crise sanitaire, le maintien de l'activité de la Cité des Arts et Château Morange et le soutien de la filière artistique et culturelle réunionnaise.

Le projet d'activités 2022 (premier semestre) de la SPL TERRITO'ARTS s'inscrit dans une perspective de consolidation du travail déjà effectué et la déclinaison des missions de la nouvelle Concession de Service Public.

Pour rappel, voici les contraintes des contrats de concession de service public respectifs attribués à la SPL TERRITO'ARTS pour l'exploitation de la Cité des Arts et pour l'exploitation de Château Morange :

Contraintes liées au soutien à la création artistique

- Pour la Cité des Arts, au moins 70 créations par an (représentation de toutes les disciplines)
- Pour Château Morange, au moins 10 créations par an toute en lien avec la vidéo ou l'audiovisuel

Contraintes liées à la diffusion artistique

- Pour la Cité des Arts, au moins 40 concerts, au moins 40 spectacles vivants, au moins 10 Expositions
- Pour Château Morange, au moins 10 restitutions de créations en cours ou achevées, 20 représentations pour tout public (concerts, spectacles vivants, projections), 40 projections ou ateliers vidéo à destination du public scolaire et/ou périscolaire

Contraintes liées à la médiation culturelle et au développement des publics

- Pour la Cité des Arts, au moins 500h d'actions de médiation culturelle par an (dont au moins 250h hors les murs)
- Pour Château Morange, activités diverses telles que : ateliers de pratique artistique, formations et masterclasses, échanges avec des artistes diffusés et en résidence de création, répétitions ouvertes, interventions hors les murs. Mise en œuvre systématique d'un programme d'actions de médiation culturelle associé à chaque projet artistique accueilli en résidence

Au-delà de 2022, il conviendra :

- de poursuivre l'exploitation de l'établissement culturel Château Morange, dans le cadre de la récente concession de service public confiée par la Ville de Saint-Denis à la SPL Territo'arts jusqu'à fin 2024 ;
- de poursuivre l'exploitation de l'établissement culturel Cité des Arts dans le cadre de la récente concession de service public confiée par la CINOR à la SPL Territo'arts jusqu'au 30 juin 2027.

## **E. Information sur les délais de paiement**

En application des dispositions de l'article D.441-4 du Code de commerce, le tableau d'information sur les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice et dont le terme est échu est joint en annexe au présent rapport.

*Cf. annexe 2.6 : tableau sur les délais de paiement*

## **F. Activités en matière de recherche et développement**

Eu égard à l'article L.232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

## **II. Répartition du capital social**

Conformément à l'article L.233-13 du Code de commerce, nous vous informons que le capital de la Société (300 000 euros) est détenu par les personnes suivantes :

La Communauté Intercommunale du Nord de la Réunion (CINOR) en rémunération de son apport de 300 actions de 500 euros chacune

Ci ..... 300

La Commune de Saint-Denis

en rémunération de son apport de 150 actions de 500 euros chacune

Ci ..... 150

La Commune de Sainte-Marie

en rémunération de son apport de 87 actions de 500 euros chacune

Ci ..... 87

La Commune de Sainte-Suzanne

en rémunération de son apport de 63 actions de 500 euros chacune

Ci ..... 63

*Total égal au nombre d'actions composant le capital initial, ci ..... 600*

Nous vous précisons également qu'au cours de l'exercice écoulé, aucune modification n'a été effectuée dans la répartition du capital.

*Cf. annexe 2.7 : liste des actionnaires et de leurs représentants*

## **III. Informations concernant les mandataires sociaux**

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1, al. 3 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans la Société par chacun des mandataires sociaux de la Société.

Par délibération du Conseil d'Administration du 12 août 2020, Mme Monique ORPHE a été nommée Présidente Directrice Générale, avec une rémunération mensuelle nette de 2300 euros. La rémunération brute allouée à la Présidente Directrice Générale au titre de ses fonctions s'élève à 34 927 euros pour l'exercice 2021 (janvier à décembre 2021).

Par délibération du Conseil d'Administration du 30 septembre 2020, M. Jérôme LI-THIAO-TE a été nommé Directeur Général Délégué, avec une rémunération mensuelle brute de 6000 euros. La rémunération brute allouée au Directeur Général Délégué au titre de ses fonctions s'élève à 72 000 pour l'exercice 2021 (janvier à décembre 2021).

Nous vous informons qu'au cours de l'exercice écoulé, et eu égard au nombre de séances de Conseil d'Administration, et des présences à celles-ci des administrateurs, le montant total des jetons de présence, alloué conformément à la délibération du Conseil d'Administration du 12 août 2020 afférente aux modalités de rémunération des administrateurs, est de 18 500 euros en 2021.

Pour rappel, l'enveloppe annuelle maximale allouée par l'Assemblée Générale des actionnaires au titre des jetons de présence s'élève à 24 000 euros.

*Cf. annexe 2.8 : récapitulatif des séances du Conseil d'Administration en 2021*

#### **IV. Proposition d'affectation du résultat**

Il est proposé d'affecter le résultat de l'exercice 2021 s'élevant à + 97 423,88 euros de la manière suivante :

> Origine :

Résultat bénéficiaire de l'exercice ..... + 97 423,88 euros

> Affectation :

Report à nouveau créateur, soit ..... + 75 247,41 euros

Dotation à la réserve légale, soit ..... + 22 176,47 euros

*Rappel des dividendes distribués :*

*Il n'a jamais été distribué de dividendes depuis la constitution de la Société.*

*Cf. annexe 2.9 : Comptes 2021 SPL-CDA-CMO*

### **PARTIE 4 - ANALYSE DE LA QUALITÉ DU SERVICE**

#### **Approche empirique : observations et retours spontanés**

L'analyse de la qualité du service rendu aux usagers de la Cité des Arts et Château Morange, artistes et publics, est établie de manière empirique, sur la base :

- des expérimentations et observations faites par l'équipe d'exploitation,
- des retours spontanés des usagers via le livre d'or à leur disposition, les avis et
- commentaires sur la page Facebook et autres réseaux sociaux, les échanges verbaux, les e-mails...

#### **❖ Le lieu et son projet**

Le lieu et son projet continuent de bénéficier d'une très bonne notoriété et d'une image positive. Malgré le contexte sanitaire depuis 2020 et tout au long de l'année 2021, certains indicateurs même en baisse, tels que l'attractivité pour les demandes de location ou l'appropriation du lieu de vie que sont la Cité des Arts et Château Morange par les pratiques en amateur spontanées en témoignent.

Les avis et notes laissés régulièrement sur les réseaux sociaux (où la Cité des Arts est de mieux en mieux référencée), sont également de bons indicateurs :

- la note moyenne des avis sur la page Facebook Cité des Arts est de 4,3/5
- la note moyenne des avis sur le site de Google Cité des Arts est de 4,4/5
  
- la note moyenne des avis sur la page Facebook Château Morange est de 5/5
- la note moyenne des avis sur le site de Google Château Morange est de 4,4/5

Sur ces deux sites de référence (Facebook et Google), la Cité des Arts est toujours l'équipement culturel le mieux noté de l'ensemble des équipements culturels réunionnais qui y sont référencés. Par ailleurs, avec plus de 24 000 « fans » sur le premier réseau social qu'est Facebook, la Cité des Arts détient – et de très loin – le record absolu en la matière à l'échelle de La Réunion, tous équipements culturels publics confondus.

Enfin, le maintien en 2021 des actions culturelles hors les murs deux dispositifs dédiés



(« Cité hors les murs » et « DEMOS ») a permis de renforcer la relation de proximité avec le territoire et sa population, et de mieux faire connaître la Cité des Arts et Château Morange et son projet unique.

#### ❖ La qualité de l'accueil

La qualité d'accueil reste globalement très satisfaisante, pour l'ensemble des activités.

La présence à l'année de 3 jeunes en mission de service civique, initiée en 2018, maintenue en 2019 et renouvelée en 2020 jusqu'à la fin du premier semestre 2021, permet d'optimiser la régulation des différents flux et usages à l'échelle du site.

Quelques retours négatifs, qui restent très ponctuels, interpellent toutefois vigilance sur les points suivants :

- délai d'attente parfois long au standard téléphonique
- accès des artistes à leurs espaces de création pas toujours fluide en dehors des horaires d'ouverture au public ou en l'absence du personnel d'exploitation.

#### ❖ L'accessibilité et l'amplitude des horaires d'ouverture

**La Cité des Arts et Château Morange** ont été ouverts aux artistes et au public 336 jours sur l'ensemble de l'année 2021 (fermeture annuelle du 1er au 4 janvier 2021 et du 20 décembre au 31 décembre 2021 et fermeture exceptionnelle liée à la mise en place des mesures sanitaires covid-19 du 2 au 16 août 2021).

Pour la Cité des Arts :

Hormis lors de l'application des mesures restrictives sanitaires,

- les artistes résidents ont pu accéder à leurs espaces de travail 7 jours sur 7 de 7h à 23h
- le public a pu accéder librement à la Cité des Arts du lundi au samedi de 10h à 18h (hors jours fériés), et pendant les manifestations programmées.
- la salle d'exposition du Banyan a été ouverte en accès libre et gratuit 6 jours sur 7 (du lundi au samedi) de 10h à 19h.

La Cité des Arts s'impose toujours comme l'établissement culturel le plus ouvert et accessible à l'échelle de La Réunion, tous équipements culturels publics confondus.

Pour Château Morange

Hormis lors de l'application des mesures restrictives sanitaires,

- les artistes résidents ont pu accéder à leurs espaces de travail 5 jours sur 7 de 10h à 20h
- le public a pu accéder librement à Château Morange du mardi au samedi de 10h à 18h (hors jours fériés), et pendant les manifestations programmées.

#### ❖ La politique tarifaire

Pour la Cité des Arts :

Les tarifs, revalorisés au 1<sup>er</sup> juillet 2018, n'ont pas été revalorisés en 2019, ni en 2020.

La grille tarifaire a toutefois été complétée avec des formules et tarifs dédiés aux comités d'entreprise et collectivités, en cohérence avec la dynamique déjà engagée (cf. grille tarifaire CDA en annexe 3.1).

En conséquence, le prix moyen du billet de spectacle sur la programmation payante n'augmente que très légèrement, s'établissant désormais à près de 12 €, les expositions restant en accès libre et gratuit.

Au 1er juillet 2021, trois nouveaux tarifs ont été convenus dans le cadre du contrat de concession de service public conclu entre la SPL TERRITO'ARTS, pour les manifestations de type "représentation scolaire et projection de film", "festival" et "événement exceptionnel"

Cette politique tarifaire reste cohérente par rapport à la moyenne des tarifs de billetterie pratiqués dans les autres établissements culturels publics réunionnais, et est toujours appréciée par les usagers pour

son accessibilité, avec notamment des tarifs réduits proposés aux jeunes, seniors, demandeurs d'emploi, allocataires de minima sociaux et personnes en situation de handicap.

Les tarifs de location d'espaces et prestations connexes, n'ayant pas été revalorisés en 2019, ni en 2020, ni en 2021, restent compétitifs comme en témoigne la demande toujours croissante (hors crise économique et sanitaire).

Pour Château Morange:

Les tarifs n'ont pas été revalorisés en 2019, ni en 2020, ni en 2021. (cf. grille tarifaire CMO en annexe 3.2).

#### ❖ **La restauration sur site (Cité des Arts)**

La CINOR et la SPL TERRITO'ARTS ont conclu un contrat de concession de service public (CSP) portant convention d'occupation temporaire du domaine public pour l'exploitation de la Cité des arts pour une durée de 6 ans à compter du 1er juillet 2021.

Cette CSP confie à la SPL l'exploitation de la Cité des arts et le droit d'exploiter de façon privative les dépendances du domaine public de la CINOR constituées par des terrains, bâtiments et installations, situées 23 rue Léopold Rambaud à Sainte-Clotilde.

La CSP autorise la SPL à accorder à des tiers des droits de sous-occupation sur ces biens sous la forme de convention de sous-occupation temporaire du domaine public.

L'ancien contrat de sous-occupation temporaire du domaine public pour l'espace Restauration de la Cité des arts avec le Food'arts est arrivé à échéance le 30 juin 2021.

La partie restaurant-bar est fermée depuis le mois de Juillet 2021. Depuis la liquidation judiciaire de la société FOOD'ARTS a été prononcée.

Nous avons lancé à un avis d'appel à projet pour le restaurant-bar de la Cité des Arts le 24 Décembre 2021 afin de conclure une nouvelle convention de sous-occupation temporaire autorisant une société à occuper les lieux et développer une activité de restauration sur le site, dans l'espace de restauration / bar prévu à cet effet.

Le jury d'entretien s'est réuni le 8 Mars 2022 pour procéder à l'ouverture des plis.

Le 5 avril 2022 aura lieu la seconde séance avec le jury d'entretien pour arrêter le choix du prestataire.

Des travaux de mise en conformité des locaux, en lien avec la CINOR, sont envisagés à partir du mois d'Avril 2022.

Une notification au prestataire retenu pour la sous-occupation du domaine public pour la gestion et l'exploitation du restaurant-bar basé à la Cité des Arts est envisagé pour le mois d'Avril 2022.

#### ❖ **Le confort thermique (Cité des Arts)**

Les problèmes récurrents de climatisation jusqu'en 2018 dus au sous-dimensionnement du groupe froid préexistant et du réseau ont été résolus avec la mise en service début 2019 du nouveau système de climatisation mis en place par la CINOR, et dimensionné à l'échelle du site. En 2020, le chantier est en phase de finalisation, la livraison était planifiée pour la 1ère semaine de mai 2021. Les outils sont opérationnels à 80%. Nous sommes dans l'attente d'un retour de la CINOR.

#### ❖ **Le wifi en accès libre et gratuit (Cité des Arts)**

Alors que les travaux de déploiement avaient été retardés fin 2018 par le mouvement social des gilets jaunes, le réseau wifi a été enfin livré et mis en service début 2019. En accès libre et gratuit, il répond ainsi à la forte demande des usagers du site (artistes, publics, personnels), ainsi qu'à l'équipe d'exploitation avec des accès différenciés et sécurisés. Des opérations de maintenance ont été effectuées en 2020.

#### ❖ **La billetterie en ligne**

La mise en place d'un nouveau système de billetterie en ligne, en meilleure adéquation avec les besoins identifiés, a été initiée fin 2018, pour être pleinement opérationnelle au début 2019.

La solution adoptée offre une meilleure ergonomie aussi bien pour les usagers que pour l'équipe de communication et des relations avec les publics Elle permet notamment d'optimiser notre stratégie de communication digitale, d'une part, et de développer notre force de vente grâce à la gestion d'une base de données plus efficiente, d'autre part.

#### ❖ **La signalétique et l'information sur site**

Une réflexion sur l'amélioration de la signalétique et de l'information sur site avait été menée en interne en 2018 avec l'ensemble des services (type et localisation de la signalétique, conception graphique, « sourcing » auprès des fournisseurs potentiels, l'approche financière).

Cette réflexion a notamment intégré le réaménagement de l'espace Boutik, à l'entrée du site, où a été installé en 2019 le service d'accueil / billetterie, dans un espace mieux adapté et plus convivial. La commande relative à l'amélioration de la signalétique sur site a été passée fin 2019, et a été livrée en 2020.

Les écrans dynamiques extérieurs, commandés fin 2019, ont enfin été mis en service en 2020.

# **ANNEXES**

## **Annexes à la partie 1 - compte-rendu technique d'activité**

- Annexe 1.1 : Programmation 2021 (sur support numérique)
- Annexe 1.2 : Agenda Cité des arts et mises à jour (sur support numérique)
- Annexe 1.3 : Agenda Château Morange et mises à jour (sur support numérique)
- Annexe 1.4 : Tournée Madiba Zenani (sur support numérique)
- Annexe 1.5 : Ateliers juin 2021 (sur support numérique)
- Annexe 1.6 : Carton exposition Le Grand Chemin (sur support numérique)
- Annexe 1.7 : Carton exposition Les Rencontres de Bamako (sur support numérique)
- Annexe 1.8 : Actions culturelles 2021 (sur support numérique)
- Annexe 1.9 : Visites guidées Cité des Arts (sur support numérique)
- Annexe 1.10 : Locations évènementielles 2021 (sur support numérique)
- Annexe 1.11 : Locations studios de musique 2021 (sur support numérique)

## **Annexes à la partie 2 - compte-rendu financier**

- Annexe 2.1: Projet de comptes annuels de l'exercice 2021 (bilan, compte de résultat et annexe) (sur support numérique et papier)
- Annexe 2.2 : Compte-rendu social / RH de l'exercice 2021 (sur support numérique et papier)
- Annexe 2.3 : Tableau des résultats financiers (art R.225.102 du Code de commerce) (sur support numérique et papier)
- Annexe 2.4 : Tableau des acquisitions 2021 (sur support numérique et papier)
- Annexe 2.5 : Tableau des immobilisations et amortissements (sur support numérique et papier)
- Annexe 2.6 : Tableau sur les délais de paiement (sur support numérique et papier)
- Annexe 2.7 : Liste des actionnaires et de leurs représentants (sur support numérique et papier)
- Annexe 2.8 : Récapitulatif des séances du Conseil d'Administration en 2021 (sur support numérique et papier)
- Annexe 2.9 : Comptes 2021 SPL-CDA-CMO (sur support numérique et papier)

## **Annexes à la partie 3 - analyse de la qualité du service**

- Annexe 3.1 : Grille tarifaire 2021 – Cité des Arts (sur support numérique et papier)
- Annexe 3.2 : Grille tarifaire 2020 – Château Morange (sur support numérique et papier)

